Le 1er mars 2016

Service des
Assemblées
MH DETERRE : 02.41.05.50.25

Conseil Municipal du lundi 29 février 2016
COMPTE-RENDU

DOSSIERS EN EXERGUE	DECISION
RAPPORT DU MEDIATEUR	
Présentation	**PREND ACTE**
PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES	
Rapporteur : Emmanuel CAPUS	
1°) Débat d'orientations budgétaires pour 2016. (DEL-2016-48*)*	**PREND ACTE**
URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - AUTRES ACTIONS D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT URBAIN	
Rapporteur : Roch BRANCOUR	
2°) Plan local d'urbanisme communautaire – Avis favorable du Conseil Municipal sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal arrêté le 14 décembre 2015 (DEL-2016-49*)*	**ADOPTE A L'UNANIMITE**
ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - PILOTAGE DE LA POLITIQUE	
Rapporteur : Roselyne BIENVENU	
3°) Angers Sport 2020 - Axe 3 - Orientation 6 : "Garantir la qualité et la pérennité des équipements existants et en mettre à disposition de nouveaux" - Parc des Sports de la Baumette - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe CRESPY & AUMONT ARCHITECTES pour un montant de 480 020 € HT (DEL-2016-50*)*	**ADOPTE A L'UNANIMITE**

AUTRES DOSSIERS	DECISION
POLITIQUE DE LA VILLE – CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS – ANIMATION DE QUARTIERS	
Rapporteur : Michelle MOREAU	
4°) Politique de la Ville : Régie des quartiers d'Angers – Avenant n°4 à la convention 2015-2017 - Subvention 2016 de 80 000 € - (DEL-2016-51)	**ADOPTE A L'UNANIMITE**
5°) Centre Jean Vilar - Projet d'équipement - Partenariat avec la Fédération des centres sociaux – Subvention de 20 500 €. (DEL-2016-52)	**ADOPTE A L'UNANIMITE**
6°) Centre Jean Vilar - Programmation jeune public printemps - Contrat et avenants avec Cie OMI SISSI, Cie TAFFTAS et Cie Babeltour pour un montant total de 4 856,55 € (DEL-2016-53)	**ADOPTE A L'UNANIMITE**
7°) Association des habitants du quartier Saint-Serge - 40 nuances de Ney – Subvention de 3 500 € – Avenant n°27. (DEL-2016-54)	**ADOPTE A L'UNANIMITE**
8°) Association Maison pour Tous de Monplaisir - Subvention de 10 000 €– Avenant n°30 (DEL-2016-55)	**ADOPTE A L'UNANIMITE**
Rapporteur : Sophie LEBEAUPIN	
9°) Association Libres jardins au lac - Subvention exceptionnelle de 250 €. (DEL-2016-56)	**ADOPTE A L'UNANIMITE**
POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - FORMATION POUR ADULTES	
Rapporteur : Ahmed EL BAHRI	
10°) Institut Municipal - Réactualisation du règlement intérieur - Fixation des tarifs - Saison 2016 / 2017 - Convention-type pour la location des salles - Approbation. (DEL-2016-57)	**ADOPTE A LA MAJORITE Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.**

11°) Projet Educatif Local (PEL) - Maison de quartier du Haut des Banchais – Subvention de 2 000 € pour la coordination et la gestion financière du projet « six en scène » développé sur l'école de l'Isoret - Avenant n°29 (DEL-2016-58)	**ADOPTE A L'UNANIMITE**
12°) Prestation de service Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) - Centre Jean Vilar - Convention d'objectifs et de financement 2015 / 2016 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire. (DEL-2016-59)	**ADOPTE A L'UNANIMITE**
13°) Enseignement du 1er degré - Personnel enseignant - Indemnité Représentative de Logement (IRL) – Avis favorable. (DEL-2016-60)	**ADOPTE A L'UNANIMITE**

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - SOUTIEN AUX AUTRES ACTIVITES CULTURELLES

Rapporteur : Alain FOUQUET

14°) Développement de l'offre culturelle - Attribution de subventions sur projets pour un montant total de 5 500 € (DEL-2016-61)	**ADOPTE A L'UNANIMITE**
15°) Musées d'Angers - Participation de la fondation d'entreprises " Mécène et Loire" à la production artistique de Claire Morgan - Convention de partenariat (DEL-2016-62)	**ADOPTE A L'UNANIMITE**
16°) Musées et Artothèque d'Angers - Festival de la Création Universitaire du 22 mars 2016 - Convention de partenariat avec l'Université d'Angers, le Chabada et l'association Premiers Plans - Accompagnement de l'exposition "La Maestà" - Convention de partenariat avec l'EPCC Théâtre Le Quai - Centre Dramatique National. (DEL-2016-63)	**ADOPTE A L'UNANIMITE**
17°) Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) d'Angers - Demande de subvention de fonctionnement auprès de l'Etat (Direction Régionale des affaires culturelles) et du Département de Maine et Loire pour l'année 2016. (DEL-2016-64)	**ADOPTE A L'UNANIMITE**

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - SOUTIEN AU SPORT AMATEUR

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

18°) Angers Sport 2020 - Axe 1 - Orientation 1 : "Favoriser la pratique sportive en club" - Dispositif "Partenaires club" - Aide à l'adhésion à une association sportive – Subventions pour un montant total de 36 189,26 € (DEL-2016-65)	**ADOPTE A L'UNANIMITE**
19°) Angers Sport 2020 - Axe 2 - Orientation 4 : "Un partenariat responsable avec les associations" et Axe 3 - Orientation 8 : "Renforcer le rayonnement et l'attractivité du Parc de Loisirs du Lac de Maine" - Associations sportives amateurs - Subventions « manifestations » pour un montant total de 2 400 €. (DEL-2016-66)	**ADOPTE A L'UNANIMITE**
20°) Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 12 : "Faire rayonner la ville à travers le haut niveau sportif amateur et professionnel et les grands évènements sportifs" - Match de football Espoirs U21 France/Ecosse - Stade Jean Bouin - 24 mars 2016 - Convention avec la Fédération Française de Football (DEL-2016-67)	**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Rapporteur : Gilles LATTÉ	
21°) Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 12 : "Faire rayonner la ville à travers le haut niveau sportif amateur et professionnel et les grands évènements sportifs" - Etape Granville-Angers du Tour de France - 4 juillet 2016 - Convention de partenariat avec la société Amaury Sport Organisation (A.S.O.) - Demande de subvention auprès de la Région. (DEL-2016-68)	**ADOPTE A L'UNANIMITE**
PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - RESSOURCES HUMAINES	
Rapporteur : Benoit PILET	
22°) Mise à jour du tableau des emplois 2016. (DEL-2016-69)	**ADOPTE A L'UNANIMITE**
23°) Mise à disposition des services - Conventions de mutualisation - Directions Environnement, Déchets et Propreté - Direction Parcs, jardins et Paysages et Direction Aménagement et Développement des Territoires - Avenants (DEL-2016-70)	**ADOPTE A L'UNANIMITE**
24°) Développement du volontariat dans le corps des sapeurs pompiers - Convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Maine-et-Loire. (DEL-2016-71)	**ADOPTE A L'UNANIMITE**
25°) Indemnité de conseil allouée à la Trésorière Principale d'Angers Municipale. (DEL-2016-72)	**ADOPTE A L'UNANIMITE**
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - EQUIPEMENTS A VOCATION ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE	
Rapporteur : Christophe BECHU	
26°) Parc des expositions d'Angers - Gestion et Exploitation de l'équipement - Délégation de Service Public - Résiliation - Caducité du contrat - Avenant (DEL-2016-73)	**ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES N'ont pas pris part au vote: M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, M. Benoit PILET, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Michel BASLÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Fatimata AMY.**

27°) Centre des Congrès et Parc des Expositions d'Angers - Gestion et Exploitation des deux équipements - Délégation de Service Public (DSP) - Décision de principe (DEL-2016-74)	**ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES N'ont pas pris part au vote: M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, M. Benoit PILET, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Michel BASLÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Fatimata AMY.**
<u>RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - COOPERATION ECONOMIQUE</u> ***Rapporteur : Catherine LEBLANC***	
28°) Accueils et déplacements de groupes scolaires - Attribution de subventions pour un montant prévisionnel total de 5 040 €(DEL-2016-75)	**ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Abstention: 1, M. Alain PAGANO.**
29°) Partenariat Angers - Austin - Association Austin Angers Creative - Résiliation de la convention 2015 -2017 - Convention pour 2016 – Subvention de 10 000 €. (DEL-2016-76)	**ADOPTE A L'UNANIMITE**
<u>POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE</u> ***Rapporteur : Florian SANTINHO***	
30°) Organisation de la 2ème session inter-régionale du Parlement Européen des Jeunes à Angers – Subvention de 500 €. (DEL-2016-77)	**ADOPTE A L'UNANIMITE**
Rapporteur : Alexandre VILLALONGA	
31°) Label jeunesse engagée - Subventions pour un montant total de 1 400 € (DEL-2016-78)	**ADOPTE A L'UNANIMITE**
<u>PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - BATIMENTS ET PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE – VOIRIE ET ESPACES PUBLICS – COMMANDE PUBLIQUE</u> ***Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE***	
32°) Parc des Sports de la Baumette - Demande de permis de démolir et de construire - Autorisation de signature (DEL-2016-79)	**ADOPTE A L'UNANIMITE**
33°) Musée des Beaux Arts - Réfection de la couverture de la toiture de la tourelle - Demande de subvention auprès de l'Etat (Direction Régionale de l'Action Culturelle) et de la Région des Pays de la Loire. (DEL-2016-80)	**ADOPTE A L'UNANIMITE**

34°) Quartier Roseraie - Locaux Promenade de la Baumette - Convention de partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) - Formation. (DEL-2016-81)	**ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES N'a pas pris part au vote: M. Benoit PILET.**
35°) Quartier Centre-Ville - Enfouissement des réseaux aériens de la rue Prébaudelle – Attribution du fonds de concours de la Ville et conventions (DEL-2016-82)	**ADOPTE A L'UNANIMITE**
36°) Quartiers Centre-Ville et Madeleine Saint Léonard Justices - Déclassements square Jean Monnet et rue Gabriel Lecombre (DEL-2016-83)	**ADOPTE A L'UNANIMITE**
37°) Quartier Monplaisir - Groupe Scolaire Voltaire - Désaffectation et déclassement d'un logement de fonction situé 17, rue de Touraine (DEL-2016-84)	**ADOPTE A L'UNANIMITE**
38°) Charte pour le Développement des prestations de propreté en journée - Autorisation de signature - Approbation. (DEL-2016-85)	**ADOPTE A L'UNANIMITE**
39°) Maintenance du parc de bennes à ordures ménagères, des engins et équipements divers d'Angers Loire Métropole - Convention. (DEL-2016-86)	**ADOPTE A L'UNANIMITE**
40°) Marché de travaux de réparations dans les bâtiments et marchés de maintenance - Groupement de commandes - Avenant de transfert prenant acte de la cession de la SAS Art Metal Technique au profit de la société Cybstore- Autorisation de signature (DEL-2016-87)	**ADOPTE A L'UNANIMITE**
41°) Courtage d'enchères pour la vente de biens de la Ville d'Angers - Liste des matériels soumis à la vente - Approbation (DEL-2016-88)	**ADOPTE A L'UNANIMITE**

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - AUTRES ACTIONS D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT URBAIN

Rapporteur : Roch BRANCOUR

42°) Monuments Historiques - Modification des périmètres de protection - Avis favorable sur le projet de périmètres de protection modifiés (DEL-2016-89)	**ADOPTE A L'UNANIMITE**

43°) Angers Cœur de Maine - Site Centre-ville Maine - Mandat d'études et de travaux confié à la Société Publique Locale de l'Anjou - Avenant n°1 (DEL-2016-90)	**ADOPTE A LA MAJORITE** **Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.** **N'a pas pris part au vote: M. Emmanuel CAPUS.**
44°) Ecouflant - Lieudit Le Petit Bois - Constitution de servitude de passage d'une ligne électrique souterraine au profit d'ERDF (DEL-2016-91)	**ADOPTE A L'UNANIMITE**
45°) Quartier Capucins - Rue Henri Peluau - Régularisation de servitude de passage d'une ligne électrique souterraine au profit d'ERDF (DEL-2016-92)	**ADOPTE A L'UNANIMITE**
46°) Quartier Capucins - Secteur Ile Saint Aubin - Régularisation de servitude de passage d'une ligne électrique souterraine au profit d'ERDF (DEL-2016-93)	**ADOPTE A L'UNANIMITE**
47°) Quartier Capucins - Rue Jean Bourré - Rétrocession d'un ensemble de parcelles à la SARA et la SPL2A (DEL-2016-94)	**ADOPTE A L'UNANIMITE**
48°) Quartier Capucins - Lieudit "la Maison de l'Ile" - Acquisition de parcelles au prix de 1 € (DEL-2016-95)	**ADOPTE A L'UNANIMITE**
49°) Quartier Belle-Beille - 8 Rue de la Barre - Acquisition d'une parcelle auprès de la SCCV de la Barre – Rectificatif pour la prise en charge des frais notariés par la Ville d'Angers (DEL-2016-96)	**ADOPTE A L'UNANIMITE**
50°) Aide municipale au ravalement de façades - 9ème campagne - Subventions pour un montant global de 13 296 € (DEL-2016-97)	**ADOPTE A L'UNANIMITE**
51°) Angers - Syndicat Mixte d'études et d'aménagement du Plateau de la Mayenne - Modification des statuts - Approbation (DEL-2016-98)	**ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** **N'a pas pris part au vote: M. Christophe BECHU.**
<u>ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE - GESTION DE L'ESPACE COMMERCIAL</u> ***Rapporteur : Stéphane PABRITZ***	
52°) Organisation de la brocante Antiquité du Château - Convention d'occupation précaire du domaine public - Approbation - Redevance. (DEL-2016-99)	**ADOPTE A L'UNANIMITE**

<u>RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - RELATIONS PUBLIQUES - PROTOCOLE</u> ***Rapporteur : Karine ENGEL***	
53°) Fédération de Maine-et-Loire des Anciens d'Outre Mer et Anciens Combattants des Troupes de Marine - Acquisition d'un drapeau – Subvention de 500 €. (DEL-2016-100)	**ADOPTE A L'UNANIMITE**
54°) Commémoration du centenaire de la Bataille de Verdun - Contrat de cession de droits d'auteur avec la Compagnie 3 T (DEL-2016-101)	**ADOPTE A L'UNANIMITE**
55°) Action de Commémoration du Centenaire de la Grande Guerre par une exposition itinérante initiée par le Collège Montaigne - Subvention de 500 € (DEL-2016-102)	**ADOPTE A L'UNANIMITE**
Rapporteur : Michel BASLÉ	
56°) "Challenge d'art Oratoire" organisé par le Lycée Bergson - Remise du Prix de la Ville d'Angers – Dotation de 400 €. (DEL-2016-103)	**ADOPTE A L'UNANIMITE**
◆ **LISTE DES DECISIONS** du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.	**PREND ACTE**
◆ **LISTE DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE** pour information en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics.	**PREND ACTE**
◆ **APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX :** **- DU 30 NOVEMBRE 2015,** **- DU 18 DECEMBRE 2015**	**PREND ACTE**
◆ **QUESTIONS DIVERSES**	

Christophe BECHU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - MAIRIE D'ANGERS -

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 1 ***(dans l'Ordre du Jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 1 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2016-48***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Débat d'orientations budgétaires pour 2016.

Rapporteur : Emmanuel CAPUS,

EXPOSE

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2312-1 du CGCT), le Conseil Municipal doit procéder à un débat sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et les caractéristiques de l'endettement de la commune dans les deux mois précédant le vote du budget de l'exercice.

La récente loi NOTRe a complété cet article du CGCT en y ajoutant une présentation obligatoire des orientations en matière de ressources humaines.

Ce temps d'information et de débat va ainsi être l'occasion de faire un point sur la situation financière particulière que connaît notre collectivité cette année comme toutes les collectivités locales, d'en expliquer les causes et surtout de se projeter à l'horizon 2020.

Ce débat est également l'occasion de réaffirmer la volonté de l'équipe municipale de ne pas augmenter les taux d'imposition et de maintenir un niveau d'investissement suffisant pour que notre ville poursuive son développement.

Sur la base de ces deux engagements, la stratégie financière à court et moyen terme de notre collectivité se décline en quatre objectifs :

- **Préserver l'épargne afin de respecter l'équilibre du budget en contenant l'évolution des dépenses de fonctionnement,**
- **Compenser le prélèvement sur la DGF par l'Etat de 70 M€ au titre de la contribution au redressement des finances publiques entre 2014 et 2020 en recherchant toutes les opportunités de financement (gestion dynamique du patrimoine, recherche de subventions),**
- **Soutenir un niveau d'investissement volontariste, autour de 50 M€ par an (43 M€ après le passage en Communauté Urbaine), pour structurer et dynamiser notre territoire,**
- **Limiter l'évolution de la dette durant le mandat au niveau moyen des collectivités de la strate.**

En conformité avec ces orientations, ce rapport d'orientations budgétaires 2016 se présentera de manière différente des précédents exercices en débutant par les perspectives pluriannuelles tant en fonctionnement qu'en investissement et par les conséquences à moyen terme sur les ratios financiers de notre commune. Afin d'inverser la tendance de dégradation de nos niveaux d'épargne, la seconde partie de ce document sera consacrée à la déclinaison de notre stratégie financière sur le budget 2016 avec notamment une présentation des orientations stratégiques dans le domaine des ressources humaines (complétées de documents annexes : tableau des emplois, bilan social, rapport sur l'égalité professionnelle homme/femme, diversité et lutte contre les discriminations).

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 1 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Préambule méthodologique : le passage en Communauté Urbaine et la lecture du budget 2016

Un des enjeux de ce rapport est de pouvoir conserver une base de comparaison satisfaisante entre les deux budgets primitifs. C'est pourquoi, pour ce premier budget de la Ville après le transfert de nombreuses compétences vers la Communauté Urbaine, il vous est proposé de comparer les deux budgets primitifs à périmètre constant (BP 2015 et BP 2016 hors CU).

Ce passage en Communauté Urbaine modifie en effet la structure du budget 2016. Ces nouvelles compétences se traduisent par des charges moindres compensées par une diminution de nos recettes via la baisse de notre attribution de compensation. Le tableau synthétique suivant illustre ces principaux changements et démontre la neutralité globale du dispositif :

1- AVANT TRANSFERT (SUR LA BASE DES MONTANTS MOYENS "KPMG")					2- APRES TRANSFERT ET DELEGATION					Variation
Fonctionnement					Fonctionnement					
Dépenses		Recettes		R-D	Dépenses		Recettes		R-D	
		AC	22,4	22,4			AC	8,7	8,7	-5,5
Dépenses autres compétences	1,9	Recettes autres compétences	4,0	-8,2	Dépenses transférées	0,0	Recettes transférées	0,0	0	
Dépenses voirie et éclairage	10,9	Recettes voirie et éclairage	0,6							
Sous total	12,7	Sous total	4,6							
Investissement					Investissement					
Dépenses		Recettes		R-D	Dépenses		Recettes		R-D	
Dépenses voirie et éclairage	12,4	FCTVA	1,81	-10,5	Dépenses voirie et éclairage	0,0			-5,0	-5,5
					Fonds de concours voirie	5,0				
			SOLDE	3,7				SOLDE	3,7	0

On peut donc constater que le passage en CU conduit à une **dégradation mécanique** des indicateurs financiers liée aux règles de transfert de compétences et à la baisse de l'épargne avec :

- Une détérioration de l'autofinancement brut d'un peu plus de **5,5 M€**,
- Une charge d'investissement qui diminue d'un montant équivalent,
- Une capacité de désendettement qui se dégrade **de 4 ans** à l'issue du mandat.

L'effet global est cependant évidemment neutre et s'accompagne d'une amélioration mécanique dans les mêmes proportions des indicateurs financiers d'Angers Loire métropole.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 1 *(dans l'Ordre du Jour)*

Le projet de budget 2016 confirme la nécessité d'une gestion rigoureuse

- **L'audit financier du cabinet KPMG alertait sur l'impasse budgétaire dans laquelle la Ville était engagée**

Un état des lieux des finances de notre commune a été dressé par le cabinet KPMG à l'occasion d'un audit financier mené à la fin du premier semestre 2014. Il conduisait à dresser deux constats principaux :

- *« Angers qui était jusqu'à présent caractérisée par un niveau d'autofinancement net important* ***a connu ces dernières années une détérioration rapide de ce dernier compte tenu d'une dynamique des dépenses de fonctionnement plus importante que celle des recettes, ajoutée à partir de 2010 à un recours important à l'emprunt qui a conduit à la détérioration rapide de l'autofinancement net.***
- ***le niveau d'investissement*** *des 10 dernières années a été nettement supérieur à la moyenne de la strate atteignant un niveau qui* ***n'est aujourd'hui plus soutenable****.*

Et KPMG concluait : *« **Si la ville maintenait la trajectoire financière constatée sur la période 2008-2013** (niveau d'investissement élevé d'environ 70 M€ par an, hausse des dépenses courantes supérieure d'environ 2% à celle des recettes, baisse des dotations de l'Etat, maintien de la fiscalité locale), **la ville dépasserait les seuils de prudence dès 2015 et connaitrait des difficultés d'équilibre budgétaire** (capacité d'autofinancement nette négative). »*

Cet état des lieux s'appuyait notamment sur un volume d'investissement inadapté aux capacités financières structurelles de la collectivité conjugué à une augmentation non maîtrisée des charges de fonctionnement sur le mandat précédent.

Deux graphiques viennent illustrer ces éléments en reprenant le niveau d'investissement d'une part puis les taux d'évolution sur la période 2010-2016 des charges de personnel et des subventions d'autre part :

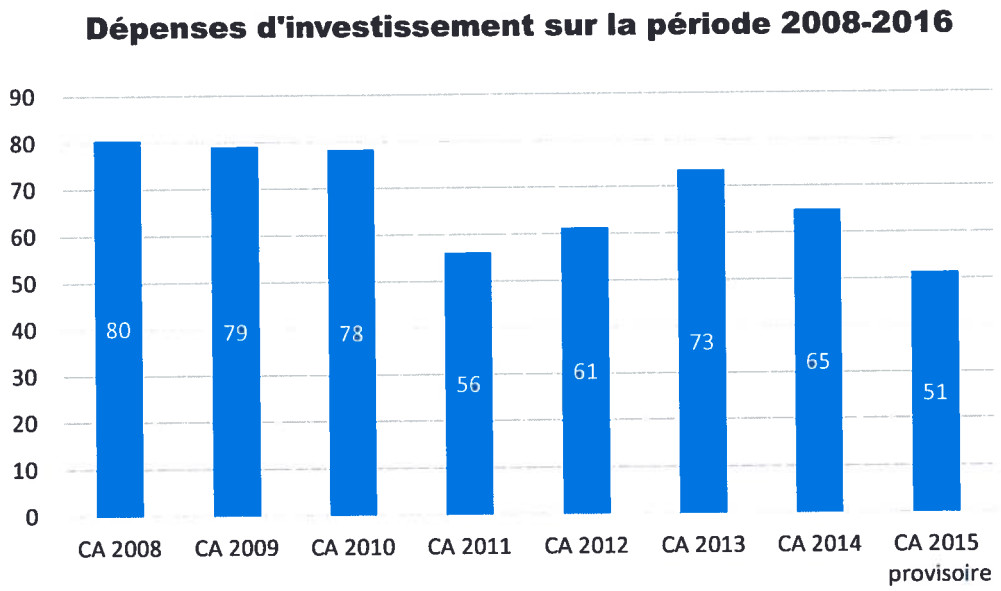

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 1 ***(dans l'Ordre du Jour)***

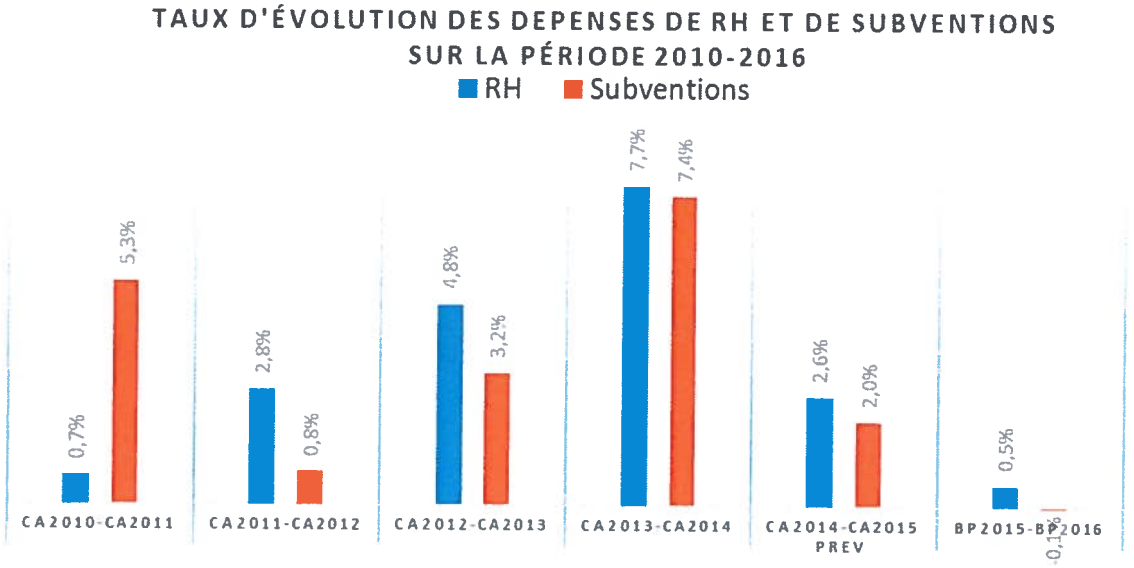

- **Les mesures financières correctrices engagées depuis 2014 portent leurs fruits : en 2015, pour la première fois depuis 2002, la chute continue de l'épargne est enrayée**

On a assisté depuis 2002 à une chute continue de l'épargne qui a fait passer la Ville d'Angers du statut de collectivité en excellente situation financière à celui de ville ne disposant pratiquement plus de capacité d'autofinancement.

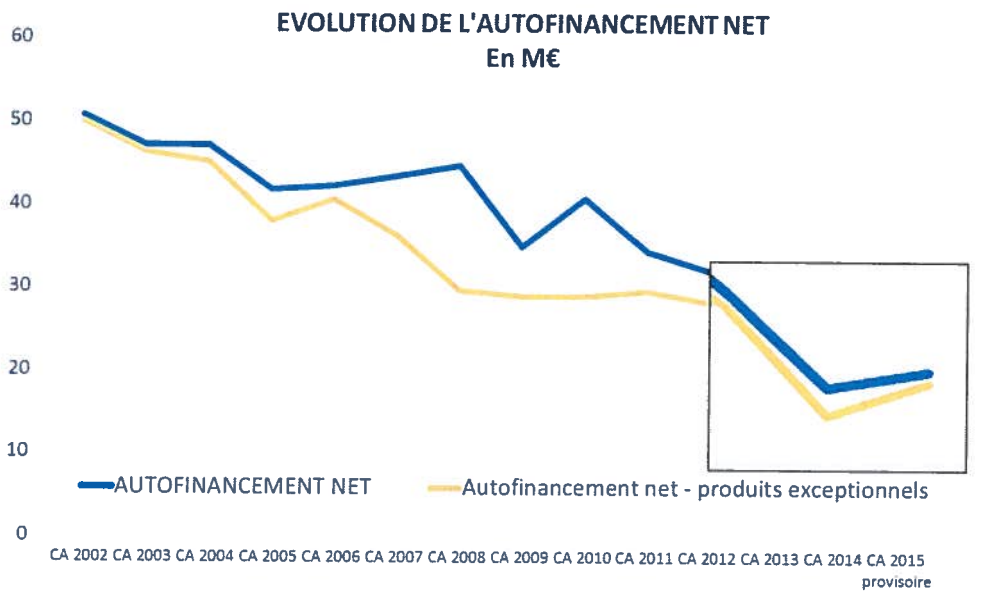

Sur la base des premiers résultats de l'exercice 2015, on peut affirmer que cette chute continue est interrompue. Cela conforte notre stratégie financière.

Pour autant, il convient de projeter dans le temps les effets de ce début de redressement et ceux, massifs, de la baisse de la DGF puis d'en mesurer les impacts sur les ratios financiers de la collectivité à l'horizon 2020.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 1 *(dans l'Ordre du Jour)*

- **Le projet de BP 2016 : une rigueur confirmée**

Des arbitrages budgétaires volontaristes ont été engagés afin de maintenir l'équilibre de la section de fonctionnement. Ainsi les dépenses de fonctionnement seront stabilisées à leur niveau de 2015. Les dépenses d'investissement seront contenues à 54,1 M€ (46,7 M€ hors gestion déléguée).

Dans un contexte incertain, une prospective financière 2016-2020 responsable

Les hypothèses retenues ont été établies sur une base réaliste en ce qui concerne l'évolution des recettes et volontariste sur le plan des dépenses de manière à respecter les grands équilibres budgétaires :

- Intégration de la baisse de la DGF,
- Pas d'augmentation des impôts sur le mandat,
- Evolution des dépenses de ressources humaines inférieures à 1% / an,
- Evolution des charges générales : - 2 % / an,
- Niveau globale des subventions : -2% / an,
- Autour de 50 M€ de charges d'investissement sur le budget principal (43 M€ hors gestion déléguée de la voirie).

- **Conclusions de l'analyse prospective**

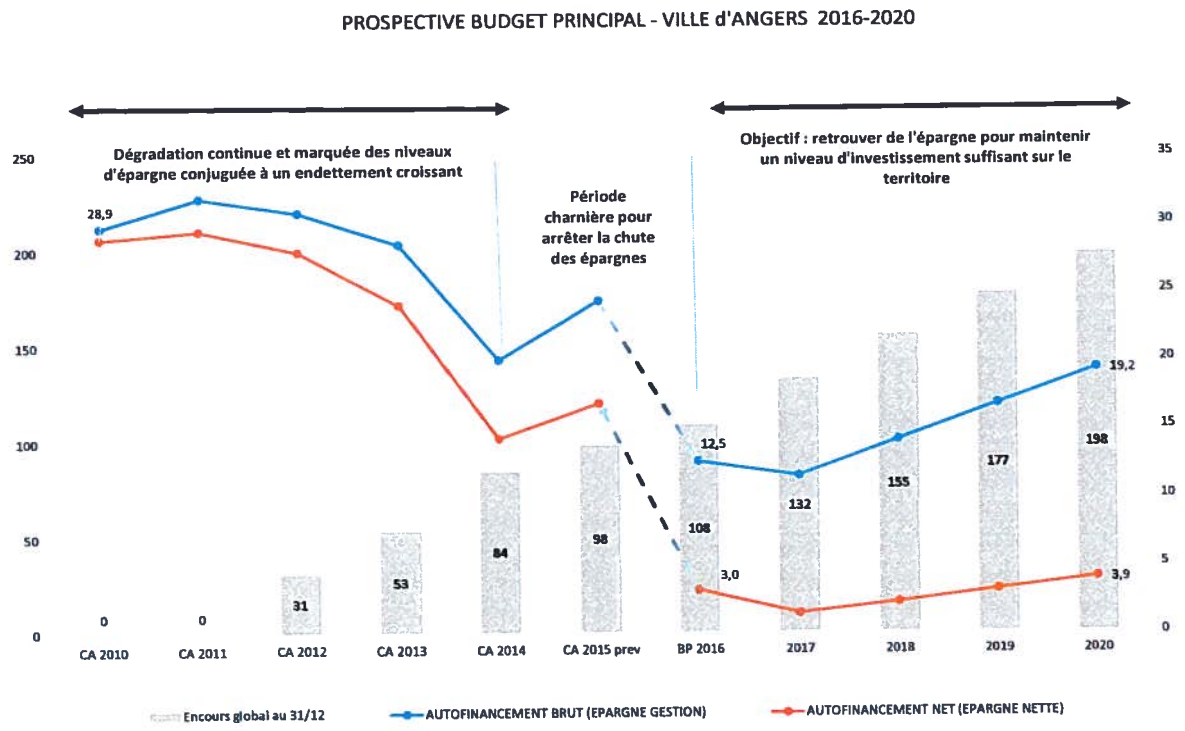

Entre 2015 et 2016, la grille de lecture du graphique évolue dans la mesure où à partir de 2016 :

- les conséquences du passage en Communauté Urbaine sont prises en compte (épargne diminuée de 5,5 M€),
- l'approche budgétaire retenue correspond au format d'un budget primitif (les cessions ne sont pas imputées en fonctionnement mais en investissement).

Les **résultats** de cette prospective conduisent à :

- **Un autofinancement brut qui s'améliore** grâce aux efforts de gestion,
- Une augmentation **de la dette sur le mandat** (de 84 M€ fin 2014 à 179 M€ fin 2019). La ville resterait pour autant **dans la moyenne des villes de sa strate** (1170 € par hab. en 2019 pour Angers contre 1176 € pour la strate en 2014, ce dernier chiffre évoluera par ailleurs sur la période),
- Du fait des annuités nouvelles, une **épargne nette qui tombe à 1,3 M€ en 2017** puis se reconstitue lentement pour arriver à 3,9 M€ en fin de période
- Un ratio de capacité de désendettement proche des **13 ans en 2020** mais dont la pertinence est à relativiser compte tenu du passage en CU et de la baisse de l'épargne associée.

Tous ces résultats sont de surcroît des projections de budget primitif. L'analyse des exercices 2014 et bientôt 2015 montre des écarts qui sont susceptibles d'améliorer cette prospective.

Plan pluriannuel d'investissement 2016-2020

La stratégie financière cible à laquelle permet d'aboutir l'analyse prospective est également à rapprocher du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2016-2020 ci-dessous :

Politique sectorielle	BP 2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL 5 ANNEES
Urba. logement aménag. urbain	12 907 000	12 955 298	15 331 000	10 986 000	15 361 000	67 540 298
Pilotage mutualisé politiques	13 009 000	11 671 500	10 653 100	12 636 000	14 392 000	62 361 600
Activités sportives et loisirs	4 744 810	9 017 350	14 697 950	16 054 950	6 067 950	50 583 010
Educ enfance famille formation	1 788 000	3 718 700	5 474 700	6 352 200	6 678 700	24 012 300
Dév. économique et du tourisme	1 525 000	2 820 000	13 560 000	4 360 000	210 000	22 475 000
Voirie et espaces publics	4 075 000	5 580 000	4 580 000	3 580 000	3 580 000	21 395 000
Parcs, jardins et paysages	3 079 000	5 041 000	2 736 000	2 681 000	2 509 000	16 046 000
Actions culturelles patrimoine	1 602 500	2 980 000	1 305 000	1 005 000	965 000	7 857 500
Citoyenneté & vie de quartiers	1 781 500	4 555 000	690 000	190 000	-	7 216 500
Propreté urbaine	653 000	733 000	733 000	733 000	733 000	3 585 000
Partenaires politique sociale	365 000	365 000	365 000	365 000	365 000	1 825 000
Prévention et sécurité	546 000	540 000	548 000	40 000	40 000	1 714 000
Rayonnement et coopérations	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
Déplacements	270 000	50 000	50 000	50 000	50 000	470 000
Protection de l'environnement	40 000	86 000	91 000	91 000	91 000	399 000
Attract. commerciale & artisa.	48 000	48 000	48 000	48 000	48 000	240 000
Relations avec les usagers	120 000	70 000	-	-	-	190 000
Total général Hors dette	46 653 810	60 330 848	70 962 750	59 272 150	51 190 650	288 410 208
OBJECTIF PROSPECTIVE FINANCIERE	43 000 000	43 000 000	43 000 000	43 000 000	43 000 000	215 000 000
ECART		17 330 848	27 962 750	16 272 150	8 190 650	73 410 208
RECETTES AFFECTEES		6 550 000	5 250 000	5 424 672	9 250 000	26 474 672
ECART AVEC RECETTES AFFECTEES		10 780 848	22 712 750	10 847 478	-1 059 350	46 935 536

Nous avons la volonté de maintenir un niveau d'investissement adapté pour dynamiser notre territoire sans pour autant aller au-delà de nos capacités financières.

Avec une moyenne de 60M€ par an (hors gestion déléguée de la voirie), il présente à ce stade un niveau d'investissement qui n'est pas en phase avec les objectifs fiscaux, financiers et budgétaires que nous nous sommes assignés. Le poids des participations dans les ZAC qui n'ont pas été à la hauteur des besoins ces dernières années explique pour partie ce dépassement. De nouveaux arbitrages vont s'avérer nécessaires pour s'approcher de notre objectif.

En complément de ces prochains arbitrages sur le PPI, ces perspectives financières nous obligent également à envisager de façon durable un encadrement étroit des dépenses de fonctionnement afin de conserver un minimum d'autofinancement de l'investissement.

Cette stratégie est celle qui a été déclinée à chaque étape de l'élaboration du budget 2016 ainsi que le démontrent les chapitres suivants.

■ Notre démarche dans le contexte budgétaire du mandat 2014-2020

Les collectivités locales sont confrontées ces dernières années à un effet de ciseaux entre leurs recettes, affectées par la crise économique et les baisses brutales des dotations d'un côté et leurs dépenses qui croissent fortement sous le coup des transferts de compétences et des décisions de l'Etat trop faiblement compensées de l'autre côté.

Les collectivités doivent donc s'adapter à ce contexte financier de plus en plus contraint tout en s'efforçant de mobiliser faiblement le levier fiscal. Elles se doivent également d'assurer le maintien d'une situation financière satisfaisante permettant tout à la fois le maintien de l'autofinancement, un niveau d'endettement raisonnable et la poursuite d'une politique d'investissement adaptée.

Pour répondre à ces problématiques et enjeux, différentes actions s'offrent aux collectivités : la maitrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement, l'optimisation des recettes, la responsabilisation des usagers...

Dès le début du mandat 2014-2020, nous avons souhaité anticiper le resserrement des marges de manœuvre en procédant à une relecture de l'ensemble de ses politiques publiques.

Pendant un an, la Ville d'Angers a procédé à un état des lieux de l'ensemble des services rendus aux usagers par l'ensemble de ses directions. Elle a engagé un travail cohérent, homogène et partagé pour réinterroger les niveaux de services, les adapter, tout en ne négligeant pas les capacités d'innovation. Cette démarche a intégré une dimension pluriannuelle afin de mettre en œuvre sur la durée un programme d'actions adaptées à la réalité de nos ressources.

Grâce à ce travail réalisé en interne en nous appuyant sur un ensemble de services ressources et l'ensemble des adjoints nous avons pu prioriser nos actions et préciser les niveaux de services à assurer.

Plutôt que d'afficher des objectifs de pourcentages ou de chiffres à atteindre, nous avons préféré préalablement réinterroger toutes nos politiques publiques, nos relations avec les usagers et les partenaires afin d'être acteurs et forces de proposition pour ne pas nous contenter de subir les contraintes. Relire nos politiques publiques a permis de donner du sens à notre action et à prioriser nos interventions à venir dans un contexte de réduction affichée de nos dépenses de fonctionnement.

Cela nous a également permis de construire ces premiers éléments d'orientations budgétaires pour 2016 et de dégager les principales lignes directrices des prochaines années notamment en matière de ressources humaines et de choix d'investissement.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 1 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Balance générale - Equilibre du BP 2016

Les montants commentés dans la suite du rapport sont retraités de manière à comparer deux exercices budgétaires à compétences constantes. Les crédits du BP 2016 ont ainsi été augmentés des charges et des produits transférés à la Communauté Urbaine.

Quelques traits marquants caractérisent ce budget 2016 :

- **Une stabilisation des dépenses de fonctionnement** (+0,08%) avec une maîtrise de la masse salariale (+0,5%) et ce malgré des contraintes externes fortes (révision de la prestation de service unique de la CAF notamment),
- **Un maintien des recettes de fonctionnement** (+0,2%) malgré une nouvelle baisse de la DGF liée à la Contribution au Redressement des Finances Publiques (- 4,1 M€),
- **Un autofinancement brut stabilisé à 18 M€** (le même niveau qu'en 2015) mais un **autofinancement net qui se dégrade** compte tenu des annuités nouvelles,
- **un emprunt d'équilibre limité à 18,4M€ comme en 2015** grâce à des cessions de parts sociales liées à la transformation en CU (Sominval, Sara-Sodemel, Soclova).

Fonctionnement

RECETTES

	BP 2015	BP 2016 hors CU	BP2015/BP2016 hors CU	Retraitement CU	BP 2016
Taxe foncières et d'habitation	96 180	97 970	1,9%		97 970
Autres taxes	5 900	8 500	44,1%	2 300	6 200
DGF	36 344	30 550	-15,9%		30 550
Autres dotations	16 954	19 700	16,2%		19 700
Attribution compensation	22 410	22 410	0,0%	13 666	8 744
DSC	6 000	6 000	0,0%		6 000
FPIC	1 950	2 380	22,1%		2 380
Allocations compensatrices	5 166	4 498	-12,9%		4 498
Autres recettes	35 211	34 640	-1,6%	-5 840	40 480
Sous total	*226 115*	*226 648*	*0,2%*	*10 126*	*216 522*

DEPENSES

	BP 2015	BP 2016 hors CU	BP2015/BP2016 hors CU	Retraitement CU	BP 2016
Personnel (chap 012)	113 582	114 131	0,5%		114 131
Subventions	43 651	43 627	-0,1%	818	42 809
CCAS	*12 050*	*12 050*	*0,0%*		12 050
Sub enfance/préventions spécialisée/sta	*3 639*	*4 677*	*28,5%*	818	3 859
Autres subventions	*27 962*	*26 900*	*-4,0%*		26 900
Autres dépenses	51 251	50 892	-0,7%	3 800	47 092
Sous total	*208 484*	*208 650*	*0,1%*	*4 618*	*204 032*
Autofinancement Brut	*17 631*	*17 998*	*2,1%*		*12 490*
Annuité (C+I)	*7 846*	*9 425*	*20,1%*		*9 425*
capital	*5 312*	*6 855*	*29,0%*		*6 855*
intérêts	*2 534*	*2 570*	*1,4%*		*2 570*
Autofinancement net	*9 785*	*8 573*	*-12,4%*		*3 065*

Investissement

FINANCEMENT

	BP 2015	BP 2016 hors CU	BP2015/BP2016 hors CU	Retraitement CU	BP 2016
Autofinancement	9 785	8 573	-12%	5 508	3 065
FCTVA + TLE + TA	6 000	6 310	5%	1 810	4 500
Subvention et autres	15 579	11 947	-23%	-15 148	27 095
Emprunt	18 847	27 075	44%	8 600	18 475
Cessions	1 056	250	-76%	-8 600	8 850
Total	*51 267*	*54 155*	*6%*	*-7 830*	*61 985*

DEPENSES

	BP 2015	BP 2016 hors CU	BP2015/BP2016 hors CU	Retraitement CU	BP 2016
Dépenses d'équipement	38 082	33 353	-12%		33 353
Subventions	3 353	5 776	72%		5 776
Dépenses financières hors dette	9 832	15 026	53%	-7 830	22 856
Total	*51 267*	*54 155*	*5,6%*	*-7 830*	*61 985*

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 1 *(dans l'Ordre du Jour)*

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

	BP 2015	BP 2016 Hors CU	% BP 2016/ BP 2015
Produit fiscal	96,2	98,0	1,9%
Dotations d'agglomération	28,4	28,4	-0,1%
DGF / DSU / DNPéréquation	52,4	49,4	-5,7%
Autres recettes	49,1	50,9	3,6%
Total	226,1	226,7	0,2%

Globalement les recettes de fonctionnement se présentent de la manière suivante :

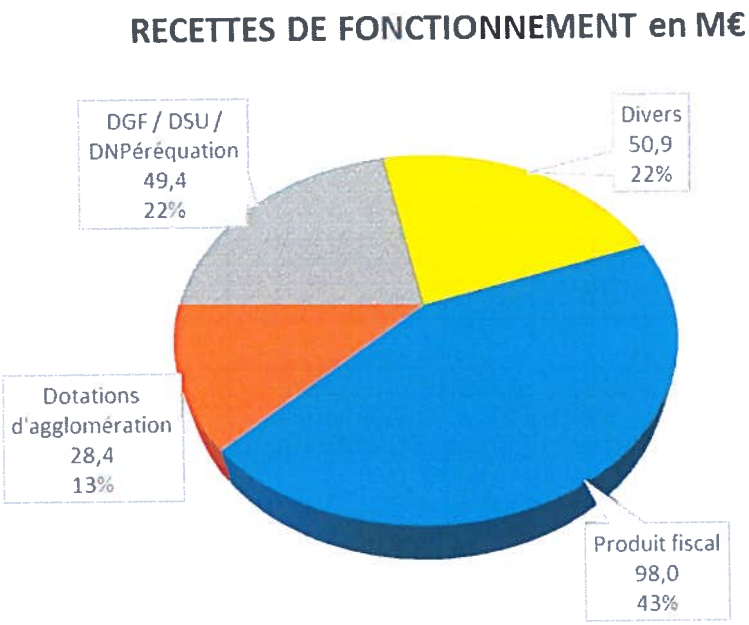

- **Produit fiscal**

Compte tenu de l'engagement de la nouvelle équipe municipale de ne pas augmenter les taux d'imposition, nos estimations sur la fiscalité sont construites sur la base d'une croissance prudente de nos bases fiscales de 1% de variation nominale et 0,5% de variation physique. A partir de ces hypothèses, les recettes générées par la fiscalité ménages approcheraient les **97,97 M€.**

- **Dotations d'Agglomération (Attribution de Compensation et Dotation de Solidarité Communautaire)**

Hors CU le montant de BP à BP est équivalent. Il est à noter que le passage en communauté urbaine et les transferts de compétence associés ont eu comme conséquence de modifier le montant de l'Attribution de Compensation versée aux différentes communes membres. Ce montant a ainsi été diminué de **13,6 M€** pour la Ville d'Angers pour compenser les transferts de charge de la Ville vers la Communauté Urbaine.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 1 ***(dans l'Ordre du Jour)***

- **D.G.F : dotation forfaitaire, dotation de solidarité urbaine, dotation nationale de péréquation**

La DGF, principale dotation des collectivités locales, est depuis 2014 ponctionnée du montant de la contribution au redressement des finances publiques. Avec l'aide d'un cabinet spécialisé, nous avons simulé l'évolution de la DGF sur le mandat (à règlementation constante) en intégrant la dotation de solidarité urbaine dont bénéficierait Angers qui appartient aux 250 premières communes de la dotation de solidarité urbaine cible.

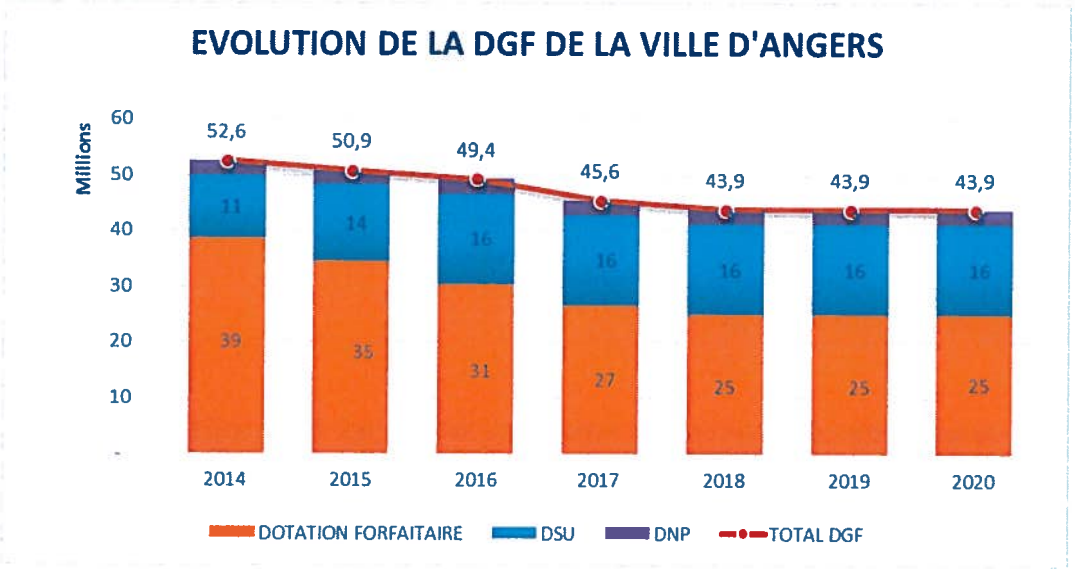

La perte cumulée de DGF (graphique ci-dessous) serait donc entre 2014 et 2020 de **42 M€** soit quasiment une année d'investissement pour la collectivité. Mais en réalité notre collectivité contribuera bien pour **70 M€** au titre de la contribution au redressement des finances publiques. C'est l'évolution favorable de la dotation de solidarité urbaine qui viendra atténuer cette baisse importante.

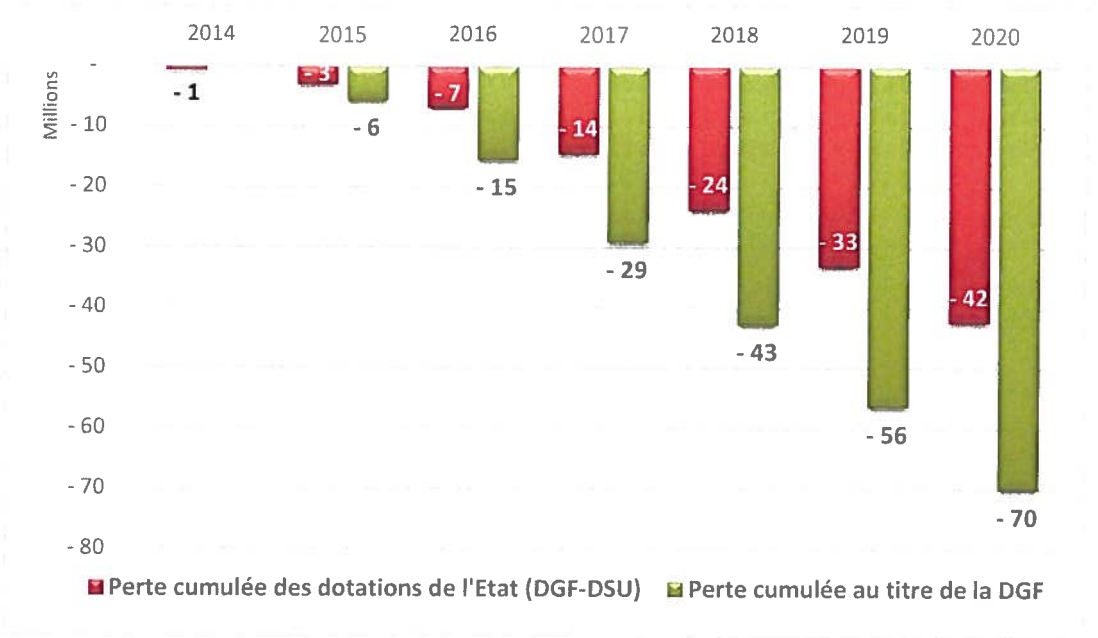

♦ Les autres recettes

Les autres recettes sont constituées des autres dotations et impôts, des recettes d'exploitation, des recettes exceptionnelles, des produits financiers, etc... Elles affichent une hausse de 3,6%. Les principales recettes subissant des évolutions :

- Le niveau de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement serait ajusté au niveau du réalisé 2015 à savoir 5,6 M€ contre 3 M€ de prévisions au BP 2015.
- Le FPIC (Fonds de péréquation intercommunal et communal) devrait continuer de croître en 2015 puisqu'au niveau national, l'enveloppe devrait augmenter de 22%. Pour la ville d'Angers, il est évalué à 2,38 M€ pour 2015.
- La baisse des recettes liées à la mise en œuvre de la « prestation de service unique contrats » par la CAF modifie les règles de tarification en crèches et représente pour les finances de la Ville une perte de 470 000€ sans compter la baisse de recettes de nos partenaires associatifs.

■ Dépenses de fonctionnement

♦ Les orientations en matière de ressources humaines et de gestion des emplois et des compétences

La maitrise des effectifs et de la masse salariale de notre collectivité, qui constitue près de 55 % de nos charges de fonctionnement, est capitale. Nos charges de personnel ont progressé de 12 % entre 2012 et 2014 passant de 98 174 K€ à 110 041 K€.

Pour traduire sur le plan budgétaire notre stratégie en matière de ressources humaines, il faut l'adapter à la fois aux niveaux de services arrêtés et à l'atonie des recettes de fonctionnement attendues pour les prochains exercices en nous appuyant sur le tableau des emplois, les données du bilan social et le rapport sur l'égalité professionnelle homme/femme, diversité et lutte des discriminations joints en annexe.

Rapportées au nombre d'habitants, les dépenses de personnel ont atteint, selon l'analyse financière rétrospective de la Direction Départementale des Finances Publiques, 718 €/habitant et se situent à un niveau supérieur à celui observé pour la moyenne nationale de 703 €/habitant.

La Ville d'Angers va s'efforcer, dans une démarche volontariste, de limiter l'évolution de sa masse salariale à moins de 1% chaque année hors transfert de compétences ou évolution de charges nouvelles décidées par l'Etat et non connues à ce jour. Il nous faudra à cet effet rechercher la juste adéquation entre niveau de service, nombre d'emplois et compétences.

Plusieurs leviers vont pour cela être utilisés :

- Hors transfert éventuel de compétences, les effectifs seront donc stabilisés. Ils n'augmenteront pas sur le mandat et les départs en retraite ne seront pas systématiquement remplacés.
- La mutualisation et les synergies entre services seront encouragées. Elles sont un moyen de réduire les charges de fonctionnement de l'intercommunalité. Notre collectivité a engagé depuis 2008 la mutualisation des services entre la Ville d'Angers, le CCAS et Angers Loire Métropole. 25 directions ont été à ce jour mutualisées, représentant 550 collaborateurs, soit 15% des effectifs. Cette démarche sera consolidée et poursuivie.

- Un schéma de mutualisation sera mis en œuvre entre l'intercommunalité et les communes conformément à la Loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République. Angers Loire Métropole engagera en la matière une démarche progressive et réaliste en s'appuyant sur ses premières réalisations. La Ville d'Angers s'associera à ce schéma.
- Ces orientations en Ressources Humaines pour le mandat vont nécessiter la mise en œuvre d'une gestion renouvelée des effectifs et des compétences par la mise en place d'un plan de redéploiement des emplois, d'un accompagnement fort des parcours professionnels, d'une réflexion systématique sur les conditions de travail et l'ergonomie des organisations.

Les subventions de fonctionnement et les participations:

Les subventions de fonctionnement sont stables passant de 43.7 M€ 43.6 M€ (hors CU). Cette situation comptable globale masque une réalité différenciée qui peut se résumer en trois éléments :

- Une préservation de la subvention au CCAS à 12.05 M€,
- Une progression des crédits affectés à l'enfance et à la prévention spécialisée de 1.03 M€, qui compense les désengagements de la CAF et du Département,
- Les autres subventions et participations qui diminuent d'environ **4%**.

Les frais de fonctionnement des services:

Les frais de fonctionnement diminuent de BP à BP de 0.4 M€ (-0.7%).

	BP 2015	BP 2016 hors CU	% BP 2016/ BP 2015
Charges de personnel	113,6	114,1	0,5%
Subventions de fonctionnement	43,7	43,6	-0,05%
dont CCAS	*12,1*	*12,1*	*0%*
dont subventions secteur enfance et prévention spécialisée	*3,6*	*4,7*	*31%*
dont autres subventions	*28,0*	*26,9*	*-4%*
Frais de fonctionnement des services	51,3	50,9	-0,7%
Total	208,5	208,7	0,08%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT en M€

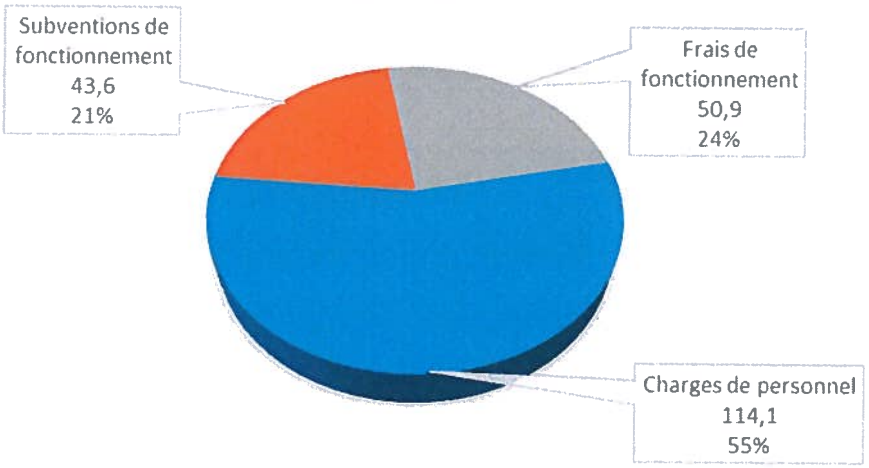

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 1 *(dans l'Ordre du Jour)*

Dépenses d'investissement

Programme d'investissement 2016

Le projet de budget pour 2016 prévoit des dépenses d'investissement de 61,9 M€. Ce montant est à retraiter avec la gestion déléguée de la compétence voirie (15,2 M€) pour obtenir un périmètre de comparaison équivalent à 2015. Le montant ainsi obtenu est de 46,7 M€ du BP 2016 hors gestion déléguée.

L'objectif pour le mandat est en effet de limiter l'investissement à une moyenne de 43 M€ par an (50 M€ avant le transfert des compétences vers la CU) afin de contenir la dette et par voie de conséquence de préserver l'épargne.

Le programme d'investissement 2016 se répartit entre les priorités suivantes (les principales opérations ayant été détaillées dans la partie sur le PPI) :

Politique sectorielle	BP 2016
Urba. logement aménag. urbain	12 907 000
Pilotage mutualisé politiques	13 009 000
Activités sportives et loisirs	4 744 810
Dév. économique et du tourisme	1 525 000
Educ enfance famille formation	1 788 000
Voirie et espaces publics	4 075 000
Parcs, jardins et paysages	3 079 000
Actions culturelles patrimoine	1 602 500
Citoyenneté & vie de quartiers	1 781 500
Propreté urbaine	653 000
Partenaires politique sociale	365 000
Prévention et sécurité	546 000
Rayonnement et coopérations	100 000
Déplacements	270 000
Protection de l'environnement	40 000
Attract. commerciale & artisa.	48 000
Relations avec les usagers	120 000
Total général Hors dette	46 653 810

Recettes d'investissement

Les produits de la section d'investissement se répartissent comme suit :

- FCTVA et taxe locale d'équipement — 6,3 M€ contre 6 M€ au BP 2015
- Les subventions d'investissement — 11,9 M€ contre 15,6 M€ au BP 2015
- Les emprunts nouveaux — 18,4 M€ contre 18,8 M€ au BP 2015
- Cessions d'immobilisations — 8,8M€ contre 1,05M€ au BP 2015
- Le virement de la section de fonctionnement — 8,5 M€ contre 9,8M€ au BP 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 1 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Dette

Encours de dette

Après enregistrement des 18 M€ d'emprunts souscrits en 2015 (10 M€ à 1,6% avec le Crédit Agricole sur 20 ans et 8 M€ à 1,83% avec la Banque Postale sur 20 ans) et le remboursement en capital (5,14M€), l'encours de la dette du budget principal au 1er janvier 2016 s'élèvera à **97,03 M€.**

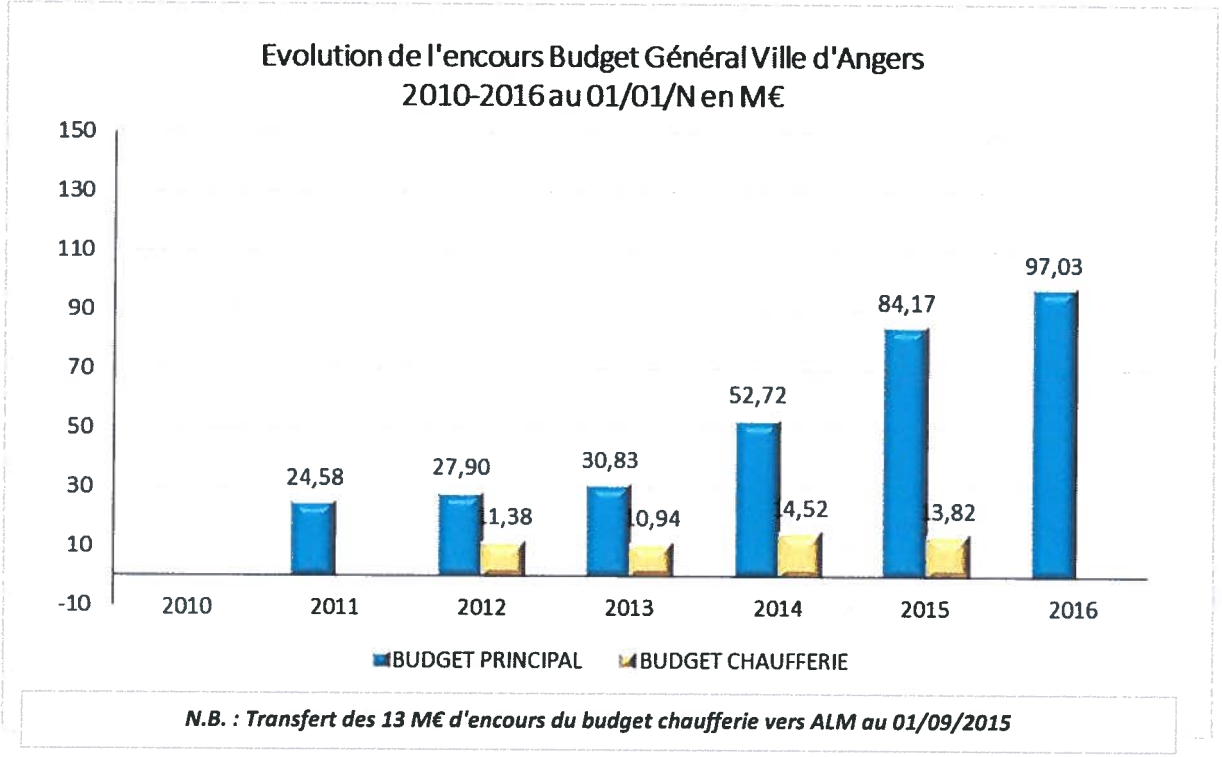

Les prévisions pour 2016

Pour l'équilibre de la section d'investissement, les recettes d'emprunt ont été inscrites à près de 18 M€ hors passage en CU. Les restes à réaliser et les résultats budgétaires 2015 seront de nature à modifier ce montant lors du budget supplémentaire, l'enjeu étant bien de réduire ce montant.

Les annuités nouvelles ont été calculées sur la base d'un prêt maximum de 20 M€ sur 20 ans au taux de 2,15% (mobilisé au 1er juillet avec une échéance semestrielle).

Les caractéristiques de la dette de la Ville d'Angers

A l'inverse de l'Agglomération, la dette de la Ville d'Angers est sécurisée avec des prêts en taux fixe et en taux variable essentiellement.

Nature de dette + n° de contrat	Organisme prêteur	Date de signature	Date de 1ère échéance	Nominal	Capital restant dû au 01/01/2016	Type de taux d'intérêt	Taux initial	Durée
EMPRUNT TAUX FIXE				**58 000 000,00**	**51 704 923,73**			
2 / MON269746EUR	CFFL/DEXIA	12/05/2010	01/12/2010	5 000 000,00	3 250 000,07	Fixe	3,29	15 ans
5 / CO7364	CREDIT AGRICOLE CA-CIB	14/09/2012	19/12/2012	5 000 000,00	3 916 666,67	Fixe	4,72	15 ans
6 / 8336868	CAISSE D'EPARGNE	19/03/2013	25/06/2013	15 000 000,00	12 250 000,00	Fixe	3,80	15 ans
11 / 6970386	SOCIETE GENERALE	04/12/2014	08/03/2015	15 000 000,00	14 394 569,56	Fixe	2,15	20 ans
12 / 10000204821	CRCAM DE L'ANJOU ET DU MAINE	25/07/2015	15/10/2015	10 000 000,00	9 893 687,43	Fixe	1,60	20 ans
13 / MON506174EUR	LA BANQUE POSTALE	16/12/2015	01/05/2016	8 000 000,00	8 000 000,00	Fixe	1,83	20 ans
EMPRUNT ASSORTI D'UNE LIGNE DE TRESORERIE				**10 000 000,00**	**6 333 333,26**			
1 / LT100215CO6182	CREDIT AGRICOLE CA-CIB	31/05/2010	01/09/2010	10 000 000,00	6 333 333,26	Fixe	3,29	15 ans
EMPRUNT A TAUX REVISAGLE / VARIABLE				**45 354 906,00**	**38 991 652,69**			
4 / LT110090CO6681	CREDIT AGRICOLE CA-CIB	20/04/2011	17/09/2012	5 000 000,00	3 666 666,68	Révisable	1,42	15 ans
9 / 5030752	CDC	24/12/2013	01/04/2014	25 354 906,00	23 880 903,45	Variable	1,99	25 ans
10 / 14139380	CREDIT COOPERATIF	08/12/2014	01/04/2015	5 000 000,00	4 777 415,91	Fixe / Révisable	1,60	15 ans
3 / 85100251	CAISSE D'EPARGNE	20/05/2010	25/07/2011	10 000 000,00	6 666 666,65	Fixe / Révisable / Variable	2,66	15 ans
TOTAL GENERAL				113 354 906,00	97 029 909,68			

Budget annexe Boucle optique angevine

Après avoir concentré ses efforts ces dernières années sur le raccordement de différents services de la Ville, le budget annexe devrait en 2016 être davantage consacré à la rénovation des infrastructures du réseau.

Mouvements réels en k€	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	62	208
Investissement	146	0
Total	208	208

Conclusion

Premier budget traduisant le passage de notre territoire en Communauté Urbaine (il faut remonter à 2001 et la création de la Communauté d'Agglomération pour retrouver des transferts de compétences de cette importance), le budget 2016 de notre collectivité est aussi celui de la nécessaire rigueur afin de préserver les grands équilibres.

Un niveau d'investissement inadapté ces dernières années, conjugué à une forte augmentation des dépenses de fonctionnement incompatibles avec la baisse drastique des dotations de l'Etat, pénalisent désormais lourdement les marges de manœuvre de notre collectivité.

Comme l'a rappelé l'audit du Cabinet KPMG réalisé au début de ce mandat, il est impératif de modifier la trajectoire financière de notre ville sous peine de capacité d'autofinancement nette négative immédiate.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 1 *(dans l'Ordre du Jour)*

Depuis deux ans, des mesures correctrices ont été engagées et ont permis pour la première fois depuis 2002 d'enrayer la chute de l'Epargne. Ces efforts doivent impérativement être poursuivis tant en fonctionnement qu'en investissement, le projet de budget pour 2016 s'inscrit dans cette volonté tout en réaffirmant son refus d'augmentation de la fiscalité.

La prospective financière 2016-2020 dessine cependant un chemin responsable que le débat d'orientations budgétaires doit nous permettre de partager en faisant preuve de réalisme et de transparence.

Avec une moyenne de 60 M€ par an (hors gestion déléguée de la voirie), notre Plan Pluriannuel d'Investissement présente à ce stade un niveau d'investissement qui n'est pas soutenable pour tenir les objectifs fiscaux, financiers et budgétaires que nous nous sommes assignés. De nouveaux arbitrages vont s'avérer nécessaires pour s'approcher de notre objectif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L5215-1 et suivants,
Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016

DELIBERE

Donne acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal prend acte.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 2 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 2 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2016-49***

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Autres actions d'urbanisme et d'aménagement urbain

Plan local d'urbanisme communautaire - Avis du Conseil Municipal sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal arrêté le 14 décembre 2015

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE ET EXPOSE DES MOTIFS :

I. Contexte dans lequel intervient cette délibération :

Par délibération du 10 novembre 2010, Angers Loire Métropole (ALM) a, d'une part prescrit la mise en révision des documents d'urbanisme communaux et intercommunaux en vigueur sur son territoire en vue d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) unique sur l'intégralité du périmètre de la Communauté d'agglomération et a, d'autre part, défini les objectifs poursuivis. Enfin, le Conseil de Communauté a ouvert la concertation sur le même périmètre et précisé ses modalités.

Par délibération complémentaire du 8 mars 2012, ALM a prescrit la révision des Plans d'Occupation des Sols (POS) de Soulaire-et-Bourg et d'Ecuillé en vue d'intégrer ces deux communes dans la démarche initiée par l'agglomération tendant à se doter d'un PLU unique couvrant l'intégralité de son territoire.

Le projet de PADD (Projet d'Aménagement et de Développements Durables) a été débattu en Conseil Communautaire le 14 mars 2013, puis au sein de tous les Conseils Municipaux (avril-mai 2013) et enfin une nouvelle fois en Conseil Communautaire le 13 juin 2013 afin de prendre acte des débats intervenus dans chacune des communes.

Par délibération du 13 avril 2015, pour prendre en compte les nouvelles dispositions de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014, dite loi « ALUR », après que la Conférence intercommunale des maires se soit réunie, le Conseil de Communauté a prescrit les modalités de collaboration entre Angers Loire Métropole et les 33 communes membres dans la poursuite de la démarche déjà impulsée depuis le lancement de la révision qui associait déjà très étroitement les communes, dans une relation de coproduction du document final.

A l'issue du processus d'élaboration du projet, Angers Loire Métropole a tiré le bilan de la concertation et a arrêté le projet de PLUi par délibération du 14 décembre 2015.

Le projet est désormais soumis pour avis aux personnes publiques associées, aux personnes devant être consultées ainsi qu'à celles qui en ont fait la demande. Ces personnes disposent d'un délai de trois mois après transmission du projet de plan pour émettre un avis dans les limites de leurs compétences propres ; à défaut, ces avis sont réputés favorables.

Parallèlement, les communes membres d'Angers Loire Métropole sont consultées sur l'arrêt de projet et disposent également d'un délai de trois mois pour formuler un avis. Conformément à l'article L. 153-15 du Code de l'Urbanisme, lorsqu'une commune membre de l'établissement public de coopération intercommunale émet un avis défavorable sur les orientations d'aménagement et de programmation ou les dispositions du règlement qui la concernent directement, l'organe délibérant compétent de l'établissement public de coopération intercommunale délibère à nouveau et arrête le projet de plan local d'urbanisme à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

Par ailleurs, l'Autorité Environnementale de l'Etat sera amenée à émettre un avis sur l'évaluation environnementale du projet de PLUi.

A l'issue de l'ensemble de ces consultations, le projet de PLUi sera soumis à enquête publique. A cette étape, le public pourra consulter l'intégralité du dossier de PLUi, le bilan de concertation, l'avis des Personnes Publiques Associées, celui des personnes consultées ainsi que l'avis de l'Autorité Environnementale ; dans ce cadre, il pourra s'exprimer à nouveau sur le projet et émettre des observations avant l'approbation du PLUi prévue début 2017.

C'est dans ce cadre que le Conseil Municipal d'Angers est amené à se prononcer sur l'arrêt de projet du PLUi afin d'émettre un avis. Vous avez été informés de la mise à disposition des pièces relatives à l'arrêt de projet.

II. Présentation du projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté en date du 14 décembre 2015

1. Le projet de PLUi respecte le cadre législatif en vigueur

L'élaboration du projet de PLUi d'Angers Loire Métropole a été guidée à la fois par :
- les grandes ambitions politiques des élus du territoire, déclinées au sein du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;
- par des dispositions réglementaires (lois-cadre) et spatiales (documents de planification supra-communaux) de normes supérieures.

Conformément aux possibilités offertes par la loi Grenelle 2, modifiées par la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové), le PLUi tient lieu de Plan Local de l'Habitat (PLH) et Plan de Déplacement Urbain (PDU) et se substitue ainsi à ces documents existants.

Conformément à la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) du 13 décembre 2000, enrichie par la loi Engagement National pour le Logement, dite « ENL » du 13 juillet 2006, il assure ainsi :
- L'équilibre entre le développement urbain et la protection des espaces naturels ;
- La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale ;
- Le respect de l'environnement par une gestion économe de l'espace, la prise en compte des risques, la maîtrise de la circulation automobile, la sauvegarde des patrimoines naturels et bâtis.

Il précise les moyens mis en œuvre pour lutter contre le changement climatique, pour préserver la biodiversité et contribuer à un environnement respectueux de la santé.

Par ailleurs, le PLUi respecte également :

- la loi d'orientation des transports intérieurs (dite loi LOTI en date du 30 décembre 1982) qui créé les Plans de Déplacements urbains (PDU).
- La loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale (21 février 2014), qui redéfinit la géographie des quartiers prioritaires de la politique de la ville et instaure un contrat de ville unique.
- La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi « ALUR » du 24 mars 2014 qui réaffirme les principes fixés par les précédentes lois en complétant le contenu des pièces du PLU au sujet notamment des déplacements, du paysage, de la consommation d'espace, de la biodiversité. Elle crée une nouvelle pièce lorsque le PLU tient lieu de PLH ou de PDU, à savoir le Programme d'Orientations et d'Actions (POA). Elle encadre également la constructibilité en zones agricoles et naturelles et forestières, règles qui ont par la suite été assouplies par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014.

Enfin, le PLUI a aussi pris en compte et respecte notamment :

- La loi de simplification de la vie des entreprises du 20 décembre 2014 qui a également modifié à la marge le code de l'urbanisme, notamment en fixant des plafonds en matière de stationnement des véhicules dans les secteurs bien desservis en transports en commun.
- La loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (dite loi « Macron ») et la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui enrichissent la boîte à outils du PLU afin d'encourager la construction de logements intermédiaires ou de constructions performantes écologiquement.
- La loi « Macron » qui permet la construction d'annexes non accolées aux habitations en zones agricoles et naturelles.
- La loi de « Transition Energétique » qui comprend diverses mesures visant à promouvoir l'utilisation des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

2. La composition du projet de PLUi

Le projet de PLUi est constitué des documents suivants :

- Un rapport de présentation qui comporte un diagnostic, un état initial de l'environnement, une justification des choix ainsi qu'une évaluation environnementale,
- Un projet d'aménagement et de développement durables,
- Un règlement qui délimite les zones urbaines, à urbaniser, agricoles, naturelles et qui fixe les règles applicables à l'intérieur de chacune des zones,
- Des orientations d'aménagement et de programmation portant sur l'aménagement, les déplacements, l'habitat, les centralités et le Val de Loire.
- Un programme d'orientations et d'actions portant sur l'habitat et les déplacements
- Des annexes

3. Le projet de PLUi et les choix retenus :

II.3.1- Les 3 axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Le projet de PLUi est bâti autour des trois axes suivants :

- **construire le territoire de demain en portant sur lui un nouveau regard** : la collectivité a fait le choix d'exprimer en premier lieu cette idée forte qui structure son projet de développement territorial. S'appuyer sur ses richesses locales (végétales, bâties) pour construire le territoire, identifier une Trame Verte et Bleue, préserver et valoriser le patrimoine pour qualifier les futurs projets et contribuer à la relève des défis énergétiques et environnementaux sont autant de grandes orientations précisées dans cet axe.
- **promouvoir une métropole d'avenir attractive et audacieuse** : L'emploi et la création de richesses économiques sont des priorités pour le développement du territoire. En renforçant

les fonctions métropolitaines, en participant au rayonnement de l'agglomération et en favorisant le développement d'activités économiques, c'est toute une dynamique économique qui doit être alimentée.

- **organiser le territoire multipolaire pour bien vivre ensemble** : le développement multipolaire du territoire, explicité plus particulièrement dans l'axe 3 mais ayant une résonance sur tout le projet, est l'autre point fort de ce PADD. Initiée dans le projet d'agglomération de 2003, encadrée par les dispositions du SCoT du Pôle Métropolitain Loire Angers approuvé en 2011, l'organisation multipolaire à l'échelle du territoire de l'agglomération trouve, avec le PLUi, une première déclinaison spatiale. A un niveau plus local, l'organisation polycentrique (autour des centralités/ pôles de vie) constitue également un choix de développement qui doit contribuer à structurer les futures zones à urbaniser, à améliorer le cadre de vie des habitants, à réduire la consommation foncière et à limiter les déplacements.

D'une façon générale, il ressort en transversalité dans ce projet une volonté forte d'articuler environnement, déplacement, habitat, économie et urbanisme.

II.3.2- Les objectifs de moindre consommation foncière

La traduction de ce projet doit aussi répondre à des objectifs de moindre consommation foncière qui se traduisent par une consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers projetée pour 2015-2027 de 66 ha en moyenne par an, contre 95 ha en moyenne par an constatés entre 2005 et 2015, soit une réduction totale de 30%.

II.3.3- Les grandes lignes des volets Habitat et Déplacements (Le Programme d'Orientations et d'Actions et L'Orientation d'Aménagement et de Programmation thématiques Habitat-Déplacements)

Le PLU d'Angers Loire Métropole tient ainsi lieu de PLH et de PDU. Cette intégration du PLH et du PDU dans le PLUi se traduit par un enrichissement du contenu des différentes pièces du PLU en matière d'habitat et de déplacements. Si l'ensemble du PLUi poursuit les objectifs énoncés à l'article L. 302-1 du Code de la Construction et de l'Habitation et aux articles L. 1214-1 et L. 1214-2 du Code des Transports, le cœur des politiques en matière d'habitat et de transports/déplacements et notamment les orientations et actions qui sont programmées jusqu'en 2027 se retrouvent dans :

• Le **Programme d'Orientations et d'Actions** qui comprend toutes les mesures et éléments d'information nécessaires à la mise en œuvre des politiques de l'habitat et des transports et des déplacements.

• Les **Orientations d'Aménagement et de Programmation** qui comprennent les éléments liés et/ou opposables aux actions et opérations d'aménagement.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 2 *(dans l'Ordre du Jour)*

Le volet habitat

Retrouver un dynamisme démographique constitue l'un des principaux enjeux pour le territoire dans les prochaines années.
L'enjeu porte donc sur la mise en œuvre de conditions favorables pour que les ménages puissent continuer à habiter sur Angers Loire Métropole (=maintenir la population), et sur l'accueil dans de bonnes conditions de nouveaux ménages (=être attractif). Aussi pour réunir toutes les conditions propices à une dynamique démographique ce qui se traduit a minima par une stabilisation de sa population, voire une hausse de celle-ci, Angers Loire Métropole se saisit des outils de la politique locale de l'habitat :

- une large offre d'habitat prenant en compte la diversité des attentes et des moyens financiers des ménages, en insistant sur l'amélioration, voire la remise à niveau du parc de logements existants ;
- le renforcement du renouvellement urbain non seulement dans les secteurs mutables (friches économiques, etc.) mais aussi dans le tissu urbain diffus (exemple «dent creuse»), en facilitant lorsque cela est opportun l'intensité et la mixité urbaine (centralités, grands axes de déplacement, etc.);
- une offre neuve importante (27 300 logements d'ici 2027), et complémentaire (nature de l'offre nouvelle) à ce que propose le marché immobilier existant ;
- une approche globale de l'espace public visant à s'appuyer sur un cadre de vie reconnu (accès à la nature, y compris en ville, patrimoine, intensité des commerces et des services autour du réseau de transports collectifs, etc.), et concourant à la douceur de vivre, la qualité de vie et l'attractivité du territoire en général ;
- une approche fine des besoins en logements et/ou en hébergements des publics ayant des difficultés à se loger.

Le volet transports/déplacements

La définition des orientations et actions en matière de transports et déplacements inscrites dans le PLU communautaire s'est appuyée sur la construction d'un **scénario cible d'évolution de la mobilité à l'horizon 2027** sur l'agglomération qui a pour ambition :

- Une **baisse significative de la part de la voiture** parmi l'ensemble des modes de déplacements de 60,3% à 52%.
- Un **report important vers les modes alternatifs** à la voiture :
  - Transports en commun : + 2,8 points (de 8.2% à 11%)
  - Vélo : +1,9 points (de 3.1% à 5%)
  - Marche à pied : +3,7 points (de 26.3% à 30%)

Les projets et les actions retenus dans le PLUi et programmés d'ici 2027 en matière de déplacements visent ainsi notamment à :

- Réduire les avantages relatifs des déplacements automobiles pour limiter le recours à ce mode et faciliter le report vers les autres modes de déplacements ;
- Développer les transports en commun et compléter le réseau structurant avec notamment la mise en service d'un réseau de tramway B et C et un renforcement de la desserte bus ;
- Favoriser des modes doux attractifs pour les déplacements quotidiens ;
- Optimiser les transports de marchandises.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 2 *(dans l'Ordre du Jour)*

II.3.4- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) locales

Les OAP Aménagement encadrent le développement d'une centaine de secteurs aux échelles, problématiques et enjeux variables, en complément du règlement et de l'OAP Déplacements et Habitat. Les futurs projets nécessitant la délivrance d'une autorisation d'urbanisme doivent être compatibles avec ces OAP locales.
Pour faciliter leur lecture, les OAP sont structurées et présentées de façon homogène avec :

- Un contexte écrit qui décrit l'environnement dans lequel s'insère le site et présente les enjeux d'aménagement;
- Des principes d'aménagement écrits spécifiques à chaque site ;
- Une carte qui représente graphiquement les principes d'aménagement à respecter ;
- Un volet programmation.

II.3.5- La spécificité de l'OAP Val de Loire et de l'OAP Centralités

Le projet de PLUi a la particularité de comporter deux OAP spécifiques à l'environnement et à l'organisation du territoire angevin.
L'OAP Centralités a été élaborée pour tenir compte d'une part du constat fait d'un nombre important de centralités de vie auxquelles les habitants sont attachées, notamment dans les quartiers du Pôle centre, et d'autre part des attentes exprimées, en particulier par le Conseil de Développement, sur le maintien de ces lieux de regroupement de commerces et d'équipements, qui constituent le socle fonctionnel et identitaire de la vie quotidienne des habitants. Cette OAP a donc pour objectif de participer à mettre en œuvre l'organisation multipolaire du territoire, de prioriser l'implantation des commerces et équipements et de favoriser le lien social entre les habitants.

Angers Loire Métropole a fait le choix d'inscrire une Orientation d'Aménagement et de Programmation sur la partie de son territoire concernée par l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO afin de mieux prendre en compte les orientations du plan de gestion du Val de Loire.
Sur le territoire, sept communes sont concernées par cette inscription : une partie des communes de Savennières, Bouchemaine, Sainte Gemmes-sur-Loire, Mûrs-Erigné, Les Ponts-de-Cé, Trélazé, et la totalité de l'île de Béhuard.
L'OAP Val de Loire permet de mettre en exergue toutes les dispositions mises en œuvre dans le PLU communautaire pour garantir des principes de préservation, de valorisation des spécificités et de la qualité du site sans pour autant figer ou entraver le développement de projets urbains.

II.3.6- Le règlement : philosophie d'élaboration et description des principales zones

Le PLUi, document unique à l'échelle des 33 communes, succède à 11 documents d'urbanisme en vigueur aujourd'hui. Ces derniers n'ont pas tous été élaborés par l'Agglomération dans la mesure où certaines communes ont rejoint l'EPCI en 2005 et 2012. De plus, ils ont été élaborés à des périodes différentes. Cela implique une grande hétérogénéité dans les POS et PLU en vigueur.
Aussi, la philosophie et les objectifs recherchés au travers de l'élaboration d'un nouveau règlement, tant dans sa partie écrite que graphique, ont été :

- Harmoniser, simplifier et rendre plus lisible l'affichage des règles ;
- Décliner règlementairement le nouveau projet affirmé pour le territoire au travers du PADD en introduisant de nouveaux éléments tels que :
    - la Trame Verte et Bleue identifiée au plan de zonage,
    - une réduction du périmètre de certaines zones à urbaniser inscrites dans les documents antérieurs pour modérer la consommation foncière,
    - la mise en place de nouveaux outils de préservation et de valorisation des éléments patrimoniaux, qu'ils soient végétaux ou bâtis,
    - une meilleure adaptation des règles de hauteur aux tissus existants grâce à un plan des hauteurs spécifique,
    - l'inscription de linéaires de protection de la diversité commerciale,
    - la mise en place de figurés particuliers délimitant les périmètres d'attractivité des transports en commun dans lesquels les obligations de stationnement seront réduites,
    - etc.

Le zonage reprend les principales zones suivantes :

- **les zones urbaines - dont les 3 principales sont les suivantes - représentent 16,4% du territoire :**
  - **UA (2,31% du territoire)** pour les zones urbaines centrales à dominante habitat, caractéristiques des tissus urbains denses et groupés, le plus souvent fondés sur les tissus bâtis les plus anciens des villes et bourgs du territoire ; elle a pour objectifs de favoriser la mixité fonctionnelle, affirmer le caractère urbain dense en privilégiant une implantation à l'alignement tout en favorisant des respirations en cœur d'ilots, encourager la réalisation de projets architecturaux innovants et/ou performants en matière énergétique et favoriser le renouvellement urbain, etc.
  - **UC (8,30% du territoire)** pour les zones à dominante habitat caractérisées par des typologies majoritairement individuelles ou intermédiaires, représentatives d'un mode d'urbanisation relativement récent ; cette zone permet la mixité des fonctions tout en limitant les risques de nuisance, les règles d'implantation par rapport aux voies de desserte ou aux limites séparatives ont été revues pour favoriser une certaine intensification des constructions, le renouvellement urbain y est favorisé tout en veillant à préserver l'intimité et l'ensoleillement des fonds de parcelles, etc.
  - **UD (1,12% du territoire),** caractérisée par des ensembles bâtis implantés sur des unités parcellaires assez grandes avec une typologie majoritairement de forme collective (quartiers d'habitat collectif des années 60/70) ou intermédiaire ; l'objectif principal poursuivi dans cette zone est de permettre la mise en œuvre des opérations de requalification ou de permettre l'évolution de ces ensembles dans le respect d'une cohérence urbaine globale.
  - **Un ensemble d'autres zones urbaines spécifiques** a été définie pour tenir compte de la diversité de l'occupation actuelle ou projetée du tissu urbain et des spécificités propres à chaque vocation dominante : **une zone UD Gare** pour tenir compte de la spécificité de la mutation du quartier autour de la gare St Laud ; une zone **UDru** pour les secteurs concernés par de grandes opérations de renouvellement urbain ; une zone **UE** pour les grands équipements métropolitains et activités associées ; une zone **UM** pour les zones à vocation militaire ; une zone **UP** pour les parcs urbains majeurs de l'agglomération et les 3 cimetières arborés d'Angers ; une zone **US** pour les zones à vocation sanitaire (activités hospitalières, sanitaires et médico-sociales et établissements d'enseignement et de recherche associés) ; la zone **UY** correspondant aux activités économiques **(3,56% du territoire)**.

- **les zones à urbaniser (AU) (2,16% du territoire) :** qui correspondent aux zones à caractère naturel des communes destinés à être ouvertes à l'urbanisation.
  Le règlement distingue deux grands types de zones, selon leur niveau de desserte par les réseaux : les « 1AU » (1,64% du territoire) (dont la desserte par les réseaux est suffisante pour permettre leur urbanisation) et les « 2AU » (0,52% du territoire) (dont la desserte doit être améliorée pour les ouvrir à l'urbanisation).
  La zone 1AU peut être urbanisée à l'occasion de la réalisation d'opérations d'aménagement d'ensemble, compatibles avec un aménagement cohérent de la zone. Chaque zone 1AU du territoire dispose d'une OAP locale qui précise les principes à respecter en matière de desserte, d'intégration paysagère, etc.
  Les objectifs poursuivis par les zones 1AU sont de répondre aux besoins du territoire en matière d'habitat et de développement économique jusqu'en 2027 en complément des projets inscrits en zone U ; traduire la volonté de la collectivité d'établir un développement équilibré sur l'agglomération, défini par l'organisation multipolaire, favoriser un développement urbain maîtrisé par une délimitation pertinente des nouveaux secteurs générant un moindre impact sur l'environnement.

- **les zones agricoles et naturelles (81,44% du territoire) :**
  La zone agricole, **« zone A »** (47,17% du territoire), correspond aux secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.
  La zone naturelle et forestière, **« Zone N »** (34,27% du territoire), correspond aux secteurs, équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des

paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.

En ce qui concerne plus particulièrement la commune d'Angers, le projet se décline notamment au travers :

- du confortement de son rôle de Ville Centre, tant dans sa vocation d'attractivité et de rayonnement que dans la proximité et la vie quotidienne des habitants :
  - Le confortement et l'accueil des fonctions métropolitaines y est affirmé, et les grands projets structurants marquant le dynamisme de la Ville et du territoire sont développés (Pole Gare, projet Cœur de Maine, Capucins/Mayenne, poursuite des opérations majeures de rénovation urbaine, tramway, technopole et développement universitaire, axes de développement sur le végétal et les nouvelles technologies, ...) ;
  - L'accueil des habitants au sein du Pole centre dans un souci de diversité se traduit par un objectif pour la Ville d'Angers de 10 900 logements à construire d'ici 2027, dans la poursuite d'une dynamique de mixité sociale sur le territoire communal (25% de logements PLUS-PLAI, 10% d'accession aidée).

  Pour contribuer à l'objectif de réduction de la consommation des espaces agricoles et naturels, une densité moyenne de 40 à 60 logements/ha est demandée, et 50% au moins de l'offre nouvelle sera réalisée en renouvellement urbain.

- de 19 Orientations d'Aménagement et de Programmation, dites OAP locales, sur les sites stratégiques ou des sites de renouvellement ou de développement urbain, afin de donner les orientations de la structuration et de l'insertion urbaines et de la programmation des projets :
  - L'opération du Plateau de la Mayenne, opération intercommunale de grande envergure prévoyant la réalisation d'environ 1 560 logements sur Angers d'ici 2027 au travers d'un nouveau quartier en cours de réalisation ;
  - L'opération du plateau des Capucins contigüe à la rénovation urbaine du quartier de Verneau, avec 1560 logements prévus sur Angers d'ici 2027 ;
  - La rénovation urbaine des quartiers Monplaisir, ainsi que Belle Beille/Croix Pelette ;
  - Les grandes orientations pour les sites stratégiques, porteurs de la dynamique métropolitaine de la ville : cœur de Ville, Pole Gare, saint-Serge ; Campus Santé, Campus Universitaire/Nid de Pie ;
  - Les enjeux de restructuration urbaine et commerciale, et/ou d'entrée de ville pour les secteurs Grand Maine, Entrée Est, Esplanade Salpinte ;
  - Des orientations permettant d'encadrer l'évolution de plusieurs sites, en anticipation de projets éventuels : Jeanne Jugan, Faidherbe, Bourg La Croix, Parmentier Pyramide, Plan Ornemental ; Bon Pasteur Nazareth, Camus Meignanne ; Grandes Pannes.

- de l'OAP Centralités qui traduit les orientations pour les 24 centralités (principales, secondaires ou de proximité) identifiées sur la Ville d'Angers, au-delà du centre ville d'Angers, cœur d'agglomération. L'objectif recherché est de conforter les centralités comme des lieux privilégiés de mixité fonctionnelle et d'intensité urbaine.

- du plan de zonage qui traduit :
  - au travers des zones U et AU la vocation dominante et la diversité urbaine des quartiers : résidentielle/équipements/parcs urbains (UA, UC, UD, UP, 1AU, 2AU...), activités ou fonction spécifique telle que santé, militaire (UY, US, UM, ...),

- avec la zone N/Nl, la trame structurante des grands espaces naturels constituée par l'Ile Saint Aubin, la traversée de la Maine, le parc Balzac, l'étang Saint Nicolas et le lac de Maine.

- du plan des hauteurs qui traduit la volonté d'insérer harmonieusement les futures constructions dans un environnement urbain existant et de permettre la réalisation de formes urbaines diversifiées permettant de produire des logements adaptés au parcours résidentiel de tous les habitants.

4. Les incidences du projet sur l'environnement

Le PLUi vise à répondre à des enjeux multiples, environnementaux, sociaux, économiques. Face à ces enjeux parfois contradictoires, la concertation menée tout au long de la démarche d'élaboration a eu pour but de dégager une réponse équilibrée, nécessairement porteuse d'impacts environnementaux positifs et négatifs.

S'agissant de la Trame Verte et Bleue et de la consommation d'espace, la principale incidence positive du projet de PLUi réside dans la lutte contre le mitage foncier et l'étalement urbain qui sont fortement consommateurs d'espaces. Ainsi face à la nécessité de créer de nouveaux logements et de nouveaux parcs d'activités, le PLUi propose une agglomération plus compacte, une densification des espaces du tissu urbain avec des objectifs de production de logements et de renouvellement urbain adaptés.

Toutes ces orientations en faveur de la maitrise de la consommation de l'espace concourent, de fait, à la préservation des éléments naturels participant à la Trame Verte et Bleue de la métropole angevine et donc à la limitation de l'apparition de nouvelles fragmentations. Cette Trame Verte et Bleue, et plus globalement la biodiversité, font l'objet d'une protection importante dans le PLUi, par la mise en place d'outils spécifiques sur les éléments constituants les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques.

L'analyse du projet montre également que le PLUi ne présente pas d'incidence avérée, directe ou indirecte, sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 du territoire.

S'agissant de la protection des paysages et du patrimoine, l'ensemble du territoire dispose d'un patrimoine naturel et bâti remarquable à préserver. Le projet vise à accorder le développement du territoire et la préservation des richesses paysagères locales. Les identités culturelles et historiques sont préservées (éléments de paysages – quartiers emblématiques – composition urbaine) ; le projet entend améliorer la qualité urbaine de certains secteurs.

Le PLUi porte la reconnaissance des sites paysagers emblématiques du territoire (Val de Loire UNESCO – Basses Vallées Angevines). Il promeut également le principe de s'appuyer sur les principales caractéristiques des unités paysagères pour concevoir les nouveaux projets urbains.

En ce qui concerne l'énergie, la qualité de l'air et l'émission de gaz à effet de serre, le projet de PLUi est construit autour du principe de consolidation de l'armature urbaine. Cette organisation structurée du territoire autour d'échelles de territoire complémentaires permet de limiter les déplacements, notamment les déplacements quotidiens, en rapprochant autant que possible les habitants et les usagers du territoire, des services et activités dont ils ont besoin. De plus, le projet est porteur d'incidences positives majeures en termes de déplacements du fait de la mise en place de nombreux moyens pour inciter les usagers à avoir un usage différent de la voiture, et ainsi privilégier les transports en commun et les modes de transports doux.

Le PLUi facilite l'isolation par l'extérieur des constructions et encourage ainsi les rénovations thermiques performantes. Du point de vue de l'énergie, le PLUi définit des dispositions qualitatives à mettre en place et favorise le développement des énergies renouvelables.

S'agissant de la vulnérabilité des personnes et des biens vis à vis des risques et des nuisances, des mesures de réduction des risques sont prévues par le projet de PLUi. Les risques naturels les plus importants font l'objet de prescriptions graphiques associées à une réglementation spécifique : inondation (PPRI), effondrement, etc. Les orientations du projet de PLUi marquent également la volonté de maitriser l'urbanisation à proximité des activités engendrant potentiellement des nuisances. L'organisation urbaine tendra alors à limiter celles-ci.

Pour finir, s'agissant de la gestion de l'eau et des déchets, le projet de PLUi entend limiter les ruissellements en limitant l'étalement urbain et l'artificialisation du sol dans le tissu urbain. Il s'agit également de préserver les milieux naturels en prenant en compte les zones humides et les zones inondables. Le territoire dispose des capacités suffisantes en approvisionnement en eau potable pour la mise en œuvre du projet de PLUi.
Concernant la gestion des déchets, le projet de PLUi affirme sa volonté de rester performant. Ainsi, il entend promouvoir la réduction des déchets, maximiser la valorisation des déchets, collecter et éliminer les déchets résiduels.

III. Rappel des démarches conduites en parallèle du PLUi

Une démarche de modification des périmètres de Monuments Historiques (MH) est engagée en partenariat avec le STAP (Service territorial de l'Architecture et du patrimoine). Des périmètres de protection modifiés (PPM) sont proposés autour de 34 Monuments Historiques, répartis sur l'ensemble du territoire d'Angers Loire Métropole. Ces PPM tiennent compte de la notion de « covisibilité » et de la relation entre l'édifice et son environnement proche ou lointain. Ces nouveaux PPM feront l'objet d'une enquête publique en parallèle de celle du PLUi. A leur approbation, avec les deux PPM déjà approuvés, ce sont donc 36 MH qui auront un PPM sur le territoire.

En parallèle, une démarche de transformation des Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) en Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) a été lancée. Sont concernés par cette évolution le territoire de la commune de Béhuard dans sa totalité et une partie du territoire de la commune de Savennières. La commune de Bouchemaine qui avait lancé une réflexion sur son territoire pour mettre en place une ZPPAUP n'a pu aboutir dans sa démarche avant l'entrée en vigueur de la loi Engagement National pour l'Environnement (ENE ou « loi Grenelle ») du 12 Juillet 2010, texte qui a institué les AVAP en remplacement des ZPPAUP. Elle a souhaité intégrer la démarche d'élaboration de l'AVAP avec les deux autres communes dans un souci de cohérence territoriale et afin d'avoir un outil adapté de préservation et de mise en valeur de son patrimoine.

En outre, une démarche de définition d'un secteur sauvegardé est engagée sur le centre-ville d'Angers, où sont concentrés un nombre important de Monuments Historiques.

Enfin, conformément à l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Angers Loire métropole procède à l'actualisation du zonage pluvial et du zonage d'assainissement pour l'ensemble de son territoire.

L'étude d'actualisation du zonage pluvial permet de définir les modalités de gestion des eaux pluviales et de ruissellement dans une approche globale et cohérente pour les bassins versants urbanisés sur l'ensemble du territoire. L'approbation du zonage pluvial interviendra après enquête publique qui s'est déroulée du 19 octobre au 20 novembre 2015.

L'actualisation du zonage d'assainissement permet, quant à elle, de définir les secteurs en assainissement collectif et les secteurs en assainissement non collectif, en cohérence avec la gestion des équipements et réseaux collectifs et avec le projet de territoire traduit par le PLUi. L'approbation du zonage d'assainissement interviendra après enquête publique, prévue en parallèle de celle du PLUi.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la décision du Tribunal Administratif de Nantes en date du 21 avril 2009 annulant la délibération du Conseil Communautaire approuvant le plan local d'urbanisme Centre en date du 11 mai 2006,

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 2 *(dans l'Ordre du Jour)*

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 09 juillet 2009 prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme couvrant les communes d'Angers, d'Avrillé, Saint-Barthélemy-d'Anjou et Trélazé suite à l'annulation du PLU Centre,

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date 10 novembre 2010 portant arrêt de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Centre,

Vu le plan d'occupations des sols d'Angers approuvé par arrêté préfectoral en date du 15 novembre 1979 et ses évolutions intervenues postérieurement,

Vu la délibération du Conseil de Communauté d'Angers Loire Métropole en date du 10 novembre 2010 portant, d'une part, prescription de la révision des plans d'occupation des sols du territoire et des plans locaux d'urbanisme en vue de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) communautaire et, d'autre part, portant ouverture de la concertation,

Vu la délibération du Conseil de Communauté d'Angers Loire Métropole en date du 8 mars 2012 portant prescription de la révision des plans d'occupation des sols des communes d'Ecuillé et Soulaire-et-Bourg et intégration de ces communes dans le processus d'élaboration du plan local d'urbanisme communautaire,

Vu le Plan de Déplacements Urbains approuvé par délibération du Conseil de Communauté d'Angers Loire Métropole en date du 17 mars 2005,

Vu le Programme Local de l'Habitat approuvé par délibération du Conseil de Communauté d'Angers Loire Métropole en date du 8 novembre 2007,

Vu le porter à connaissance de l'Etat adressé au président d'Angers Loire Métropole, reçu le 8 juin 2011 et ses mises à jour reçues en 2011 (courriers datés des 27 janvier, 31 mai, 14 et 29 septembre, 5 décembre), en 2012 (courrier daté du 22 août), en 2014 (courrier daté du 29 août) et en 2015 (courrier daté du 24 février),

Vu la délibération du Conseil de Communauté d'Angers Loire Métropole en date du 14 mars 2013 prenant acte d'un premier débat sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLUi avant transmission aux conseils municipaux des 33 communes d'Angers Loire Métropole,

Vu les délibérations des conseils municipaux prenant acte du débat sur le projet d'aménagement et de développement durables, en date du :

- 17 avril 2013 pour Angers
- 15 avril 2013 pour Avrillé
- 25 mars 2013 pour Beaucouzé
- 2 avril 2013 pour Béhuard
- 16 avril 2013 pour Bouchemaine
- 18 avril 2013 pour Briollay
- 22 avril 2013 pour Cantenay-Epinard
- 16 avril 2013 pour Ecouflant
- 18 avril 2013 pour Ecuillé
- 6 mai 2013 pour Feneu
- 15 avril 2013 pour La Meignanne
- 26 avril 2013 pour La Membrolle-sur-Longuenée
- 18 avril 2013 pour Le Plessis-Grammoire
- 25 avril 2013 pour Le Plessis-Macé
- 6 mai 2013 pour Les Ponts-de-Cé
- 16 mai 2013 pour Montreuil-Juigné
- 13 mai 2013 pour Mûrs-Erigné
- 3 avril 2013 pour Pellouailles-les-Vignes
- 15 avril 2013 pour Saint-Barthélemy-d'Anjou
- 24 avril 2013 pour Saint-Clément-de-La-Place
- 6 mai 2013 pour Sainte-Gemmes-sur-Loire
- 25 avril 2013 pour Saint-Jean-de-Linières

- 15 avril 2013 pour Saint-Lambert-la-Potherie
- 16 avril 2013 pour Saint-Léger-des-Bois
- 29 avril 2013 pour Saint-Martin-du-Fouilloux
- 18 avril 2013 pour Saint-Sylvain-d'Anjou
- 23 avril 2013 pour Sarrigné
- 26 mars 2013 pour Savennières
- 25 avril 2013 pour Soucelles
- 13 mai 2013 pour Soulaines-sur-Aubance
- 19 avril 2013 pour Soulaire-et-Bourg
- 22 avril 2013 pour Trélazé
- 25 avril 2013 pour Villevêque

Vu la délibération du Conseil de Communauté d'Angers Loire Métropole en date du 13 juin 2013 adaptant, à la marge, le projet d'aménagement et de développement durables suite aux débats intervenus dans chacune des communes, et prenant acte d'un second débat sur le PADD,

Vu la conférence intercommunale relative aux modalités de collaboration avec les communes membres réunie le 7 avril 2015,

Vu la délibération du Conseil de Communauté d'Angers Loire Métropole en date du 13 avril 2015 arrêtant les modalités de collaboration entre la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole et les 33 communes membres,

Vu la délibération du Conseil de Communauté d'Angers Loire Métropole en date du 14 décembre 2015 portant bilan de la concertation et arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme,

Vu le projet de PLUi arrêté joint à la présente délibération et transmis le 16 décembre 2015 pour avis de la commune, en qualité de commune appartenant à Angers Loire Métropole,

Vu la note explicative de synthèse ci-dessus contenant les informations relatives à l'objet de la présente délibération.

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 17 février 2016
Considérant que la Ville d'Angers, ayant eu récemment connaissance de projets de mutation au sein de la Cité, souhaiterait l'inscription d'un périmètre d'attente de projet global d'aménagement sur un secteur compris entre les rues Saint Evroult et Saint Aignan, afin que les projets ne s'engagent pas avant que la collectivité n'ait défini les orientations d'aménagement précises qui s'imposent sur ce site historique et stratégique.

Considérant que les documents graphiques, plans de zonage et plans des hauteurs (plafonds de hauteurs ou filets) notamment, présentent sur des secteurs des erreurs matérielles qu'il s'agira de rectifier : plafonds qui ne correspondent pas aux tissus bâtis du quartier (par exemple dans le secteur Croix-Pelette une hauteur de 16 m a été positionnée sur un secteur à dominante pavillonnaire pour lequel une hauteur de 8/12 m est préconisée), filets de hauteurs apposés graphiquement sur l'autre rive de la rue, etc. Les rectifications graphiques d'erreurs matérielles sur les plans de zonage concernent par exemple le calage ou repositionnement d'une composante végétale ou bâtie identifiée (ex : repère graphique d'un arbre mal positionné, etc).

Considérant que des erreurs matérielles dans les dispositions règlementaires pourront également être rectifiées pour faciliter la compréhension de la règle dans la philosophie recherchée des zones : il s'agit par exemple de clarifier la rédaction des usages de l'eau provenant d'autres origines que le réseau public (parag 12.1 des zones, *cf. dossier de déclaration de projet Saint Serge*) ; ou de de mettre en cohérence la rédaction sur les extensions des activités dans les zones d'activités (UY2).

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 2 *(dans l'Ordre du Jour)*

DELIBERE

Emet un avis favorable sur le projet de plan local d'urbanisme arrêté par le Conseil de Communauté le 14 décembre 2015, en prenant en compte les évolutions mentionnées ci-dessus.

Procède aux mesures de publicité et d'affichage prévues par la règlementation en vigueur.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 3 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 3 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2016-50***

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Pilotage de la politique

Angers Sport 2020 - Axe 3 - Orientation 6 : "Garantir la qualité et la pérennité des équipements existants et en mettre à disposition de nouveaux" - Parc des Sports de la Baumette - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre - Autorisation de signature.

Rapporteur : Roselyne BIENVENU,

EXPOSE

La Ville d'Angers a décidé de requalifier le parc des sports de la Baumette afin de mieux répondre aux attentes des usagers en matière de pratiques de loisirs et de sports.

Par délibération en date du 28 septembre 2015, le Conseil Municipal a autorisé le lancement du concours de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'aménagement de la première zone de l'espace de tennis.

Ce projet consiste en l'aménagement d'espaces couverts (courts tennis, club house, espace de convivialité mutualisé) et d'espaces extérieurs (courts tennis, parvis). L'emprise concernée par le projet, d'une surface totale d'environ 17 700 m^2 comprendra notamment une surface utile couverte de 5 450 m^2 ainsi que des espaces sportifs extérieurs.

L'enveloppe financière affectée aux travaux est estimée à 4 150 000 € HT soit 4 980 000 € TTC (valeur septembre 2015).

La procédure de choix du maître d'œuvre est récapitulée ci-dessous.

I - PHASE DE SELECTION DES CANDIDATURES ET DE REMISE DES OFFRES

L'avis de publicité a été lancé dans la presse le 30 septembre 2015 et la date limite de remise des candidatures fixée au 2 novembre 2015 à 12h00. 76 plis ont été enregistrés. L'analyse des candidatures a été soumise à l'examen des membres du jury de concours le 19 novembre 2015.

A l'issue de cette réunion, le jury a émis un avis et proposé trois équipes admises à concourir, dont voici la liste :

- Equipe ARS ARCHITECTES ROCHETEAU-SAILLARD / EGIS BAT / ACOUSTIBEL / OBIO
- Equipe CRR ARCHITECTURE/ EVEN / SYLVA / ISOCRATE / GOUSSET / ECHOLOGOS / BRANCHEREAU / CRR ING / BERNARD WOLGENSINGER
- Equipe CRESPY & AUMONT ARCHITECTES/ GRONTMIJ / BETHERM / FRANCOIS TAVERNIER

Un dossier de concours leur a été adressé et la date limite de remise des prestations a été fixée au 20 janvier 2016 à 12h00.

II - PHASE DE CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE

Les prestations des trois équipes, ont été ouvertes et enregistrées dans le respect de l'anonymat des candidats sous les codes suivantes : A, B et C.

Le jury s'est réuni le 5 février 2016 ; les projets ont été présentés sur la base du rapport établi par la commission technique et examinés au regard des critères suivants :

1. adéquation de l'offre au programme (aspects quantitatifs et organisation fonctionnelle du bâtiment et respect des exigences)
2. compatibilité de l'économie du projet avec l'enveloppe financière affectée aux travaux
3. qualité architecturale, insertion urbaine et insertion dans le site
4. pérennité de l'ouvrage et maîtrise des coûts de fonctionnement

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 3 *(dans l'Ordre du Jour)*

Après étude des projets au regard des critères ci-dessus, le jury émet un avis. Il est ensuite procédé au classement des projets et vote. Le projet A a été déclaré troisième ; puis un vote a permis de désigner le projet C lauréat (8 voix pour) et de classer le projet B en deuxième (1 voix pour).

Après le vote, l'anonymat des candidats est levé par le représentant du pouvoir adjudicateur. Le projet C est désigné comme lauréat. Il s'agit du groupement suivant : Equipe CRESPY & AUMONT ARCHITECTES/ GRONTMIJ / BETHERM / FRANCOIS TAVERNIER

En outre, le jury de concours a décidé d'accorder, aux équipes de concepteurs des projets classés deuxième et troisième, tous deux jugés complets, l'indemnité prévue au règlement du concours, à savoir 18 000 € HT soit 21 600 € TTC.

Conformément aux dispositions législatives et règlementaires relatives à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (loi n° 85-704 du 12 juillet 1985, décret d'application n° 93-1268 du 29 novembre 1993 et arrêté du 21 décembre 1993 et arrêté du 21 décembre 1993), des négociations ont été engagées avec l'équipe de concepteurs désignée comme lauréate.

Au vu de la nature et de la complexité de l'opération et, au terme des négociations, le forfait de rémunération s'établit à 480 050,00 € HT soit 576 060,00 € TTC répartis comme suit :

- Mission de base : 410 850,00 € HT
- Options :
  - Etudes partielles d'exécution quantitatif (EXE partielle) : 52 500,00 € HT
  - Synthèse (SYN) : 16 700,00 € HT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,
Vu la délibération DEL 2015-433 du 28 septembre 2015 autorisant le lancement d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre et désignant les membres élus du jury,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 04 février 2016
Considérant l'avis du jury de concours le 05 février 2016

DELIBERE

Attribue le marché de maîtrise d'œuvre de l'opération à l'équipe CRESPY & AUMONT ARCHITECTES/ GRONTMIJ / BETHERM / FRANCOIS TAVERNIER, pour un montant de 480 050,00 € HT soit 576 060,00 € TTC correspondant à la mission de base et aux options (Etudes partielles d'exécution quantitatif, synthèse).

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer ledit marché de maîtrise d'œuvre, ainsi que tout avenant de transfert relatif à ce marché et les avenants ayant pour objet un changement d'indice suite à la suppression de celui-ci,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, aux chapitres et articles correspondants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué
Ahmed EL BAHRI

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 4 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 4 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2016-51***

POLITIQUE DE LA VILLE - Politique de la ville

Politique de la Ville : Régie des quartiers d'Angers - Convention - Subvention 2016 - Avenant

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

L'association Régie de quartiers d'Angers est un acteur majeur de la vie de la cité et de l'économie sociale et solidaire locale. Elle exerce, selon ses statuts, une mission permanente d'insertion sociale et professionnelle des habitants des quartiers prioritaires. Les actions et activités de la Régie de quartiers se mènent en cohérence et en partenariat avec les politiques de maîtrise d'œuvre urbaines et sociales de la ville, et avec l'ensemble des partenaires intervenant sur, ou à proximité des quartiers prioritaires.

La Ville d'Angers, qui reconnaît cette mission d'intérêt général, a approuvé, lors du Conseil municipal du 15 décembre 2014, une convention pour trois ans qui prévoit à l'article 9 que le montant annuel de la subvention accordée est précisé par voie d'avenant.

L'association Régie de quartiers a fait savoir à la ville qu'elle connaît actuellement une situation très difficile : la situation économique de l'association s'est fortement dégradée mettant en cause son activité actuelle.

Plusieurs facteurs expliquent cette situation :

- Une perte de - 460 000 € à fin 2014 contre respectivement - 32 000 € et - 26 000 € en 2012 et 2013, malgré un accroissement des subventions (+ 12 %) et une quasi-stagnation de l'activité en propre ;
- Une projection du résultat à fin 2015 quasi identique à celui de 2014 ;
- La nécessité de faire une provision pour contestation du FSE / Région et PLIE (330 000 €).

Dans ce contexte, la Régie de quartiers poursuit son exploitation en développant des partenariats adaptés :

- Lancement d'un plan de licenciement collectif ;
- Mise en place de solutions à court terme avec le Crédit Mutuel pour 130 000 € par la mobilisation des subventions notifiées (été 2015) ;
- Création d'un moratoire social de 200 000 € à fin décembre 2015, accepté par le service contentieux de l'URSSAF et un engagement de règlement de 20 000 €/mois à compter de janvier 2016 ;
- Création d'un moratoire fiscal (taxe sur salaire) de 50 000 € à fin décembre 2015 ;
- Rencontre entre la Présidente / le Trésorier de la Régie des quartiers et le Maire pour échanger sur les difficultés rencontrées (décembre 2015).

Les décisions prises par la Régie de quartiers se sont inscrites dans le temps. Elle vient d'être placée en redressement judiciaire avec la nomination d'un administrateur.

La Ville d'Angers soutiendra la Régie de quartiers d'Angers durant cette difficile période mais ne peut, ayant connaissance du contexte, prendre un engagement qui irait au-delà de la période d'observation mise en place par le Tribunal de Grande Instance.

C'est pourquoi, l'avenant proposé porte sur le soutien financier de la Ville pour les 6 premiers mois de l'année 2016, pour un montant s'élevant à 80 000 €. Un avenant complémentaire pourra être pris en fonction de l'évolution de la situation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 4 *(dans l'Ordre du Jour)*

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 02 février 2016

DELIBERE

Approuve l'avenant N°4 à la convention 2015-2017 avec la Régie de quartiers d'Angers attribuant une subvention de 80 000 €.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer l'avenant N°4.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 5 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 5 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2016-52***

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Centre Jean Vilar - Projet d'équipement - Partenariat avec la Fédération des centres sociaux - Subvention.

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

Depuis le 1er janvier 2016, la ville d'Angers a repris en gestion directe le centre Jean Vilar. La ville d'Angers a pour ambition de construire un projet d'équipement qui tienne compte de l'historique du projet social du centre Jean Vilar mais aussi de le renouveler afin de répondre au mieux aux enjeux du quartier et aux besoins des habitants.

De son côté, la fédération des centres sociaux a pour conception qu'un centre social doit être un foyer d'initiatives porté par des habitants associés appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire.

Ainsi ce projet d'équipement devra notamment couvrir les missions suivantes :

- Organiser une fonction d'accueil et d'écoute, d'information et d'orientation, surtout il doit être organisé de manière à recueillir les besoins des habitants et leurs idées de projets collectifs ;
- Assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés;
- Développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire ;
- Développer la participation et la prise de responsabilités par les usagers et les bénévoles ;
- Organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire et / ou sur leurs axes d'intervention prioritaires.

L'objectif est de refonder le projet d'équipement du centre Jean Vilar en prenant en compte la parole et les aspirations des habitants.

Forte de son expérience, la fédération des centres sociaux a proposé d'initier une démarche participative en associant les acteurs institutionnels, associatifs et les habitants visant la construction du nouveau projet du centre Jean Vilar. A ce titre, la ville propose de soutenir cette démarche par l'octroi d'une subvention à hauteur de 10 500 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016

DELIBERE

Attribue une subvention de 10 500 € à la fédération des centres sociaux.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 65, article 6574, fonction 422.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 6 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 6 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2016-53***

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Centre Jean Vilar - Programmation jeune public printemps - Contrat et avenants avec des artistes

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

Dans le cadre de la municipalisation du Centre Socioculturel Jean Vilar, la Ville d'Angers organise les mercredis 16 mars et 13 avril deux programmations répondant à un enjeu d'éveil culturel.

Par ailleurs, une déambulation avec la compagnie Babeltour, est programmée le 1er Avril 2016 à l'occasion du carnaval. Cette initiative est impulsée par des enseignants et des parents d'élèves de l'école Jacques Prévert sur le quartier de la Morellerie.

Il s'agit de programmations s'adressant à un public jeune et familial sur les quartiers de la Roseraie et de la Morellerie.

Des compagnies professionnelles ont été sélectionnées pour la programmation, aux tarifs suivants :

CIE OMI SISSI:		
	Frais artistiques	1 400,00 €
CIE TAFFTAS :		
	Frais artistiques	1 899,00 €
	Frais de transport	245,29 €
	Défraiements repas	152,76 €
	Frais de communication	9,50 €
CIE BABELTOUR		
	Frais artistiques	1 150.00 €
	TOTAL	4 856,55 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant l'avis de la Commission Solidarités du 2 février 2016
Considérant l'avis de la Commission Finances du 18 février 2016

DELIBERE

Approuve les contrats et les avenants avec les artistes cités ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer ces avenants et ces contrats.

Autorise la prise ou charge ou le dédommagement des frais de bouche et des frais d'hébergement.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 7 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 7 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2016-54***

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Association des habitants du quartier Saint-Serge - 40 nuances de Ney - Subvention - Avenant.

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

L'association des habitants du quartier St-Serge, gestionnaire de la maison de quartier Quart'Ney a sollicité à l'occasion de ses 40 ans autour du projet « 40 nuances de Ney », le soutien de la ville d'Angers.

Cet évènement, qui s'est déroulé du 17 au 28 novembre 2015, a pu fédérer les synergies culturelles autour du théâtre, familiales, associatives, dans un environnement convivial et festif. A ce titre, l'association a sollicité une subvention de 3 500 € sur un budget global de 8 850 €.

Ce temps fort sur le quartier St Serge s'est décliné par des spectacles, des déambulations, des lectures, des expositions, de l'expression théâtrale (atelier, pièces) où tous les habitants sont conviés.

Afin de soutenir l'initiative associative, la Ville d'Angers avait proposé d'attribuer une subvention de 3 500 €.

L'avenant n'ayant pas pu être signé en 2015, il est nécessaire de reprendre une délibération pour autoriser la signature d'un nouvel avenant et pour engager les crédits 2016.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2015,
Vu la convention entre la ville et l'association des Habitants du quartier St-Serge du 8 juillet 2009 prorogée jusqu'au 31 mars 2016 conformément à la DEL-2015-610 du Conseil Municipal du 18 décembre 2015

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 02 février 2016

DELIBERE

Attribue une subvention de 3 500 € à l'association des habitants du quartier St-Serge.

Approuve l'avenant n°27 à la convention.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cet avenant.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, article 6574, fonction 422.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 8 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 8 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2016-55***

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Association Maison pour Tous de Monplaisir - Subvention - Avenant.

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

L'association Maison pour Tous de Monplaisir a déposé au titre de la programmation de 2014 du Contrat urbain de cohésion sociale une demande de subvention de 10 000 € auprès de la ville d'Angers afin de soutenir le projet des permanences d'aide administrative déployé sur 5 quartiers d'Angers.

Ces permanences visent à favoriser l'accès aux droits et la lutte contre le non-recours.

Cette action menée en 2015 devait être soutenue par la collectivité à hauteur de 10 000€.

L'avenant n'ayant pas pu être signé en 2015, il est nécessaire de reprendre une délibération pour autoriser la signature d'un nouvel avenant et pour engager les crédits 2016.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2015,
Vu la convention entre la ville et l'association Maison pour Tous de Monplaisir du 8 juillet 2009 prorogée jusqu'au 31 mars 2016 conformément à la DEL-2015-610 du Conseil Municipal du 18 décembre 2015,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 02 février 2016

DELIBERE

Attribue une subvention de 10 000 € à l'association Maison pour Tous de Monplaisir afin de soutenir son projet de permanences d'aide administrative,

Approuve l'avenant n°30 à la convention,

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cet avenant,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, article 6574, fonction 422.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 9 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 9 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2016-56***

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Association Libres jardins au lac - Subvention exceptionnelle.

Rapporteur : Sophie LEBEAUPIN,

EXPOSE

L'association Libres jardins au lac a pour objectif de promouvoir la pratique des activités de jardinage dans le quartier du Lac de Maine à Angers. Il s'agit à la fois de favoriser des initiatives de cultures individuelles et des chantiers collectifs.

Cette action associative s'inscrit pleinement dans l'objectif de conduire à un aménagement paysager tout en répondant aux attentes des Angevins pour la préservation de l'environnement, du développement durable et de l'économie de gestion.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 250 € à l'Association Libres jardins au lac.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 02 février 2016

DELIBERE

Attribue une subvention de 250 € à l'association Libres jardins au lac.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Ahmed EL BAHRI

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 10 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 10 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2016-57***

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Formation pour adultes

Institut Municipal - Réactualisation du règlement intérieur - Fixation des tarifs - Saison 2016 / 2017 - Convention-type pour la location des salles - Approbation.

Rapporteur : Ahmed EL BAHRI,

EXPOSE

L'Institut Municipal assure pour tous les Angevins, dans le cadre de ses missions éducatives, des cours et des conférences en accès libre ou des cours en accès payants.

Son action, en tant que service public de la Ville d'Angers, s'inscrit dans le développement et la promotion d'un accès à l'éducation et à la culture pour tous.

Il est proposé au Conseil Municipal de réactualiser le règlement intérieur de cet Institut, d'adopter la convention type appliquée pour les locations de salles et de valider ses tarifs pour la saison 2016 / 2017.

A - Le règlement intérieur réactualisé

Ce nouveau règlement présenté en annexe est légèrement modifié pour tenir compte des nouvelles modalités de fonctionnement à venir, à savoir :

- Simplifier les types et niveaux des cours en conformité notamment avec la norme européenne afin de rendre plus lisible l'offre de l'Institut,
- Préciser les nouvelles modalités d'inscription et de remboursement afin de faciliter les démarches administratives des usagers et du personnel.

La première partie du règlement précise les modalités de fonctionnement du site avec les horaires d'ouverture, les modalités d'accès aux salles, le comportement attendu des usagers et les conditions d'annulation et de report des cours.
La deuxième partie formalise les conditions d'inscription, de paiement et de remboursements.
Le rôle de l'intervenant et du loueur font l'objet des deux dernières parties, notamment en matière de sécurité.

B - La convention-type pour les locations de salles

L'Institut dispose de salles de 100 places et d'autres de 55 et de 19 places qui peuvent faire l'objet de location pour des formations ou diverse rencontres ou réunions.
Il convient de préciser aux éventuels utilisateurs, les modalités d'utilisation qu'ils devront respecter et ce en conformité avec le règlement intérieur de l'Institut.

Il est donc proposé en conséquence d'adopter la convention type afin de pouvoir la présenter aux différents loueurs susceptibles d'utiliser les salles de l'Institut Municipal.

C- Le nouveau barème tarifaire

Pour la saison 2016 / 2017 (du 1er septembre 2016 au 30 août 2017)

C1 - TARIF COURS

Appliqué aux cours, à effectif limité, il est calculé sur une base horaire conformément au tableau ci-après.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 10 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Coût horaire par personne	**Au titre de la formation individuelle**			**Au titre de la formation professionnelle avec prise en charge par entreprise**	
	Tarif normal	Tarifs réduits selon critères *	Tarif réduit Angevin	Tarif normal	Tarif réduit entreprise siège social Angers
Cours à effectif limité	5,35 € (5,25 € 2015/2016)	2,30 € (2,15 € en 2015/2016)	4,40 € (4,30 € en 2015/2016)	13 €	10 €
Frais de dossier en cas d'annulation conformément au règlement intérieur	10 % du tarif payé				

* Le tarif réduit est applicable sur présentation des justificatifs pour :

- Les bénéficiaires de « la carte partenaire » pour l'année en cours,
- Les titulaires de « la carte A Tout » si le quotient est inférieur à 706 €,
- Les Etudiants, apprentis et - de 18 ans inscrits dans un établissement (université, grande école, centre de formation) sur présentation d'une pièce d'identité s'ils ont moins de 18 ans.

C2 - TARIFS FORMATION SPECIFIQUE (APPLICABLE EN L'ABSENCE DE CONVENTION PARTICULIERE)
. Siège social à Angers : 97,50 €
. Siège social hors Angers : 118,00 €

Un abattement de 10 % sur ces tarifs sera consenti à l'organisme qui accueillera la formation dans ses propres locaux et mettra à disposition le matériel spécialisé nécessaire à l'organisation des cours.

C3 - TARIFS LOCATION DE SALLES

Salles de 80 ou 100 personnes: (équipées de matériel de projection)	**Tarifs**
En semaine par tranche de 4h	
Sans droits d'entrée :	**80 €**
Avec droits d'entrée :	**120 €**
Le week-end	
Sans droits d'entrée :	**160 €**
Avec droits d'entrée :	**280 €**
Salles de 12 à 50 places (en semaine uniquement)	
Avec ou sans droits d'entrée	**50 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 04 février 2016

DELIBERE

Approuve le règlement intérieur de l'Institut Municipal.

Adopte les tarifs des cours pour la saison 2016 / 2017.

Approuve la convention-type pour les locations.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 10 *(dans l'Ordre du Jour)*

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les conventions avec les utilisateurs concernés.

Impute les dépenses au budget principal des exercices 2016 et suivants, aux chapitre et articles concernés.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 11 ***(dans l'Ordre du Jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 11 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2016-58***

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Activités périscolaires

Projet Educatif Local (PEL) - Maison de quartier du Haut des Banchais - Subvention.

Rapporteur : Ahmed EL BAHRI,

EXPOSE

La Ville d'Angers entend soutenir un certain nombre d'associations et de projets dont les objectifs s'inscrivent dans le cadre de son projet éducatif.

Ainsi, le soutien aux apprentissages, au développement du langage, au sport et à la santé, et de façon complémentaire, au développement de la citoyenneté et des droits de l'enfant en sont des axes forts.

D'autre part, les modalités d'élaboration et/ou de mise en œuvre de ces projets sont la résultante d'une démarche de collaboration entre plusieurs partenaires éducatifs, processus constitutif du Projet Educatif Local.

Dans le cadre du volet éducatif du projet de quartier Deux-Croix / Banchais, la Maison de Quartier du Haut des Banchais participe au projet « six en scène » qui s'adresse aux enfants de l'école élémentaire de l'Isoret et à leur famille.

Ce projet se décline autour du chiffre « 6 » qui sert de fil conducteur aux thématiques envisagées : les dates anniversaires (ex : 1946 : premier vote de femmes) ou le détournement d'œuvre (ex : Blanche Neige et les 6 nains, le tour du monde en 66 jours...).

Les actions, qui sont menées, concernent aussi bien les enfants que leurs parents :

- Travail d'écriture en classe, de lecture, de recherche avec le matériel numérique et réalisation de supports artistiques divers.
- Travail sur les temps de classe et de TAP autour de thématiques du projet (décor, film multimédia, théâtre, danse, couture, cuisine) en lien avec l'EPCC Le Quai et le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR).
- Participation de parents à un atelier décor ou théâtre.
- Réalisation d'un Making-off du projet par les parents et les enfants.
- Organisation de petits déjeuners à l'école en lien avec l'Association des Parents d'Elèves.
- Implication des enfants de l'ITEP Les Chesnaies.
- Représentation du spectacle « six en scène » au théâtre Chanzy le 23 juin 2016.
- Vente d'un CD du spectacle.

Ce projet, qui se déroule de janvier à juin 2016, a pour objectif de :

- Renforcer le soutien à la parentalité en faisant en sorte que les parents soient acteurs du projet (petits déjeuners à l'école, ateliers couture et décor, ateliers cuisine...).
- Développer des actions complémentaires à l'éducation nationale : actions entre enseignants et animateurs TAP.
- Valoriser les familles, les enfants et le quartier Deux Croix Banchais.

Il est proposé de verser une subvention de 2 000 € à la Maison de Quartier du Haut des Banchais pour la gestion du financement du projet par avenant n°29 à la convention du 8 juillet 2009.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 11 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la convention du 8 juillet 2009 avec la Maison de quartier du Haut des Banchais

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 04 février 2016

DELIBERE

Attribue une subvention passée par avenant n°29 à la Maison de Quartier du Haut des Banchais d'un montant de 2 000 € pour la coordination et la gestion financière du projet « six en scène » développé sur l'école de l'Isoret.

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer l'avenant n°29.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 aux chapitre et article correspondants

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 12 ***(dans l'Ordre du Jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 12 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2016-59***

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Activités périscolaires

Prestation de service Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) - Centre Jean Vilar - Convention d'objectifs et de financement 2015 / 2016 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire.

Rapporteur : Ahmed EL BAHRI,

EXPOSE

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) est un dispositif d'aide à la scolarité en direction des enfants scolarisés en établissement primaire jusqu'au lycée.

Mis en œuvre en partenariat, le CLAS s'inscrit dans les politiques éducatives territoriales, vise au renforcement de l'égalité des chances des enfants et des jeunes et concourt à la prévention des difficultés des enfants en lien avec leur scolarité.

Ce dispositif figure parmi les leviers de la politique d'action sociale des CAF en matière de soutien à la parentalité, il participe à la valorisation des compétences et des responsabilités éducatives des parents.

Les actions soutenues sont dispensées durant l'année scolaire et elles ont lieu en dehors du temps de l'école, sont distinctes des actions d'aide individualisée ou de soutien scolaire mises en œuvre par les établissements scolaires. Elles sont articulées avec les projets d'établissements scolaires et les actions menées par les réseaux d'écoute, d'appui, et d'accompagnement des parents.

Centrées sur l'enfant, les actions doivent susciter son adhésion et celle de sa famille, faciliter les relations entre les familles et l'école, accompagner et aider les parents dans le suivi et la compréhension de la scolarité de leur(s) enfant(s).

Pour l'année scolaire 2015-2016, le centre Jean Vilar a développé des actions d'accompagnement à la scolarité à destination des enfants du quartier de la Roseraie.

C'est la Fédération Léo Lagrange Ouest, encore gestionnaire en septembre 2015 du Centre Jean Vilar, qui a contractualisé avec la CAF pour bénéficier de son aide financière sur cette action d'accompagnement à la scolarité.

La reprise, en régie directe par la Ville d'Angers, de l'équipement Jean Vilar nécessite de transférer le financement de la CAF à la Ville, à compter du 1er janvier 2016.

Ainsi, pour la période du 1er janvier au 30 juin 2016, le montant plafond de la prestation de service fixé par le CAF est de 1 212,70 €.

Il convient de passer une convention d'objectifs et de financement avec la CAF portant sur le dispositif « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » mené par le Centre Jean Vilar.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 04 février 2016

DELIBERE

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 12 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Approuve la convention d'objectifs et de financement 2015 / 2016 avec la CAF de Maine-et-Loire ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à la signer ;

Impute les recettes au budget principal de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 13 ***(dans l'Ordre du Jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 13 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2016-60***

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Contribution au fonctionnement des écoles primaires

Enseignement du 1er degré - Personnel enseignant - Indemnité Représentative de Logement (IRL) - Avis.

Rapporteur : Ahmed EL BAHRI,

EXPOSE

Il appartient au Directeur Académique des Services de l'Education nationale, selon les dispositions de l'article R 212-9 du code de l'éducation, de fixer, après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale et du Conseil Municipal, le montant de l'Indemnité Représentative de Logement (IRL) due aux instituteurs qui ne bénéficient pas d'un logement mis à leur disposition par la commune.

Depuis la réunion du Conseil Départemental de l'Education Nationale du 24 novembre 2000, il a été décidé d'indexer le taux d'augmentation de l'Indemnité Représentative de Logement sur celui de la Dotation Spéciale Instituteurs.

Depuis le 1er janvier 1990, le paiement de cette indemnité est du ressort du Centre National de la Fonction Publique Territoriale, tant que son montant individuel reste égal ou inférieur au montant unitaire de la part de la Dotation Spéciale Instituteurs que cet organisme reçoit à ce titre.

Par contre, dès que la valeur individuelle de l'indemnité dépasse la dotation - c'est à dire lorsqu'il y a, notamment, paiement d'une majoration liée à la situation familiale - le complément revient à la charge de la commune.

La part communale ne peut toutefois être déterminée qu'après fixation du montant unitaire de la Dotation Spéciale Instituteurs par le comité des finances locales.

Ainsi, le comité des finances locales a décidé la reconduction du montant unitaire de la Dotation Spéciale Instituteurs, fixé, pour 2015, à 2 246,40 €/an pour le taux de base et 2 808 €/an pour le taux majoré de 25%.

Dans ces conditions, l'avis du Conseil Municipal est sollicité sur le taux de l'Indemnité Représentative de Logement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Education,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016,

Considérant l'avis de la commission Educations du 04 février 2016,

DELIBERE

Conserve l'indexation de l'Indemnité Représentative de Logement sur la Dotation Spéciale Instituteurs.

Emet un avis favorable sur le taux de l'Indemnité Représentative de Logement calqué sur celui de la Dotation Spéciale Instituteurs, et fixé par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale pour l'année 2015.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 13 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, aux chapitre et article concernés.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 14 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 14 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2016-61***

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Développement de l'offre culturelle - Attribution de subventions sur projets

Rapporteur : Alain FOUQUET,

EXPOSE

Dans le cadre d'actions culturelles développées à Angers en 2016, diverses associations sollicitent la Ville d'Angers en vue d'obtenir son soutien financier :

L'association Bomb-X Records a organisé, au Bar du Quai, la deuxième édition du Festival « Quartz », du 24 au 27 février 2016, avec des concerts de musique électronique par des groupes amateurs angevins et non-angevins, ainsi que des conférences, rencontres, ateliers sur le thème du numérique et de la musique, notamment organisées en collaboration avec l'ALDEV, mission Ancre, « Angers Créativité et Culture ».

L'association Still Hungry organise un événement intitulé « Still Hungry Festival », du 20 au 24 avril 2016, dans plusieurs lieux angevins (cafés-concerts, disquaires, Les 400 Coups), avec des concerts de groupes amateurs angevins et non-angevins, une exposition, une projection de documentaire et des rencontres autour de la musique punk-rock.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 04 février 2016

DELIBERE

Attribue les subventions suivantes, d'un montant total de 5 500 € à :

- L'association Bomd-X Records..... 3 000 €
- L'association Still Hungry..... 2 500 €

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 15 ***(dans l'Ordre du Jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 15 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2016-62***

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Conservation et accès aux collections artistiques et scientifiques

Musées d'Angers - Participation de la fondation d'entreprises " Mécène et Loire" à la production artistique de Claire Morgan - Convention de partenariat

Rapporteur : Alain FOUQUET,

EXPOSE

Dans le cadre des commémorations nationales 2016 liées au cinquantenaire de la mort de Jean Lurçat (1892-1966), les musées d'Angers organisent pour l'été 2016 une grande exposition temporaire, intitulée « L'Apocalypse selon Jean Lurçat », dont le commissariat général a été confié à Gérard Denizeau, spécialiste incontesté de l'artiste.
Cette exposition s'accompagnera d'une commande artistique passée à la jeune artiste contemporaine Claire Morgan (née à Belfast en 1980), qui investira avec une œuvre spectaculaire et inédite, créée spécialement pour l'occasion, la salle des malades de l'hôpital Saint-Jean au musée Jean Lurçat.

Claire Morgan est Irlandaise. Elle vit et travaille à Londres. Représentée par la galerie parisienne Karsten Greve, son travail est largement diffusé et exposé lors d'événements d'art contemporain reconnus internationalement, comme Art Basel. Ses installations sont créées dans l'espace même d'exposition en réflexion avec le lieu investi

La fondation d'entreprises « Mécène et Loire » a souhaité soutenir cette création contemporaine en attribuant la somme de 15 000 € aux musées d'Angers.

Ainsi, une convention de partenariat est établie et précise les modalités de mise en œuvre.

En contrepartie de la somme allouée par la fondation « Mécène et Loire », les musées d'Angers et l'artothèque s'engagent à la mentionner sur tous les documents de communication, à mettre à disposition des entrées gratuites pour les membres fondateurs ainsi que les cartons d'invitation pour le vernissage de l'exposition puis à accueillir l'assemblée générale de la fondation le 1er juillet 2016 à l'hôpital Saint Jean.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 04 février 2016

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat avec la fondation d'entreprises « Mécène et Loire ».

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cette convention ainsi que tout document y afférent.

Impute les recettes au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 74, article 74718.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS RÉPUBLIQUE F

Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 16 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 16 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2016-63***

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Conservation et accès aux collections artistiques et scientifiques

Musées et Artothèque d'Angers - Festival de la Création Universitaire du 22 mars 2016 - Convention de partenariat avec l'Université d'Angers, le Chabada et l'association Premiers Plans - Accompagnement de l'exposition "La Maestà" - Convention de partenariat avec l'EPCC Théâtre Le Quai - Centre Dramatique National.

Rapporteur : Alain FOUQUET,

EXPOSE

Dans le cadre du Festival de la Création Universitaire, le musée des Beaux-Arts accueillera le mardi 22 mars 2016 une soirée spécifique au cours de laquelle le Chabada proposera une programmation musicale et l'association Premiers Plans la diffusion de clips musicaux.

A ce titre, la Ville d'Angers doit signer une convention de partenariat avec l'Université d'Angers, le Chabada et l'association Premiers Plans pour définir les modalités de mise en oeuvre de cette soirée et les engagements de chacun.

Dans ce cadre, la Ville d'Angers prendra à sa charge le défraiement des artistes à hauteur de 4.000€ ainsi que les frais annexes liés à l'évènement (la sécurité, la restauration, la location de matériel...), les trois autres partenaires assumant quant à eux la régie technique, la communication, le DJ, la projection vidéo et l'hébergement des artistes.

D'autre part, à l'occasion de l'exposition "La Maestà", oeuvre d'Andy Guérif, organisée par l'Etablissement Public de Coopération Culturelle théâtre Le Quai / Centre Dramatique National, les musées de la Ville d'Angers mettront à disposition de l'EPCC un texte de présentation scientifique de l'oeuvre et prendront en charge l'intervention d'un historien d'art, Daniel Russo, pour une conférence autour de cet événement (coût : 240 €).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 04 février 2016

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat avec l'Université d'Angers, le Chabada et l'association Premiers Plans ;

Approuve la convention de partenariat avec l'EPCC Théâtre Le Quai / CDN ;

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer ces conventions ainsi que tout document y afférent ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 011, article 6288.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 17 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 17 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2016-64***

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Enseignement artistique

Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) d'Angers - Demande de subvention de fonctionnement auprès de l'Etat (Direction Régionale des affaires culturelles) et du Département de Maine et Loire pour l'année 2016.

Rapporteur : Alain FOUQUET,

EXPOSE

Le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) d'Angers accueille pour l'année scolaire 2015/2016, 1162 élèves musiciens (82%), 214 élèves danseurs (15%) et 47 élèves comédiens (3%). Plus de 3000 enfants de 22 écoles publiques angevines sont également concernés par des interventions musicales hebdomadaires en milieu scolaire, auxquelles s'ajoutent des ateliers musique proposés sur le temps périscolaire.

On peut noter que 16 % de l'effectif des inscrits est constitué d'élèves du Département de Maine et Loire hors commune d'Angers.

Le conservatoire propose un enseignement artistique spécialisé dans 47 disciplines du cycle 1 au cycle spécialisé pour des élèves âgés de 5 ans à 20 ans, dispensé dans les locaux du conservatoire.

Le conservatoire a engagé un travail de concertation en septembre 2015 qui a abouti à l'élaboration d'un projet d'établissement 2015/2020 définissant les orientations générales de l'établissement et leurs déclinaisons.

Six orientations émergent de ce projet et vont constituer les thématiques sur lesquelles le conservatoire va engager un travail spécifique de concertation et de réformes qui vont modifier le service public proposé aux usagers:

- Evolution des cursus et révision des contenus pédagogiques vers plus d'ouverture
- « Jouer ensemble » : articuler l'individuel et le collectif
- Une offre renforcée vers les publics défavorisés via les dispositifs artistiques et culturelles
- Modernisation du CRR (lieu, outils, image)
- Renforcement du rôle du CRR sur plusieurs aires de rayonnement
- Orientation de la saison artistique vers la diversité.

Le conservatoire poursuit par ailleurs sa démarche d'ouverture vers de nouveaux partenaires (Etablissement Public de Coopération Culturelle Ecole Supérieure des Beaux-arts Tours, Angers, Le Mans – EPCC ESBA TALM) et renforce au travers de projets pédagogiques ambitieux ses partenariats institutionnels (Université Catholique de l'Ouest pour le département théâtre, création d'un orchestre Jazz avec le lycée Joachim du Bellay).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Educations du 04 février 2016
Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016

DELIBERE

Sollicite auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et du Département de Maine et Loire, une aide financière la plus élevée possible, pour le fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional d'Angers pour l'année scolaire 2016 ;

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer les conventions, ainsi que tout document afférent au dossier ;

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 17 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Impute les recettes au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 74, article 74718, pour les subventions de l'Etat et article 7473, pour les subventions du Département de Maine et Loire.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 18 ***(dans l'Ordre du Jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 18 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2016-65***

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Angers Sport 2020 - Axe 1 - Orientation 1 : "Favoriser la pratique sportive en club" - Dispositif "Partenaires club" - Aide à l'adhésion à une association sportive - Attribution de subventions

Rapporteur : Roselyne BIENVENU,

EXPOSE

Dans le projet « Angers Sport 2020 », la Ville favorise la pratique sportive en club, en contribuant au développement social avec notamment l'accès à une offre sportive des jeunes en situation de fragilité.

C'est ainsi que la Ville propose, dans le cadre du dispositif « Partenaires club », une aide à l'acquisition de la licence sportive pour les jeunes âgés de 6 à 17 ans, dont les représentants légaux ont un quotient familial inférieur ou égal à 706 €.

456 dossiers ont été reçus à la Ville d'Angers au mois de février 2016. Ils représentent une dépense totale de 36 189,26 € prise en charge par la Collectivité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 04 février 2016

DELIBERE

Attribue une aide financière, dans le cadre du dispositif « Partenaires Club » à chacune des associations sportives, dont le détail figure en annexe correspondant à un montant total de 36 189,26 €

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Angers Sport 2020 - Axe 1 - Orientation 1 - Dispositif "Partenaires club" - Aide à l'adhésion à une association sportive - Attribution de subventions

ANNEXE

Associations	CM 25.01.2016	CM 29.02.2016	TOTAL 2016
. A.C.B.B. Basket ball		**3 592,66 €**	3 592,66 €
. A.C.B.B. Tennis	634,64 €	**79,33 €**	713,97 €
. Angers Hockey Club Amateurs		**1 189,11 €**	1 189,11 €
. A.J.R. Lutte	550,00 €	**50,00 €**	600,00 €
. Angers Cyclisme		**354,67 €**	354,67 €
. Angers Gymnastique		**7 500,54 €**	7 500,54 €
. Angers Handball Club		**602,67 €**	602,67 €
. Angers Natation	2 166,75 €	**1 097,64 €**	3 264,39 €
. Angers Natation Water polo	274,41 €	**91,47 €**	365,88 €
. Angers Nautique Aviron	709,76 €	**91,47 €**	801,23 €
. Angers Noyant Handball Club		**584,03 €**	584,03 €
. Angers Sport Lac de Maine Football		**4 427,14 €**	4 427,14 €
. Anjou Basket Club	1 829,11 €	**331,47 €**	2 160,58 €
. A.S.G.A. Patinage artistique		**1 554,99 €**	1 554,99 €
. A.S.G.A. Danse sur glace		**1 097,64 €**	1 097,64 €
. A.S.P.T.T. Judo		**273,61 €**	273,61 €
. Boxing Club St Aubin	365,88 €	**91,47 €**	457,35 €
. AS Centre Equestre St Barthélémy		**200,01 €**	200,01 €
. C.S.A.D.	835,62 €	**365,88 €**	1 201,50 €
. Croix Blanche Football	5 356,00 €	**128,00 €**	5 484,00 €
. Dansarte		**823,23 €**	823,23 €
. Doutre SC Football	930,00 €	**68,00 €**	998,00 €
. E.S. St Léonard Tennis de table		**413,34 €**	413,34 €
. Intrépide Athlétisme		**1 440,00 €**	1 440,00 €
. Intrépide Football	11 216,07 €	**361,07 €**	11 577,14 €
. Intrépide Roller		**533,33 €**	533,33 €
. Jongleurs Notre Dame Basket	1 951,44 €	**140,00 €**	2 091,44 €
. Judo Club Angers Roseraie	2 193,20 €	**223,32 €**	2 416,52 €
. Judo Club Anjou		**731,76 €**	731,76 €
. Karaté Timing Evolution	3 933,21 €	**1 372,05 €**	5 305,26 €
. Notre Dame des Champs Football		**1 353,34 €**	1 353,34 €
. Notre Dame des Champs Gymnastique	1 952,17 €	**91,47 €**	2 043,64 €
. Sporting Club Angevin Football	893,35 €	**216,67 €**	1 110,02 €
. Tennis Club Vaillante		**1 058,00 €**	1 058,00 €
. Union Féminine Basket 49		**1 789,55 €**	1 789,55 €
. Vaillante Angers Karaté		**1 127,65 €**	1 127,65 €
. Vaillante Angers Tennis de table		**742,68 €**	742,68 €
		36 189,26 €	

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 19 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 19 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2016-66***

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Angers Sport 2020 - Axe 2 - Orientation 4 : "Un partenariat responsable avec les associations" et Axe 3 - Orientation 8 : "Renforcer le rayonnement et l'attractivité du Parc de Loisirs du Lac de Maine" - Associations sportives amateurs - Subventions manifestations.

Rapporteur : Roselyne BIENVENU,

EXPOSE

Les subventions « manifestations » ont pour but de soutenir les associations sportives dans la mise en oeuvre des manifestations exceptionnelles ou de les aider à conduire des projets de développement spécifique.

Ces dossiers s'inscrivent dans les perspectives pour le développement du sport à Angers, à travers le soutien aux associations sportives amateurs, mais aussi dans le cadre du projet d'animations du Parc de Loisirs du Lac de Maine, figurant dans le projet « Angers Sport 2020 ».

Ils concernent 4 clubs pour une dépense totale de 2 400 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 04 février 2016

DELIBERE

Attribue une subvention « manifestations » de :

- 750 € à l'Athlétic Club Belle Beille Basket ball, pour l'organisation du tournoi de jeunes et de sport adapté les 28 et 29 mai 2016,
- 820 € au S.C.O. Volley ball, dans le cadre des subventions « Meilleur niveau 2016 »,
- 430 € au Comité Départemental de volley ball, pour l'organisation de la « Tournée des Bords de Loire » le 14 juillet 2016,
- 400 € au Comité Départemental 49 de Pétanque, pour les animations proposées l'été 2015 au Parc de Loisirs du Lac de Maine.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 65, article 6574

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 20 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 20 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2016-67***

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Manifestations sportives

Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 12 : "Faire rayonner la ville à travers le haut niveau sportif amateur et professionnel et les grands évènements sportifs" - Match de football Espoirs U21 France/Ecosse - Stade Jean Bouin - 24 mars 2016 - Convention avec la Fédération Française de Football

Rapporteur : Roselyne BIENVENU,

EXPOSE

Les pratiques de haut niveau sont porteuses d'attractivité pour la pratique sportive en général, mais aussi pour l'image de la Ville et de ses habitants. Elles constituent également une source de retombées touristiques et économiques précieuses pour la Ville.

Dans son projet « Angers Sport 2020 », la Ville d'Angers est en veille permanente pour capter des événements sportifs, accueillir des rencontres inhabituelles témoignant d'une ouverture de la Collectivité vers de nouvelles dynamiques sportives.

C'est ainsi que la Fédération Française de Football a sollicité Angers pour l'organisation du match Espoirs U21 France/Ecosse. Celui-ci se déroulera au stade Jean Bouin le 24 mars 2016.

Il est proposé de passer une convention avec la Fédération pour définir les modalités d'engagement de chacune des parties.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 04 février 2016

DELIBERE

Approuve la convention à conclure avec la Fédération Française de Football pour l'organisation du match de football Espoirs U21 France/Ecosse au stade Jean Bouin, le 24 mars 2016.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 21 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 21 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2016-68***

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Manifestations sportives

Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 12 : "Faire rayonner la ville à travers le haut niveau sportif amateur et professionnel et les grands évènements sportifs" - Etape Granville-Angers du Tour de France - 4 juillet 2016 - Convention de partenariat avec la société Amaury Sport Organisation (A.S.O.) - Demande de subvention auprès de la Région.

Rapporteur : Gilles LATTÉ,

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique de rayonnement à travers l'événementiel sportif, exprimé dans son projet « Angers Sport 2020 », Angers accueillera l'arrivée de la troisième étape du Tour de France Granville-Angers (222 kms) le lundi 4 juillet 2016. Ville étape pour la seizième fois depuis 1936, la dernière arrivée à Angers a eu lieu le 9 juillet 2004 lors de l'étape Bonneval-Angers remportée au sprint par Tom Boonen.

Avec ses 12 millions de personnes sur les routes, le Tour de France est le troisième événement le plus suivi au monde.

L'accueil d'une étape du Tour de France génère des retombées économiques conséquentes avec notamment 4 500 nuitées à prévoir dans les hôtels de la région pour l'organisation (groupes sportifs, caravanes, prestataires et médias).

Sur le plan médiatique, le Tour de France représente plus de 2 000 journalistes accrédités et 6 300 heures de diffusion sur 100 chaînes, dont 60 en direct. Il regroupe 3,5 milliards de téléspectateurs dans 190 pays, soit la moitié de la population de la planète.

Cet événement, qui s'inscrit tout à fait dans le projet « Angers Sport 2020 », signifie pour Angers une couverture médiatique importante : présentation de la Collectivité comme site d'accueil par A.S.O., présence sur le site internet et mise en valeur des sites et pratiques touristiques dans les divers supports de communication du Tour et de ses partenaires, notamment sur France Télévision.

En sa qualité d'organisateur et de titulaire exclusif de tous les droits d'exploitation du Tour de France, la société Amaury Sport Organisation (ASO) développe des relations de partenariat avec les villes d'accueil de l'épreuve. Une convention définissant les modalités d'organisation et les engagements des partenaires a été établie, et, prévoit notamment le versement d'une somme de 93 333,34 € HT, soit 112 000 € TTC à A.S.O., avec un versement suivant :
- 56 000 € TTC le 1er mars 2016,
- 56 000 € TTC le 1er juillet 2016.

Il est entendu que la contribution financière de la Ville à A.S.O. ne constitue pas une subvention mais la contrepartie d'une prestation.

Par ailleurs, il sera sollicité auprès de la Région des Pays de la Loire, dans le cadre de cet événement, une subvention aussi élevée que possible.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 04 février 2016

DELIBERE

Attribue à la société Amaury Sport Organisation une aide financière de 112 000 € TTC, répartie en deux versements,

Approuve la convention à conclure avec la société Amaury Sport Organisation,

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 21 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention

Sollicite auprès de la Région des Pays de la Loire une subvention aussi élevée que possible au titre de cet événement

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 65, article 6574

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 22 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 22 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2016-69***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines

Mise à jour du tableau des emplois 2016.

Rapporteur : Benoit PILET,

EXPOSE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont crées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau pour permettre des avancements de grade.

Chaque début d'année, en parallèle de la préparation du budget, il est ainsi procédé à la mise à jour du tableau des emplois de la collectivité pour tenir compte de l'évolution de son organisation, permettre son adaptation aux besoins des services municipaux et la prise en compte des situations statutaires des agents occupants les postes.

Pour 2016, est prise en compte la reprise en régie municipale de la Maison de quartier Jean Vilar qui a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal en date du 30 novembre 2015.

Le tableau des emplois mis à jour en tenant compte de ces différentes adaptations est joint en annexe.

Ces modifications ont été présentées au Comité Technique du 29 janvier 2016.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016
Considérant l'avis du Comité technique du 29 janvier 2016

DELIBERE

Approuve la mise à jour du tableau des emplois 2016.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI

Tableau des Emplois

Cadres d'Emplois	Catégories	Effectif Budgétaire
Collaborateur de Groupes d'Elus		
Collaborateur de Groupe d'Elus de la Majorité à temps complet		2
Collaborateur de Groupe d'Elus de la Majorité à TNC 28,4 h/semaine		1
Collaborateur de Groupe d'Elus de l'Opposition à temps complet		2
	TOTAL	**5**
Collaborateur de Cabinet		
Directeur Adjoint de Cabinet		1
Chef de Cabinet		1
Chargé de Mission		3
	TOTAL	**5**
FONCTIONNEL		
Directeur Général		1
Directeur Général Adjoint		2
	TOTAL	**3**
Filière ADMINISTRATIVE		
Administrateur	A	1
Administrateur TNC 17,75 h/semaine		1
Attaché		121
Attaché TNC 17,75 h/semaine		1
Rédacteur	B	84
Adjoint Administratif	C	364
Adjoint Administratif TNC 30,42 h/semaine		1
Adjoint Administratif TNC 28,40 h/semaine		1
Adjoint Administratif TNC 28,39 h/semaine		1
Adjoint Administratif TNC 26 h/semaine		1
Adjoint Administratif TNC 25,45 h/semaine		4
Adjoint Administratif TNC 23 h/semaine		1
Adjoint Administratif TNC 18,72 h/semaine		8
Adjoint Administratif TNC 17,75 h/semaine		10
	TOTAL	**599**

Tableau des Emplois

Cadres d'Emplois	Catégories	Effectif Budgétaire
Filière TECHNIQUE		
Ingénieur	A	53
Technicien	B	84
Technicien TNC 17,75 h/semaine		1
Agent de Maîtrise	C	81
Adjoint Technique		834
Adjoint Technique TNC 27 h/semaine		1
Adjoint Technique TNC 23,25 h/semaine		1
Adjoint Technique TNC 20,84 h/semaine		1
Adjoint Technique TNC 17,75 h/semaine		11
	TOTAL	**1067**
Filière MEDICO-SOCIALE		
Médecin	A	3
Médecin TNC 10,65 h/semaine		1
Médecin TNC 10,50 h/semaine		1
Médecin TNC 7,50 h/semaine		2
Psychologue		1
Infirmier en soins généraux		4
Infirmier en soins généraux à TNC 17,75 h/semaine		1
Puériculteur		6
Puériculteur Cadre de Santé		5
Infirmier	B	1
Technicien Paramédical		1
Auxiliaire de Puériculture	C	85
Auxiliaire de Puériculture TNC 31,95 h/semaine		2
Auxiliaire de Puériculture TNC 30,17 h/semaine		6
Auxiliaire de Puériculture TNC 28,40 h/semaine		10
Auxiliaire de Puériculture TNC 24,85 h/semaine		1
Auxiliaire de Puériculture TNC 17,75 h/semaine		1
	TOTAL	**131**

Cadres d'Emplois	Catégories	Effectif Budgétaire
Filière SOCIALE		
Conseiller socio-éducatif	A	1
Assistant socio-éducatif	B	5
Educateur de Jeunes Enfants		16
Educateur de Jeunes Enfants TNC 28,40 h/semaine		1
Educateur de Jeunes Enfants TNC 21,30 h/semaine		1
Educateur de Jeunes Enfants TNC 17,75 h/semaine		2
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles	C	134
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles TNC 17,75 h/semaine		18
Agent Social		28
Agent Social TNC 28,40 h/semaine		13
	TOTAL	**219**
Filière SPORTIVE		
Conseiller des Activités Physiques et Sportives	A	3
Educateur des Activités Physiques et Sportives	B	35
Educateur des Activités Physiques et Sportives TNC 17,75 h/semaine		6
Educateur des Activités Physiques et Sportives TNC 12,20 h/semaine		1
Educateur des Activités Physiques et Sportives TNC 9,70 h/semaine		1
	TOTAL	**46**
Filière POLICE MUNICIPALE		
Chef de Service de Police Municipale	B	5
Gardien de Police	C	52
	TOTAL	**57**

Tableau des Emplois

Cadres d'Emplois	Catégories	Effectif Budgétaire
Filière CULTURELLE		
Directeur d'Etablissement d'Enseignement Artistique	A	2
Attaché de Conservation		8
Bibliothécaire		4
Conservateur du patrimoine		7
Professeur d'enseignement artistique		47
Professeur d'Enseignement Artistique TNC 8 h/semaine		3
Assistant de conservation du patrimoine	B	40
Assistant d'Enseignement Artistique		9
Assistant d'Enseignement Artistique TNC 16,50 h/semaine		1
Assistant d'Enseignement Artistique TNC 16 h/semaine		1
Assistant d'Enseignement Artistique TNC 13 h/semaine		1
Assistant d'Enseignement Artistique TNC 10 h/semaine		12
Assistant d'Enseignement Artistique TNC 8 h/semaine		3
Assistant d'Enseignement Artistique TNC 6 h/semaine		1
Assistant d'Enseignement Artistique TNC 3 h/semaine		1
Adjoint du Patrimoine	C	75
Adjoint du Patrimoine TNC 28,40 h/semaine		1
Adjoint du Patrimoine TNC 24 h/semaine		2
Adjoint du Patrimoine TNC 21,50 h/semaine		1
Adjoint du Patrimoine TNC 17,75 h/semaine		2
	TOTAL	**221**
Filière ANIMATION		
Animateur	B	22
Animateur TNC 32,45 h/semaine		1
Animateur TNC 17,75 h/semaine		1
Animateur TNC 2,71 h/semaine		1
Adjoint d'Animation	C	133
Adjoint d'Animation TNC 29,67 h/semaine		38
Adjoint d'Animation TNC 26,43 h/semaine		1
Adjoint d'Animation TNC 25,35 h/semaine		1
Adjoint d'Animation TNC 19,33 h/semaine		159
Adjoint d'Animation TNC 10,13 h/semaine		11
Adjoint d'Animation TNC 8,96 h/semaine		1
Adjoint d'Animation TNC 7,49 h/semaine		301
Adjoint d'Animation TNC 6,39 h/semaine		6
Adjoint d'Animation TNC 2,71 h/semaine		1
Adjoint d'Animation TNC 1,35 h/semaine		1
	TOTAL	**678**
TOTAL GENERAL		**3031**

Tableau des Emplois
Emplois occasionnels, saisonniers et missions

Cadres d'Emplois	Catégories	Effectif Budgétaire
Filière ADMINISTRATIVE		
Attaché	A	4
Rédacteur	B	5
Adjoint Administratif	C	48
	TOTAL	**57**
Filière TECHNIQUE		
Ingénieur	A	3
Technicien	B	3
Adjoint Technique	C	55
	TOTAL	**61**
Filière MEDICO-SOCIALE		
Psychologue	A	1
Auxiliaire de Puériculture	C	4
	TOTAL	**5**
Filière SOCIALE		
Agent Social	C	14
	TOTAL	**14**
Filière SPORTIVE		
Educateur des Activités Physiques et Sportives	B	5
Educateur des Activités Physiques et Sportives TNC 17,75 h/semaine		1
Opérateur des Activités Physiques et Sportives	C	5
	TOTAL	**11**
Filière CULTURELLE		
Professeur d'enseignement artistique	A	2
Conservateur du Patrimoine		1
Assistant de conservation du patrimoine	B	10
Adjoint du Patrimoine	C	44
	TOTAL	**57**
Filière ANIMATION		
Animateur	B	4
Adjoint d'Animation à temps complet	C	35
	TOTAL	**39**
TOTAL GENERAL		**244**

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 23 ***(dans l'Ordre du Jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 23 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2016-70***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines

Mise à disposition des services - Conventions de mutualisation - Directions Environnement, Déchets et Propreté - Direction Parcs, jardins et Paysages et Direction Aménagement et Développement des Territoires - Avenants

Rapporteur : Benoit PILET,

EXPOSE

Afin de renforcer l'efficacité de leurs services et de mieux servir le projet de territoire, la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole ont signé une convention cadre en mars 2012 qui fixe les dispositions générales de mutualisation de leurs services, pour une durée de 4 ans, reconductible un an, à compter du 1er janvier 2012.

S'agissant des directions Environnement, Déchets et Propreté, Parcs, Jardins et Paysages et Aménagement et Développement des Territoires la convention précise les postes et missions concernés par la mutualisation ainsi que les indicateurs permettant l'établissement d'une part du coût global du service et d'autre part, des modalités financières de répartition entre la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole.

Les avenants ont pour objet de prendre en compte les modifications d'organisation intervenues depuis la signature de la convention initiale. Cela concerne notamment la création de GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations) pour la direction Environnement, Déchets et Propreté, l'intégration de la mission sentiers au sein de la direction des Parcs, Jardins et Paysages et la création d'un service commun pour l'instruction des autorisations du droits des sols pour la direction Aménagement et Développement des territoires.
Ces avenants prendront effet à compter du 1er janvier 2016.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016
Considérant l'avis du Comité Technique Paritaire des 05 février 2015, 10 avril 2015 et 10 juin 2015.

DELIBERE

Approuve l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition relative à la mutualisation de la direction Environnement, Déchets et Propreté

Approuve l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition relative à la mutualisation de la direction Parcs, Jardins et Paysages

Approuve l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition relative à la mutualisation de la direction Aménagement et Développement des Territoires

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer ces avenants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 24 ***(dans l'Ordre du Jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 24 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2016-71***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines

Développement du volontariat dans le corps des sapeurs pompiers - Convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Maine-et-Loire.

Rapporteur : Benoit PILET,

EXPOSE

La loi n° 96-310 du 3 mai 1996, relative au développement du volontariat dans le corps des sapeurs-pompiers, reconnaît le droit aux agents territoriaux de s'engager en tant que sapeurs-pompiers volontaires et de participer aux missions de sécurité civile de toute nature qui sont confiées sur l'ensemble du territoire aux services d'incendie et de secours.

Le conventionnement proposé par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Maine-et-Loire a pour objet :

- de rendre compatible la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires avec les nécessités du fonctionnement de la collectivité,

- de fixer le cadre de mise à disposition d'un agent pour qu'il assure des opérations de secours ou des formations,

- de définir les conditions de maintien de sa rémunération à l'occasion de ces absences.

Il s'agit d'un renouvellement de la convention signée entre la Ville d'Angers et le SDIS 49 en 2009. Ce dernier propose toutefois que désormais les conventions soient individuelles.

Basées sur un socle commun, ces nouvelles conventions permettront d'intégrer à chaque situation les contraintes de services pesant en particulier sur l'agent et de définir plus précisément les possibilités d'absence qui lui sont offertes.

Les conventions seront conclues pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation expresse par l'une ou l'autre des parties.

Sur la base de ces informations, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Maine-et-Loire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu la loi n° 96-310 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans le corps des sapeurs-pompiers ;
Vu la Circulaire NOR/PRMX9903519C du 19 avril 1999 relative au développement du volontariat en qualité de sapeur-pompier parmi les personnels des administrations et des entreprises publiques ;
Vu la convention proposé par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Maine-et-Loire ;

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 24 ***(dans l'Ordre du Jour)***

DELIBERE

Approuve la convention relative à la disponibilité d'un sapeur-pompier volontaire proposé par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Maine-et-Loire.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer ces conventions individuelles.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 25 ***(dans l'Ordre du Jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 25 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2016-72***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines

Indemnité de conseil allouée à la Trésorière Principale d'Angers Municipale.

Rapporteur : Benoit PILET,

EXPOSE

Les comptables du Trésor qui exercent les fonctions de receveur municipal et qui, à ce titre, peuvent être sollicités par les ordonnateurs dans les domaines budgétaires et comptables, peuvent recevoir, pour ce faire, une indemnité dite « indemnité de conseil ».

L'arrêté du 16 décembre 1983, qui fixe le cadre juridique de cette indemnité à charge de la personne publique intéressée, prévoit que l'indemnité octroyée au comptable doit être approuvée par l'assemblée délibérante et qu'une délibération doit être prise pour en fixer le montant.

Elle ne peut excéder le traitement brut annuel indiciaire minimum de la Fonction Publique correspondant à l'indice brut 100.

L'indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat. L'assemblée conserve toutefois tout au long de son mandat la capacité de la supprimer ou de la modifier.

Monsieur LIOGIER, Trésorier Principal, admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er janvier 2016, a été remplacé par Madame Monique DICK, Trésorière Principale, pour exercer cette responsabilité à la même date.
A ce titre, la délibération du 30 juin 2014 devient sans objet et une nouvelle décision doit être prise.

Il est donc proposé de décider de l'attribution d'une indemnité égale à 72 % du traitement brut annuel correspondant à l'indice brut 100, majoré 203 au 1er juillet 2010 à Madame DICK, Trésorière Principale.
Cette indemnité de Conseil sera payable au mois de décembre de chaque année.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales - article L.2121-1 et suivants,
Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services déconcentrés de l'Etat ou des établissements publics de l'Etat,
Vu l'arrêté du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016

DELIBERE

Décide de verser à Madame Monique DICK une « indemnité de conseil » au Trésorier Principal égale à 72 % du traitement annuel brut correspondant à l'indice brut 100, majoré 203 au 1er juillet 2010.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice, chapitre 011, article 6225.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 26 ***(dans l'Ordre du Jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 26 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2016-73***

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Equipements à vocation économique et touristique

Parc des expositions d'Angers - Gestion et Exploitation de l'équipement - Délégation de Service Public - Résiliation - Caducité du contrat - Avenant

Rapporteur : Christophe BECHU,

EXPOSE

Par délibération du 24 mars 1986, le Conseil Municipal a confié la gestion du Parc des Expositions à la SEM Angers Expo Congrès, dans le cadre d'une convention de délégation de service public qui, après avenants, devait arriver à échéance le 31 mars 2029.

La durée de ce contrat d'affermage (43 ans) n'est actuellement pas conforme à la règlementation limitant la durée pour motif "tiré de l'impératif d'ordre public de garantir, une remise en concurrence périodique, la liberté d'accès des opérateurs économiques aux contrats de délégation de service public et la transparence des procédures de passation", qui plus est depuis la jurisprudence de l'Assemblée du Conseil d'Etat "Commune d'Olivet" du 8 avril 2009.

La Chambre régionale des comptes avait d'ailleurs soulevé ce point dès 2012 en ce qui concerne le Parc des Expositions d'Angers.

La Ville d'Angers doit donc constater la caducité du contrat ce qui a pour conséquence de le résilier sans indemnité et d'écourter, par avenant, ce contrat au 31 décembre 2017, ce qui permettra la passation d'une nouvelle procédure.

La Ville proposera en outre dans une autre délibération le lancement d'une procédure commune au Parc des expositions et au Centre des Congrès.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1411-2,
Vu la règlementation et la jurisprudence liée à la limitation de durée des contrats de délégation de service public,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016

DELIBERE

Constate la caducité du contrat d'affermage entre la Ville d'Angers et la SEM Angers Expo Congrès liée à une "durée excessive",

Approuve la résiliation du contrat au 31 décembre 2017 sans indemnisation, afin de laisser le temps à la collectivité de relancer une procédure,

Approuve l'avenant et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, M. Benoit PILET, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Michel BASLÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Fatimata AMY.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 27 ***(dans l'Ordre du Jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 27 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2016-74***

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Equipements à vocation économique et touristique

Centre des Congrès et Parc des Expositions d'Angers - Gestion et Exploitation des deux équipements - Délégation de Service Public (DSP) - Décision de principe

Rapporteur : Christophe BECHU,

EXPOSE

Par délibération du 25 novembre 2013, le Conseil Municipal a confié la gestion de l'équipement Centre des Congrès à la SEML Angers Expo Congrès dans le cadre d'une convention de délégation de service public qui se termine le 31 décembre 2017.

Par délibération du 24 mars 1986, le Conseil Municipal avait également confié la gestion du Parc des Expositions à la SEML Angers Expo Congrès, dans le cadre d'une convention de délégation de service public, qui, après avenants, devait arriver à échéance le 31 mars 2029.

La durée de ce contrat d'affermage n'étant actuellement pas conforme à la règlementation, notamment depuis la jurisprudence du Conseil d'Etat, Commune d'Olivet du 8 avril 2009, la Ville souhaite écourter ce contrat au 31 décembre 2017, afin de permettre le lancement d'une seule et même procédure pour les deux équipements.

En effet, depuis quelques années, les deux équipements étaient gérés par la même société délégataire, ce qui a permis d'amorcer une complémentarité d'offre de services entre ces deux outils sur le territoire angevin. Aujourd'hui, l'objectif du regroupement de ces deux structures dans une seule délégation de service public est de conforter et de profiter de la synergie des deux équipements et de leurs savoir-faire respectifs, afin de permettre une plus grande cohérence dans la programmation économique et culturelle du Centre des Congrès et du Parc des Expositions, tout en favorisant la mutualisation des moyens et des charges.

Le Parc des Expositions est situé à Saint Sylvain d'Anjou et Ecouflant. Il répond aux besoins des différents acteurs économiques du département et des organisateurs de spectacles, de salons ou de manifestations drainant un important public. Il a déjà fait l'objet d'importants travaux de rénovation.

Le Centre de Congrès est situé à l'angle de la rue Boreau et du boulevard Carnot à Angers et constitue un équipement essentiel pour la région angevine, spécialisé notamment dans l'accueil des congrès et du tourisme d'affaires. Cet équipement nécessite aujourd'hui d'importants travaux de rénovation, qui seront réalisés par la Ville, avec un démarrage au cours de l'automne 2017, et s'achèveront fin 2018.

Il convient donc dès maintenant d'envisager le mode de gestion de ces deux équipements afin que le futur délégataire puisse être connu quelques mois avant le démarrage de ce nouveau contrat.

Il est donc proposé d'adopter le principe du lancement d'une procédure de délégation de service public pour le Centre des Congrès et le Parc des Expositions d'Angers.

La rénovation des équipements ayant déjà ou étant sur le point d'être réalisée par la Ville, le mode de délégation proposé est l'affermage, qui permet de responsabiliser le délégataire qui exploite l'équipement à ses risques et périls en se rémunérant sur les usagers.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux, consultée le 1er février 2016, conformément aux articles L 1411-4 et L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, a émis un avis favorable à cette proposition. Le Comité Technique a également été consulté le 29 janvier dernier.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 27 *(dans l'Ordre du Jour)*

La durée de la convention de délégation de service public est envisagée à 5 ans, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2022.

Les principales caractéristiques des prestations demandées au délégataire, qui feront l'objet du document-programme remis aux candidats, sont exposées dans le rapport de présentation annexé à la présente délibération.

A l'issue de la procédure de publicité et de l'examen des offres par l'autorité territoriale, le Conseil municipal sera amené à se prononcer, par une nouvelle délibération, sur la désignation du délégataire et sur l'approbation de la convention de délégation qui devra prendre effet à compter du 1er janvier 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1411-1 et suivants,

Considérant l'avis de la Commission Consultative des Service Publics Locaux du 1er février 2016,
Considérant l'avis du Comité Technique du 29 janvier 2016,
Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016

DELIBERE

Approuve le principe du lancement d'une procédure de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Centre des Congrès et du Parc des Expositions d'Angers,

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à procéder aux formalités de publicité et de mise en concurrence prévues par la loi,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice concerné.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote: M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, M. Benoit PILET, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Michel BASLÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Fatimata AMY.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 28 ***(dans l'Ordre du Jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 28 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2016-75***

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique

Accueils et déplacements de groupes scolaires - Attribution de subventions

Rapporteur : Catherine LEBLANC,

EXPOSE

Le dispositif d'attribution des subventions aux établissements scolaires dans le cadre de leurs déplacements à l'étranger inclut les séjours linguistiques et les échanges scolaires organisés par les établissements d'Angers, sans distinction du lieu de résidence des élèves. Le barème d'attribution a été approuvé par la délibération DEL 2012 - 112 du 26 mars 2012.

Conformément à ces dispositions, il est proposé d'attribuer aux structures suivantes les subventions d'un montant prévisionnel de :

- Collège François Rabelais
  Accueil d'élèves allemands
  Du 07 au 14 mars 2016 ..... 150 €

- Collège Mongazon
  Accueil d'élèves allemands
  Du 14 au 22 mars 2016 ..... 150 €

- Collège Mongazon
  Accueil d'élèves espagnols
  Du 16 au 23 mars 2016 ..... 150 €

- Lycée Joachim du Bellay
  Accueil d'élèves italiens
  Du 16 au 23 mars 2016 ..... 150 €

- Lycée Chevrollier
  Accueil d'élèves espagnols
  Du 06 au 15 mars 2016 ..... 150 €

- Lycée Chevrollier
  Accueil d'élèves polonais
  Du 29 février au 07 mars 2016 ..... 150 €

- Lycée Sainte Agnès
  Accueil d'élèves espagnols
  Du 06 au 12 mars 2016..... 150 €

- Lycée Sainte Agnès
  Accueil d'élèves suédois
  Du 14 au 20 mars 2016 ..... 150 €

- Collège Saint Augustin
  Séjour à Berlin (Allemagne) du 25 au 29 janvier 2016
  2 classes (31 élèves dont 1 boursier) ..... 220 €

- Collège Saint Augustin
  Séjour à Torun (Pologne) du 23 février au 1er mars 2016
  1 classe (28 élèves dont 3 boursiers) ..... 460 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 28 *(dans l'Ordre du Jour)*

- Collège La Madeleine
Séjour (échange) à Séville (Espagne) du 09 au 16 mars 2016
1 classes (13 élèves dont 1 boursier)..... 220 €

- Lycée David d'Angers
Séjour à Madrid (Espagne) du 13 au 19 mars 2016
2 classes (44 élèves dont 2 boursiers) ..... 240 €

- Lycée Mongazon
Séjour (échange) à Nykarleby (Finlande) du 28 janvier au 4 février 2016
1 classe (10 élèves) ..... 200 €

- Lycée Mongazon
Séjour à Salamanque (Espagne) du 13 au 19 mars 2016
2 classes (49 élèves dont 2 boursiers) ..... 240 €

- Lycée Mongazon
Séjour (échange) à Berlin (Allemagne) du 10 au 17 mars 2016
1 classe (18 élèves) ..... 200 €

- Lycée Mongazon
Séjour à Londres (Angleterre) du 06 au 11 mars 2016
2 classes (40 élèves dont 1 boursier) ..... 220 €

- Lycée Mongazon
Séjour en Pologne du 15 au 20 mars 2016
1 classe (15 élèves) ..... 100 €

- Lycée Mongazon
Séjour en Grèce du 18 au 24 mars 2016
2 classes (46 élèves dont 1 boursier) ..... 220 €

- Lycée Sacré Cœur
Séjour (échange) à Lödz (Pologne) du 29 février au 5 mars 2016
1 classe (29 élèves dont 3 boursiers) ..... 260 €

- Lycée Sainte Agnès
Séjour (échange) en Irlande du 12 au 28 février 2016
2 classes (31 élèves dont 1 boursier) ..... 420 €

- Lycée Sainte Agnès
Séjour (échange) aux Pays-Bas du 08 au 13 mars 2016
1 classe (14 élèves)..... 200 €

- Lycée Henri Bergson
Séjour en Pologne et en République Tchèque du 16 au 23 janvier 2016
2 classes (50 élèves dont 7 boursiers)..... 340 €

- Lycée Henri Bergson
Séjour à Bad-Essen (Allemagne) du 05 au 13 mars 2016
1 classe (30 élèves dont 5 boursiers)..... 300 €

TOTAL 5 040 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 28 *(dans l'Ordre du Jour)*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016

DELIBERE

Approuve le versement de subventions aux établissements scolaires pour un montant prévisionnel total de 5 040 €, détaillé comme suit :

- 150 € au collège François Rabelais
- 300 € au collège Mongazon
- 680 € au collège Saint Augustin
- 220 € au collège La Madeleine
- 150 € au lycée Joachim du Bellay
- 300 € au lycée Chevrollier
- 920 € au lycée Sainte Agnès
- 240 € au lycée David d'Angers
- 1 180 € au lycée Mongazon
- 260 € au lycée Sacré Cœur
- 640 € au lycée Henri Bergson

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstention: 1, M. Alain PAGANO.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 29 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 29 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2016-76***

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique

Partenariat Angers - Austin - Association Austin Angers Creative - Résiliation de la convention 2015 -2017 - Convention pour 2016 - Subvention.

Rapporteur : Catherine LEBLANC,

EXPOSE

La Ville d'Angers et la Ville d'Austin (Texas) entretiennent, depuis 2010, des relations qui s'articulent autour de 3 axes principaux :

- Des relations économiques dans le domaine des entreprises innovantes des champs de l'économie créative et culturelle (musiques actuelles, cinéma), du numérique et des nouvelles technologies
- Des échanges autour de l'énergie et du développement durable, de l'alimentation et de la nutrition,
- Des partenariats scolaires et universitaires et plus largement, l'encouragement aux relations entre associations.

Dès l'origine du rapprochement des deux villes, les acteurs de la filière musicale se sont structurés dans l'association « 9 RUE CLAVEAU » et ont progressivement développé des actions d'accompagnement d'entreprises de la filière musicale, vers et depuis les Etats-Unis déclinées dans un programme annuel. Constamment accompagnés par la collectivité, ils ont atteint un seuil d'expertise qui les a placés en position d'opérateur pour nombre de structures françaises de la musique et du numérique, présentes lors du Festival South by SouthWest, manifestation à triple dimension consacrée à la musique, au cinéma et aux nouvelles technologies appliquées à ces deux secteurs, et qui se tient tous les ans en mars à Austin.

Les relations entre la collectivité et les acteurs de la filière Musique, ont été formalisées dans deux conventions signées en 2012 pour 3 ans. L'une entre la Ville d'Angers et l'association ADRAMA LE CHABADA, l'autre, entre Angers Loire Métropole et le club d'entreprises « 9 RUE CLAVEAU », pour le volet économique du partenariat.

Une nouvelle étape a été franchie en 2015 avec la création d'une nouvelle association « AUSTIN ANGERS CREATIVE » fédérant plusieurs acteurs culturels et économiques angevins. Deux conventions ont été signées pour la période 2015-2017 entre cette association et la Ville d'Angers d'une part, et avec ALDEV d'autre part. La subvention attribuée par la Ville a été de 50 000 € pour l'année 2015.
Dans un souci d'équité avec certaines autres associations bénéficiant d'une subvention de fonctionnement au titre des Relations Internationales (Maison de l'Europe et Association Angers Jumelages), il convient de résilier la convention établie l'an dernier pour une période triennale et de signer une nouvelle convention. Dorénavant les associations pourront se voir attribuer des subventions sur projet sous présentation d'un dossier de demande de financement au service des Relations Internationales.

Il est proposé de verser une subvention de fonctionnement annuelle de 10 000 € (5 000 € Relations Internationales et 5 000 € Action Culturelle). L'association AUSTIN ANGERS CREATIVE pourra par ailleurs bénéficier tout au long de l'année de subventions complémentaires dans le cadre de l'aide aux projets (dans une limite de 40 000 € afin de ne pas dépasser le montant annuel fixé dans la convention initiale et représentant 50 000 €).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 29 *(dans l'Ordre du Jour)*
DELIBERE

Résilie la convention conclue pour la période 2015-2017,

Attribue une subvention de 10 000 € à l'association AUSTIN ANGERS CREATIVE,

Approuve la convention avec l'association AUSTIN ANGERS CREATIVE

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 30 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 30 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2016-77***

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE - Politique en faveur de la jeunesse

Organisation de la 2ème session inter-régionale du Parlement Européen des Jeunes à Angers - Subvention.

Rapporteur : Florian SANTINHO,

EXPOSE

Dans le cadre des orientations de la politique jeunesse de favoriser les initiatives jeunesse des 15- 30 ans ayant pour but d'impulser la participation et l'expression des jeunes, il est proposé de soutenir l'organisation de la 2ème session inter-régionale du Parlement Européen des Jeunes du 12 au 14 février 2016 à Angers.

Cette initiative portée localement par des lycéens du Lycée Ste Agnès et par les jeunes bénévoles du Comité Grand Ouest du Parlement Européen des jeunes a pour but de mettre en place une simulation de session parlementaire européenne réunissant 100 jeunes de différentes régions (Pays de la Loire, Normandie, Bretagne) à Angers, du 12 au 14 février. L'objectif est de sensibiliser les jeunes aux problématiques européennes actuelles et d'apprendre à débattre dans ce cadre et à formuler collectivement des résolutions.

L'association Parlement européen des Jeunes –France est une association non partisane ayant reçu l'agrément jeunesse et éducation populaire, section nationale française du Parlement Européen des jeunes (PEJ), organisation internationale créée à Fontainbleau en 1987 et présente dans 39 pays du continent.

Il est proposé de soutenir cette initiative par une subvention de 500€ correspondant à 6% du budget prévisionnel et par la mise à disposition de la salle du Conseil, le 12 février.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 04 février 2016

DELIBERE

Attribue une subvention exceptionnelle sur projet de 500€ à l'association PEJ-FRANCE- Comité Grand Ouest

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 31 ***(dans l'Ordre du Jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 31 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2016-78***

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE - Politique en faveur de la jeunesse

Label jeunesse engagée - Subventions

Rapporteur : Alexandre VILLALONGA,

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville d'Angers souhaite valoriser et encourager les initiatives prises par les jeunes de 15 à 30 ans pour des projets à dimension collective.

Il est proposé d'attribuer des subventions afin de soutenir les quatre projets suivants :

- Le projet « 1992» de Kevin EBOLO (23 ans, étudiant à l'école des Beaux arts) de création d'un film en 16 mm sur le thème de l'émotion et la nostalgie. Il est proposé d'attribuer une subvention de 150 € correspondant à 38 % du budget du projet.

- Le projet « What is jazz » de Léa PLANCHARD (23 ans) pour l'organisation de la première Journée Internationale du Jazz le 30 avril, dans le cadre de Jazz day. Il est proposé d'attribuer une subvention de 400 € correspondant à 32 % du budget de l'événement.

- Le projet « N'en perdons plus une miette », porté par l'association Save the food, sur la mise en place d'un événement de sensibilisation du grand public au gaspillage alimentaire. Il est proposé d'attribuer une subvention de 500 € correspondant à 7 % du budget de l'événement.

- Le projet « La nuit du cinéma », porté par la Fédération des associations étudiantes de l'Anjou (Fé2A), consistant en l'organisation aux 400 Coups d'un événement cinéma dédié aux étudiants et lycéens. Il est proposé d'attribuer une subvention de 350 € correspondant à 12 % du budget de l'événement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 04 février 2016

DELIBERE

Attribue les subventions suivantes dans le cadre du dispositif Label Jeunesse Engagée :
- 150 € pour le projet de film porté par Kevin EBOLO
- 400 € pour le projet « What is jazz » de Léa PLANCHARD
- 500 € pour l'opération « N'en perdons plus une miette », porté par l'association Save the food
- 350 € pour la Nuit du cinéma portée par la Fé2A.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 32 ***(dans l'Ordre du Jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 32 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2016-79***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Parc des Sports de la Baumette - Demande de permis de démolir et de construire - Autorisation de signature

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La Ville d'Angers a décidé de requalifier le parc des sports de la Baumette afin de mieux répondre aux attentes des usagers en matière de pratiques de loisirs et de sports.

Le terrain d'assise du projet, d'une surface totale d'environ 17 700 m^2, est situé le long du boulevard Leclerc à proximité du rond-point de la Baumette. Pour réaliser les travaux, il convient de démolir un ancien logement de gardien situé en partie nord de la parcelle et de réaménager les terrains d'activités situés à proximité.

Cette première étape permettra la construction d'espaces couverts d'une surface utile couverte de 5 450 m^2 (courts tennis, club house, espace de convivialité mutualisé) et l'aménagement d'espaces extérieurs (courts tennis, parvis).

L'enveloppe financière affectée aux travaux est estimée à 4 150 000 € HT soit 4 980 000 € TTC (valeur septembre 2015).

Une demande de permis de démolir ainsi qu'une demande de permis de construire doivent être déposées pour la réalisation de ces travaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu la délibération DEL 2015-433 du 28 septembre 2015 autorisant le lancement d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre et désignant les membres élus du jury,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 04 février 2016

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer les demandes de permis de démolir et de construire,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, aux chapitres et articles correspondants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 33 ***(dans l'Ordre du Jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 33 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2016-80***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Musée des Beaux Arts - Réfection de la couverture de la toiture de la tourelle - Demande de subvention auprès de l'Etat (Direction Régionale de l'Action Culturelle) et de la Région des Pays de la Loire.

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Des travaux de réfection de la couverture de la toiture de la tourelle du Musée des Beaux-Arts s'avèrent nécessaire.

Les travaux consistent en la dépose par démolition de la couverture existante très dégradée afin de réaliser une couverture neuve, en des travaux sur la charpente ainsi qu'en la remise aux normes du paratonnerre.

Les travaux seront réalisés en 2016 et ne nécessitent pas la fermeture du site.

Le coût des travaux est estimé à 85 229,19 € HT soit 102 275,03 € TTC au stade Avant Projet Définitif (valeur décembre 2015).

Des subventions peuvent être sollicitées auprès de la Direction Régionale de l'Action Culturelle (DRAC) et de la Région des Pays de la Loire pour la réalisation de ces travaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 04 février 2016

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à solliciter des subventions auprès de la Direction Régionale de l'Action Culturelle et de la Région des Pays de la Loire, aux taux les plus élevés possibles.

Impute les recettes et dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 34 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 34 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2016-81***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Quartier Roseraie - Locaux Promenade de la Baumette - Convention de partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) - Formation.

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Par convention en date 13 décembre 2013, la Ville d'Angers met à disposition du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) des locaux privatifs, propriété de la Ville, afin d'y installer une plateforme technique et pédagogique dédiée aux métiers de l'hygiène et d'entretien des locaux.

Cette mise à disposition permet au CNFPT de bénéficier de locaux privatifs situés Promenade de la Baumette à Angers, cadastrés section EN n°116-117 et 118 d'une superficie de totale de 188,18 m², permettant la formation des agents de catégorie C dédiés aux métiers de l'hygiène et de l'entretien de locaux.

La convention susnommée arrivant à échéance, il convient de procéder à la signature d'une nouvelle convention de mise à disposition définissant les modalités d'occupation desdits locaux.

La convention est consentie et acceptée à titre gratuit pour une durée de 3 ans. Toutefois, dans le cadre d'un partenariat avec la Ville d'Angers, le CNFPT prendra financièrement et totalement à sa charge les formations à l'entretien et l'hygiène des locaux des agents de la Fonction Publique Territoriale à hauteur de QUINZE MILLE EUROS (15 000 €) par an en complément des actions engagées chaque année avec la Ville (soit 20 actions de formation par an). Dans le cadre de ce partenariat, le CNFPT ne participera pas aux charges locatives.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 17 février 2016

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat conclue avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) pour une durée de 3 ans à compter du 8 mars 2016 au 7 mars 2019.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à la signer

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'a pas pris part au vote: M. Benoit PILET.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 35 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 35 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2016-82***

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine

Quartier Centre-Ville - Enfouissement des réseaux aériens de la rue Prébaudelle - Fonds de concours de la Ville et conventions

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La Ville d'Angers, en accompagnement de travaux de voirie, a décidé de réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux aériens, dans le cadre de travaux programmés dans certaines rues adjacentes à la Place du Lycée.

A cet effet, conformément à l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2009 autorisant l'adhésion de la Ville d'Angers au Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine et Loire (SIEML), la Ville d'Angers accepte de verser un fonds de concours au SIEML, pour l'opération d'enfouissement des réseaux électriques basse tension, rue Prébaudelle.

Par ailleurs, la maitrise d'ouvrage temporaire des travaux d'enfouissement des réseaux aériens d'éclairage public pour ces opérations est confiée au Syndicat Intercommunal d'Energies du Maine et Loire, selon la convention cadre du 24 décembre 2009.

Enfin, Orange, le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEML) et la Ville d'Angers se sont concertés pour une mise en souterrain coordonnée de l'ensemble des réseaux de télécommunication, dont la maitrise d'ouvrage est également confiée au SIEML.

Il convient donc de :

1. Verser un fonds de concours au SIEML pour le réseau basse tension, selon les modalités suivantes :

   Pour la rue Prébaudelle :

   - Montant de l'opération : 66 251,37 €
   - Taux du fonds de concours versé par la Ville : 75%

   Soit un montant à verser au SIEML de : 49 688,53 €

2. Etablir une convention de maitrise d'ouvrage temporaire avec le SIEML, pour les travaux d'enfouissement des réseaux aériens d'éclairage public pour la rue Prébaudelle.

   La Ville d'Angers prendra en charge l'intégralité des travaux, tel que définit en annexe 1 de chaque convention, soit un coût de 14 007,25 € TTC.

3. Etablir une convention tripartite entre Orange, le SIEML et la Ville d'Angers pour préciser les modalités de l'enfouissement coordonné de l'ensemble des réseaux de télécommunication et les principes de répartition financière pour cette opération, d'un coût global de 23 336,82 € TTC.

   La Ville supportera un coût de travaux de génie civil à hauteur de 11 448,78 € TTC.

   Les coûts de l'ensemble des travaux étant estimatifs, la Ville supportera les coûts réels des travaux réalisés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 35 *(dans l'Ordre du Jour)*

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 17 février 2016

DELIBERE

Autorise le versement du fonds de concours au SIEML.

Approuve la convention à intervenir avec le SIEML pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et la convention tripartite avec Orange et le SIEML pour l'enfouissement coordonné des réseaux de télécommunication.

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Impute les dépenses correspondantes au budget de l'exercice 2016 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 36 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 36 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2016-83***

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine

Quartiers Centre-Ville et Madeleine Saint Léonard Justices - Déclassements square Jean Monnet et rue Gabriel Lecombre

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Le square Jean Monnet connaît depuis plusieurs années une fréquentation non sécurisante pour les habitants des immeubles autour, renforcée par la configuration (en site caché) des rues Plantagenêt et Millet.
Angers Loire Habitat a sollicité la privatisation du square, avec l'accord majoritaire des résidents, faisant état d'une utilisation uniquement pour ceux-ci. L'accès à la crèche municipale sera encadré en lien avec Angers Loire Habitat.

Considérant que cette parcelle d'environ 1 141 m2 n'a pas intérêt à être conservée dans le domaine public, il y a lieu de procéder à son déclassement en vue de sa revente à Angers Loire Habitat pour résidentialisation.

Par ailleurs, dans le cadre de l'optimisation du patrimoine, il a été décidé la vente d'une parcelle, rue Gabriel Lecombre, appartenant au domaine privé de la Ville, à un riverain. Parallèlement, il est proposé d'intégrer à cette acquisition, une parcelle d'environ 90 m2, appartenant au domaine public de la Ville et jugée sans utilité.

Considérant que cette parcelle d'environ 90 m2 n'a pas intérêt à être conservée dans le domaine public, il y a lieu de procéder à son déclassement du domaine public en vue de sa vente.

Conformément aux articles R.141.4 et R.141.9 du code de la voirie routière, les dossiers ont été soumis à enquête publique préalablement aux déclassements, du 15 au 29 janvier 2016. Au vu d'un avis favorable du commissaire enquêteur émis par rapport argumenté, il est proposé le déclassement de ces parcelles.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place de la communauté urbaine, les communes sont chargées de la mise en œuvre et de la gestion de la compétence voirie et réseaux d'éclairage public et d'eaux pluviales, pour le compte d'Angers Loire Métropole. C'est pourquoi, le Président d'Angers Loire Métropole a été préalablement sollicité et a émis un avis favorable à ces déclassements.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la voirie routière,
Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 17 février 2016

DELIBERE

Prononce le déclassement du domaine public communal d'une parcelle d'une superficie d'environ 1 141 m2, située square Jean Monnet et d'une parcelle d'environ 90 m2, située rue Gabriel Lecombre en vue de leur vente.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 37 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 37 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2016-84***

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Monplaisir - Groupe Scolaire Voltaire - Désaffectation et déclassement d'un logement de fonction situé 17, rue de Touraine

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Dans le cadre de la démarche d'optimisation du patrimoine, il est envisagé de procéder à la cession d'un logement de gardien affecté au Groupe Scolaire Voltaire situé 17 rue de Touraine à Angers. Au préalable, il convient de procéder à sa désaffectation et à son déclassement du domaine public scolaire dans le but de céder ce foncier à une personne privée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques
Vu le plan ci-annexé portant le périmètre à désaffecter et à déclasser,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 17 février 2016

Considérant que le logement de gardien du groupe scolaire Voltaire situé 17 rue de Touraine, rattaché à la parcelle BH n°482, n'a désormais plus vocation à demeurer affecté en logement de fonction de ce groupe scolaire suite à des modifications de l'organisation interne,

Considérant que ce logement de fonction est détachable de l'emprise du groupe scolaire et qu'il dispose d'un accès propre,

Considérant, donc, qu'il est proposé de désaffecter et déclasser du domaine public scolaire le logement de fonction situé sur la parcelle cadastrée BH n°482 selon le périmètre ci-annexé en vue de sa cession à une personne privée,

DELIBERE

Procède à la désaffectation du domaine public scolaire du logement de fonction situé sur la parcelle cadastrée BH n°482 selon le périmètre ci-annexé et à son déclassement du domaine public municipal,

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 38 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 38 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2016-85***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Charte pour le Développement des prestations de propreté en journée - Autorisation de signature - Approbation.

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La Ville d'Angers s'est engagée depuis 2012 auprès de son personnel municipal dans la réalisation des prestations de nettoyage en journée en co-activité avec les utilisateurs sur les différents sites de la Ville.

A ce titre, la Ville a transposé cette organisation auprès des entreprises titulaires de marchés publics en favorisant cette mise en place.

Elle est aujourd'hui sollicitée par la Fédération des Entreprises de Propreté de la région Ouest, la Maison de l'emploi de la métropole nantaise et des donneurs d'ordres publics et privés qui ont mis en commun leurs réflexions et pratiques et ont contribué à l'élaboration d'une Charte pour promouvoir et mettre en œuvre le Développement des Travaux de Propreté en journée.

Cette dynamique locale, ainsi que les expériences engagées, ont déjà démontré l'intérêt et les avantages pour toutes les parties prenantes de cette action concrète de Développement Durable, qui s'inscrit pleinement dans les projets de Responsabilité Sociétale des Entreprises du territoire.

C'est pourquoi la Ville d'Angers souhaite manifester son intérêt pour ce projet et se joindre aux 148 signataires de la Charte pour le Développement des prestations de propreté en journée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 17 février 2016

DELIBERE

Approuve la Charte pour le Développement des prestations de propreté en journée.

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cette Charte.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 39 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 39 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2016-86***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Centre de maintenance automobile

Maintenance du parc de bennes à ordures ménagères, des engins et équipements divers d'Angers Loire Métropole - Convention.

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Par délibération en date du 31 mai 2010, le Conseil municipal avait approuvé la convention relative à la maintenance du parc de bennes à ordures ménagères, engins et équipements divers d'Angers Loire Métropole, effectuée par le centre de maintenance automobile de la Ville d'Angers.

Cette convention étant arrivée à échéance, il convient de la renouveler afin de couvrir les besoins d'Angers Loire Métropole des véhicules cités.

Sur le plan financier, la Ville d'Angers facture à Angers Loire Métropole un coût de fonctionnement horaire net de taxes, basé sur les résultats émis par la comptabilité analytique. Il est fixé à 35 € par heure en 2016. Ce coût est révisé tous les ans, au 1er janvier.

La convention est passée pour une durée de 5 ans à compter de sa signature par les deux parties.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande d'Angers Loire Métropole

Considérant la décision du Conseil de Communauté du 15 février 2016
Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 17 février 2016
Considérant l'intérêt commun dans l'exécution de cette prestation d'entretien.

DELIBERE

Approuve la convention à passer avec la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole portant sur la maintenance, par la Ville d'Angers, des bennes à ordures ménagères, engins et équipements divers de la Direction Environnement Déchets Propreté d'Angers Loire Métropole.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à la signer.

Impute les dépenses correspondantes au budget annexe déchets de l'exercice 2016 et suivants, à l'article 61551.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué
Ahmed EL BAHRI

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 40 ***(dans l'Ordre du Jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 40 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2016-87***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Commande publique

Marché de travaux de réparations dans les bâtiments et marchés de maintenance - Groupement de commandes - Avenant de transfert - Autorisation de signature

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Dans le cadre d'un groupement de commandes constitué, le 8 mars 2013, entre la Ville d'Angers, Angers Loire Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et l'EPCC Le Quai, un accord-cadre a été passé pour les travaux de réparation dans les bâtiments.

La SAS Art Metal Techniques est attributaire d'un lot de cet accord-cadre :

- Lot n° 11 : Stores et occultations (n° 13A23000)

Et des marchés subséquents suivants :

- Marchés subséquents 13 A 23 01 0 : réfection de la classe 6 du groupe scolaire JJ Rousseau Suite à un incendie – lot stores et occultations

- Marchés subséquents n° 2 et n° 3 à l'accord-cadre sur ce lot (13 A 23 2B 1 et 13 A 23 3B)

Le jugement du Tribunal de commerce de Nantes du 4 février 2015, arrêtant la cession dans la liquidation judiciaire de la SAS Art Metal Technique au profit de la société Cybstores dont le siège social est fixé 86/114 Avenue Louis Roche, 92 230 Gennevilliers, avec faculté de substitution au profit de la société LJM Stores.

Il convient de prendre acte de cette modification par voie d'avenant n°2 à l'accord cadre des travaux de réparation dans les bâtiments (lot 11), par voie d'avenant n°1 aux marchés subséquents n°2 et n°3.

Conformément à la convention de groupement, lorsque tous les membres sont concernés par un avenant non financiers, c'est le coordonnateur qui en assure la gestion pour le compte de tous les membres, sans accord express de leur part.

Les clauses des accords-cadres, des marchés subséquents et des marchés restent inchangés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant l'avis de la Commission Finances du 18 février 2016,

DELIBERE

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 40 *(dans l'Ordre du Jour)*

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer, pour le compte des tous les membres du groupement de commandes l'avenant n°2 à l'accord cadre des travaux de réparation dans les bâtiments (lot 11), l'avenant n°1 aux marchés subséquents n°2 et n°3, prenant acte de la cession de la SAS Art Metal Technique au profit de la société Cybstores avec faculté de substitution de la société LJM Stores, pour l'exécution des travaux de réparation dans les bâtiments.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 41 ***(dans l'Ordre du Jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 41 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2016-88***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Commande publique

Courtage d'enchères pour la vente de biens de la Ville d'Angers - Liste des matériels soumis à la vente - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La Ville d'Angers souhaite pouvoir vendre par voie d'enchères tous les types de biens réformés autorisés par la loi. La réalisation des ventes par ce procédé a notamment pour objectif la transparence des transactions par la participation ouverte à tout internaute.

Un marché a été conclu avec la société AGORASTORE, pour la mise à disposition d'une solution en ligne paramétrable de courtage d'enchères.

Une liste des matériels est soumise ce jour à votre approbation. Elle comporte la description du produit, l'état sommaire de son fonctionnement, son prix minimal et sa mise à prix. La vente se réalisera sur cette base, en l'état et sans garantie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016

DELIBERE

Approuve la liste des matériels mentionnée en annexe pour la soumettre à la vente par voie de courtage d'enchères en ligne.

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à conclure la vente de chaque bien au prix de la meilleure enchère et à signer les actes de vente correspondants

Impute les recettes sur budget principal de l'exercice 2016 et des exercices suivants, chapitre 77, article 775.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 42 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 42 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2016-89***

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Autres actions d'urbanisme et d'aménagement urbain

Monuments Historiques - Modification des périmètres de protection - Avis sur le projet de périmètres de protection modifiés

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

EXPOSE DES MOTIFS VALANT NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE :

Suite à la délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2015, la présente délibération a pour objet de soumettre pour avis au Conseil Municipal d'Angers le projet de périmètres de protection modifiés proposé par l'Architecte des Bâtiments de France.

En application de l'article R. 621-92 du Code du Patrimoine, « *la modification d'un périmètre de protection est proposée par l'architecte des Bâtiments de France.* »

Suite à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 et l'ordonnance du 8 septembre 2005, le périmètre de 500 mètres d'un monument historique peut être adapté aux réalités topographiques et patrimoniales, lors de la révision des documents d'urbanisme sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France, et après accord de la collectivité. L'article L. 621-30 du Code du Patrimoine permet de modifier les périmètres de protection des monuments historiques, sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France, « *de façon à désigner des ensembles d'immeubles, bâtis ou non, qui participent de l'environnement d'un monument historique, pour en préserver le caractère ou contribuer à en améliorer la qualité* ».

Le périmètre des abords d'un monument historique est alors remplacé par un « périmètre de protection modifié » (PPM). Ce périmètre est étudié au regard de la notion de « champ de visibilité » entre le monument et son environnement, l'objectif étant de protéger la relation entre un édifice et son environnement.

A l'occasion de l'élaboration du PLU intercommunal, cette procédure a été menée sur le territoire d'Angers Loire Métropole.

Le territoire d'Angers Loire Métropole dispose d'environ 160 monuments historiques. Tous n'ont pas donné lieu à une proposition de périmètre modifié.

Concernant la ville d'Angers, le territoire communal recèle une centaine d'édifices protégés au titre des monuments historiques, parmi lesquels 10 seulement font l'objet d'un périmètre de protection modifié. En effet, les autres monuments sont en majorité très agglomérés dans le centre urbain ancien, et ne peuvent donc être étudiés indépendamment les uns des autres.

Dans la mesure où la modification des périmètres s'attache aux espaces avec lesquels il existe un lien visuel, proche ou lointain, important pour la présentation du monument, les nouveaux périmètres peuvent être, comparativement au rayon initial de 500 mètres, soit réduits, voire dans certains cas ne concerner qu'une seule parcelle (exemple du PPM de la Chapelle de la Barre dans le quartier Belle-Beille), soit élargis (exemple du PPM du Prieuré de la Baumette). Sur le territoire d'Angers, la situation des Monuments en contexte urbain limite fréquemment le champ de la covisibilité et conduit en majorité à proposer des PPM plus réduits que le rayon de 500m antérieur.

Dans ces nouveaux périmètres, toutes les modifications de l'aspect extérieur des immeubles (façades, couvertures) et les travaux qui modifient les lieux extérieurs (piscines, murs, extension d'un bâtiment) sont soumis à l'avis conforme de l'architecte des Bâtiments de France (ABF).

Les propositions de délimitation de ces nouveaux périmètres seront mises en enquête publique en même temps que le PLUi.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 42 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Liste des propositions de Périmètre de Protection Modifié sur la commune d'Angers :
- la chapelle de la Barre
- la chapelle de la Papillaie
- l'école de pilotage de la Compagnie Française d'Aviation
- le prieuré de la Baumette
- l'église Saint-Augustin-lès-Angers
- le manoir de Villechien
- la chapelle du Manoir du Grand Nozay
- le logis de Haute-Folie
- le château d'Orgemont
- la chapelle de Mongazon

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu le Code du Patrimoine, et notamment ses articles L. 621-30 et R. 621-94 et suivants,
Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L. 153-1 et suivants, R. 153-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil de Communauté d'Angers Loire Métropole en date du 10 novembre 2010 portant, d'une part, prescription de la révision des plans d'occupation des sols du territoire et des plans locaux d'urbanisme en vue de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) communautaire et, d'autre part, portant ouverture de la concertation,
Vu le projet, annexé la présente délibération, de périmètres de protection modifiés proposé par l'architecte des Bâtiments de France et transmis à Angers Loire Métropole,
Vu la note explicative de synthèse ci-dessus contenant les informations relatives à l'objet de la présente délibération,

Considérant que le projet de périmètre a été instruit à l'occasion de la révision des documents d'urbanisme d'Angers Loire Métropole en vue de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme communautaire,
Considérant l'intérêt d'une démarche pragmatique à l'échelle communautaire pour la définition des périmètres de protection proposés par l'Architecte des Bâtiments de France
Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 17 février 2016

DELIBERE

Emet un avis favorable sur le projet des périmètres de protection modifiés proposés par l'architecte des Bâtiments de France,

Procède aux mesures d'affichage et de publicité prévues par la règlementation en vigueur.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 43 ***(dans l'Ordre du Jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 43 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2016-90***

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Angers Cœur de Maine - Site Centre-ville Maine - Mandat d'études et de travaux confié à la Société Publique Locale de l'Anjou - Avenant n°1

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Par délibération du Conseil Municipal du 26 octobre 2015, la Ville d'Angers a confié à la Société Publique Locale de l'Anjou un mandat d'études et de travaux visant notamment à aménager les places Molière et Poissonnerie, à recouvrir l'espace de la voie des berges situé entre les trémies Molière et Verdun, à préparer l'éventuelle implantation d'un équipement à vocation commerciale, à mettre en valeur le bas de la Montée Saint-Maurice, le pont de Verdun et la rue Beaurepaire ainsi que la base du promontoire de la Cité.

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 15.2 -1° du contrat de mandat relatif au pourcentage d'avance versée par la Collectivité au mandataire, diminuant ainsi de 5 % à 3 % du montant TTC de l'enveloppe prévisionnelle.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de l'Urbanisme,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 17 février 2016

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 au mandat d'études et de travaux confié à la Société Publique Locale de l'Anjou.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cet avenant n°1.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

N'a pas pris part au vote: M. Emmanuel CAPUS.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 44 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 44 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2016-91***

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Ecouflant - Lieudit Le Petit Bois - Constitution de servitude de passage d'une ligne électrique souterraine au profit d'ERDF

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

La Ville d'Angers envisage d'accorder, à titre gratuit, à la société ERDF une servitude de passage d'une ligne électrique souterraine sur un terrain situé à Ecouflant, lieudit "Le Petit Bois", cadastré section AE n°238.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet d'acte de constitution de servitude rédigé par Maître DUVAL,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 17 février 2016

Considérant que la Ville d'Angers est propriétaire d'une parcelle de terrain située à Ecouflant, lieudit « Le Petit Bois », cadastrée section AE n°238 d'une superficie de 16 208 m², en zone Nb du Plan Local de l'Urbanisme Nord-Est,

Considérant que la société ERDF doit installer sur ladite parcelle une ligne électrique souterraine de 230 V,

Considérant qu'il convient par conséquent de constituer au profit de la société ERDF une servitude de passage de canalisation souterraine ; qu'à ce titre, Maître DUVAL a adressé à la Ville d'Angers un projet d'acte de constitution de ladite servitude,

Considérant qu'en vertu de cet acte, la Ville d'Angers reconnaît les droits suivants à la société ERDF :

- Etablir à demeure, dans une bande d'un mètre de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 95 mètres ainsi que ses accessoires,
- Etablir si besoin des bornes de repérage,
- Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé que ERDF pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur,
- Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc).

Considérant que cette servitude est consentie à titre gratuit,

Considérant que les frais d'acte notarié sont à la charge du bénéficiaire de la servitude, à savoir la société ERDF,

Considérant que les autres conditions et modalités sont mentionnées dans le projet d'acte de constitution de servitude,

DELIBERE

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016

N° 44 *(dans l'Ordre du Jour)*

Approuve le principe de la servitude de passage de canalisation, à titre gratuit et aux conditions indiquées dans le projet d'acte,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la création de cette servitude.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 45 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 45 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2016-92***

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Capucins - Rue Henri Peluau - Régularisation de servitude de passage d'une ligne électrique souterraine au profit d'ERDF

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

La Ville d'Angers envisage d'accorder une servitude de passage d'une ligne électrique souterraine, au profit d'ERDF, sur une parcelle de terrain située à Angers, 9 Rue Henri Peluau, cadastrée section AK numéro 435.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la convention de servitudes entre la Société Civile Immobilière (SCI) FONCIERE et ERDF en date du 28 septembre 2009,
Vu l'acte notarié en date du 16 septembre 2010, régularisant l'acquisition par la Ville d'Angers de la parcelle de terrain cadastrée section AK numéro 435 auprès de la SCI FONCIERE,
Vu le projet d'acte de constitution de servitude rédigé par Maître Duval,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 17 février 2016

Considérant les droits de servitudes consentis par la SCI FONCIERE à ERDF pour le passage d'une ligne électrique souterraine de 240 volts sur la parcelle cadastrée AK numéro 434, par convention en date du 28 septembre 2009,

Considérant que la parcelle cadastrée section AK numéro 435 provient de la division d'un immeuble de plus grande importance originairement cadastré section AK numéro 434 pour une superficie de 41a 92ca,

Considérant que la Ville d'Angers est propriétaire de la parcelle de terrain cadastrée section AK numéro 435 depuis son acquisition auprès de la SCI FONCIERE, régularisée par acte notarié le 16 septembre 2010, sans que cette servitude ne soit inscrite à l'acte de vente,

Considérant qu'il convient de constituer une servitude de passage d'une ligne électrique souterraine de 240 volts au profit d'ERDF afin de régulariser la situation existante, et qu'à ce titre Maître Duval a adressé à la Ville d'Angers un projet d'acte de constitution de la servitude,

Considérant qu'en vertu de cet acte, la Ville d'Angers reconnaît les droits suivants à la société ERDF :

- Etablir à demeure, dans une bande de 3 mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 270 mètres ainsi que ses accessoires,
- Etablir si besoin des bornes de repérage,
- Encastrer un ou plusieurs coffret(s) et/ou ses accessoires, notamment dans un mur, un muret ou une façade, avec pose d'un câble en tranchée et/ou sur façade de zéro mètre,
- Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé que ERDF pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur,
- Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc).

Considérant que cette servitude est consentie à titre gratuit,

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 45 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Considérant que les frais d'acte notarié sont à la charge du bénéficiaire de la servitude, à savoir la société ERDF,

Considérant que les autres conditions et modalités sont mentionnées dans le projet d'acte de constitution de servitude,

DELIBERE

Approuve le principe de la servitude de passage de canalisation, à titre gratuit et aux conditions indiquées dans le projet d'acte,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la constitution de cette servitude,

Précise que l'ensemble des frais d'acte notarié seront pris en charge par ERDF.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 46 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 46 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2016-93***

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Capucins - Secteur Ile Saint Aubin - Régularisation de servitude de passage d'une ligne électrique souterraine au profit d'ERDF

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

La Ville d'Angers envisage d'accorder une servitude de passage d'une ligne électrique souterraine, au profit d'ERDF, sur les parcelles suivantes situées sur le secteur de l'Ile Saint Aubin, à Angers :

Section	Numéro	Lieudit	Surface
A	68	La Maison de l'Ile	01 ha 72 a 79 ca
A	116	Les Avrillais	00 ha 68 a 78 ca
A	364	Le Port de l'Ile	02 ha 44 a 50 ca
A	449	9007 Chemin du Port de l'Ile	00 ha 11 a 64 ca
A	450	9007 Chemin du Port de l'Ile	00 ha 17 a 78 ca
A	451	9007 Chemin du Port de l'Ile	00 ha 35 a 86 ca

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet d'acte de constitution de servitude rédigé par Maître Duval,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 17 février 2016

Considérant que la Ville d'Angers est propriétaire des parcelles ci-dessus désignées d'une superficie totale de 55 135 m²,

Considérant qu'il convient de constituer une servitude de passage d'une ligne électrique souterraine de 240 volts au profit d'ERDF, et qu'à ce titre Maître DUVAL a adressé à la Ville d'Angers un projet d'acte de constitution de la servitude,

Considérant qu'en vertu de cet acte, la Ville d'Angers reconnaît les droits suivants à la société ERDF :

- Etablir à demeure, dans une bande de un mètre de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 815 mètres ainsi que ses accessoires,
- Etablir si besoin des bornes de repérage,
- Encastrer un ou plusieurs coffret(s) et/ou ses accessoires, notamment dans un mur, un muret ou une façade, avec pose d'un câble en tranchée et/ou sur façade de 8 mètres,
- Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé que ERDF pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur,
- Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc.)

Considérant que cette servitude est consentie à titre gratuit,

Considérant que les frais d'acte notarié sont à la charge du bénéficiaire de la servitude, à savoir la société ERDF,

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 46 *(dans l'Ordre du Jour)*

Considérant que les autres conditions et modalités sont mentionnées dans le projet d'acte de constitution de servitude,

DELIBERE

Approuve le principe de la servitude de passage de canalisation, à titre gratuit et aux conditions indiquées dans le projet d'acte,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la constitution de cette servitude,

Précise que l'ensemble des frais d'acte notarié seront pris en charge par ERDF.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 47 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 47 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2016-94***

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Capucins - Rue Jean Bourré - Rétrocession d'un ensemble de parcelles à la SARA et la SPL2A

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté de Verneau, il est prévu de procéder à des aménagements d'espaces publics nécessaires au nouveau découpage des îlots d'habitation créés, ce qui aura pour conséquence la modification du plan de circulation. Pour répondre à ce futur aménagement, il est nécessaire de déclasser les parcelles suivantes situées rue Jean Bourré et de les rétrocéder à la SPL2A et la SARA, toutes deux concessionnaires des emprises concernées pour partie sur la ZAC de Verneau et sur la ZAC des Capucins :

Parcelle	Adresse	Superficie	Concessionnaire bénéficiaire de la rétrocession
Section AK en partie	Rue Jean Bourré	environ 268 m²	SPL2A
		environ 148 m²	SARA
		environ 415 m²	SARA
		environ 12 m²	SPL2A

La Ville d'Angers est propriétaire de ces emprises d'un total d'environ 843 m², issues de son domaine public déclassé, situées à Angers, rue Jean Bourré.

Afin de régulariser la situation foncière de ces emprises, un accord est intervenu pour une cession au prix de 1 € auprès de la SPL2A et de la SARA ou toute autre personne morale s'y substituant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis du service France Domaine en date du 25 janvier 2016,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2015, approuvant le déclassement partiel de la rue Jean Bourré du domaine public communal de la Ville d'Angers,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 17 février 2016

Considérant que les emprises concernées sont déclassées du domaine public de la Ville d'Angers,

Considérant l'intérêt de céder ces emprises pour permettre l'aménagement d'un secteur en pleine restructuration,

Considérant qu'un accord est intervenu pour un montant de 1 € et que les frais d'acte notarié seront à la charge des acquéreurs, à savoir la SARA et la SPL2A ou toute autre personne morale s'y substituant,

DELIBERE

Approuve le principe de rétrocession des parcelles désignées ci-dessus, moyennant le prix de 1 € pour chacun des acquéreurs, à savoir la SARA et la SPL2A ou toute autre personne morale s'y substituant,

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016

N° 47 *(dans l'Ordre du Jour)*

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les actes notariés et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette transaction,

Inscrit la recette au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 48 ***(dans l'Ordre du Jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 48 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2016-95***

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Capucins - Lieudit "la Maison de l'Ile" - Acquisition de parcelles

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Madame Marie-Josèphe BURON née POIROUX est propriétaire des parcelles de terrain suivantes au lieudit « la Maison de l'Ile » à Angers, sur le secteur de l'Ile Saint Aubin, que la Ville d'Angers souhaite acquérir :

1) Une parcelle de terrain enherbé supportant une ancienne grange en ruine, cadastrée section A numéro 76 d'une superficie de 50 m²

2) Un huitième (1/8ème) en pleine propriété à prendre dans une parcelle de terrain nu enherbé (ancienne cour), cadastrée section A numéro 78 d'une superficie de 152 m². Le 1/8ème représente 19 m² non délimités.

3) Une parcelle de terrain enherbé supportant une ancienne écurie en ruine, cadastrée section A numéro 80 d'une superficie de 82 m²

4) Un quart (1/4) en pleine propriété à prendre dans une parcelle de terrain nu enherbé (ancienne cour), cadastrée section A numéro 78 d'une superficie de 152 m². Le ¼ représente 38 m² non délimités.

La Ville d'Angers a décidé d'acquérir les biens mentionnés ci-dessus, représentant une superficie totale de 189 m² afin d'assurer la mise en sécurité du site en état de ruine, moyennant le prix de un euro (1 €).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la promesse unilatérale de vente en date du 22 janvier 2016,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 17 février 2016

Considérant l'intérêt de la Ville d'Angers d'acquérir l'ensemble de ces parcelles en vue d'assurer la mise en sécurité du site en état de ruine,

Considérant que l'avis de France Domaine n'est pas requis car le prix d'acquisition se situe en-deçà du seuil de 75 000 €, conformément à l'article L1311-10 du CGCT,

DELIBERE

Approuve le principe d'acquisition de l'ensemble des parcelles ci-dessus nommées, appartenant à Madame Marie-Josèphe BURON née POIROUX, au prix de 1 €, ainsi que la prise en charge des frais d'acte notarié par la Ville d'Angers,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette acquisition,

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 48 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Considère que cette acquisition bénéficie des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts, exonérant les communes et leurs établissements publics de toute perception au profit du Trésor Public,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 21, article 2111, fonction 824 « terrains nus ».

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 49 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 49 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2016-96***

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Belle-Beille - 8 Rue de la Barre - Acquisition d'une parcelle auprès de la SCCV de la Barre - Rectificatif

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

La SCCV DE LA BARRE est propriétaire d'une parcelle à usage de trottoir, située 8 rue de la Barre et cadastrée section EY numéro 670, d'une superficie totale de 251 m².

Afin de régulariser la situation foncière de cette parcelle à usage de trottoir, et après négociation avec le propriétaire, un accord est intervenu pour l'acquisition de cette parcelle par la Ville d'Angers.

Une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération du 26 octobre 2015 quant à la prise en charge des frais d'acte notarié qui seront pris intégralement en charge par la Ville d'Angers ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la promesse unilatérale de vente signée le 08 octobre 2015 par Monsieur Alexandre DULIEGE, Directeur d'Agence Angers / Le Mans de la Société Réalités Promotion, agissant elle-même en qualité de gérante de la SCCV DE LA BARRE,
Vu la délibération DEL-2015-533 en date du 26 octobre 2015,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 17 février 2016
Considérant que le Conseil Municipal du 26 octobre 2015 a décidé d'acquérir la parcelle située 8 rue de la Barre et cadastrée section EY numéro 670, et que la délibération mentionnait la prise en charge pour moitié des frais d'acte notarié par la Ville d'Angers ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant,
Considérant que les frais d'acte notarié seront totalement à la charge de la Ville d'Angers ou toute autre personne morale ou physique s'y substituant,
Considérant que les autres modalités de l'acquisition demeurent inchangées,

DELIBERE

Approuve la prise en charge des frais d'acte notarié, en totalité, par la Ville d'Angers ou toute autre personne morale ou physique s'y substituant,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 21, article 2112, fonction 822 « terrain de voirie ».

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 50 ***(dans l'Ordre du Jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 50 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2016-97***

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Droits de sols

Aide municipale au ravalement de façades - 9ème campagne - Attribution de subventions

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Lors de sa séance du 30 janvier 2012, le Conseil Municipal a décidé d'engager une neuvième campagne de ravalement de façades obligatoire. Cette action s'inscrit dans une politique de valorisation du paysage urbain angevin. L'impact d'un patrimoine architectural entretenu et mis en valeur, revitalise en priorité le quartier traité, son voisinage immédiat, mais également la Ville dans sa globalité. Les effets positifs des précédentes campagnes de ravalement sont connus et appréciés par les visiteurs et les habitants d'Angers depuis de nombreuses années.

Afin de poursuivre cette action de valorisation du paysage urbain, la 9ème campagne de ravalement a été engagée le 1er février 2012, avec pour objectif d'accompagner la valorisation du centre-ville. L'arrêté du 20 mars 2012 établit la liste des immeubles concernés par la neuvième campagne de ravalement de façades.

Afin d'aider financièrement les propriétaires concernés par cette campagne, il a été prévu l'attribution de subventions au titre de l'aide municipale au ravalement de façades. La délibération du Conseil Municipal n°24 du 30 janvier 2012, établit les critères d'attribution, le mode de calcul de l'aide, et les conditions de versement des subventions pour la neuvième campagne de ravalement de façades.

Suite à l'achèvement des travaux de ravalement des façades d'immeubles visés par cette campagne, et conformément au règlement de subvention en vigueur, des propriétaires ont sollicité le versement d'une subvention au titre de l'aide municipale au ravalement de façades, pour un montant global de 13 296 €, selon la répartition figurant en annexe.

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 17 février 2016

DELIBERE

Attribue les subventions au titre de l'aide municipale au ravalement de façades, à hauteur d'un montant global de 13 296 €, selon la répartition figurant en annexe, pour les travaux de ravalement réalisés sur des immeubles visés par la neuvième campagne.

Impute la dépense, qui s'élève à 13 296 €, au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 204, article 2042 2, dans la mesure des crédits restant disponibles, et dans une limite de deux ans à compter de la date de la présente délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI

ANNEXE :

Répartition d'attribution des subventions

Nom(s) du/des bénéficiaire(s)	Objet de la subvention	Adresse de l'immeuble visé par la neuvième campagne de ravalement de façades	Montant de la subvention
Madame JALIN Colette	Travaux de ravalement de façades	12 RUE DAVID D'ANGERS	1 526 €
Monsieur Philippe NORMAND	Travaux de ravalement de façades	12 RUE DAVID D'ANGERS	812 €
Monsieur ou Madame Jean-Claude DUVEAU	Travaux de ravalement de façades	12 RUE DAVID D'ANGERS	3 621 €
Monsieur Julien MORILLE	Travaux de ravalement de façades	20 RUE DAVID D'ANGERS	361 €
Monsieur BOIVIN Kevin	Travaux de ravalement de façades	22 RUE BOISNET	253 €
Mr ou Mme KERZANET Pascal	Travaux de ravalement de façades	22 RUE BOISNET	126 €
Mr ou Mme PAULEAU Pierre-Marie	Travaux de ravalement de façades	22 RUE BOISNET	172 €
Mlle SOLDE Laetitia	Travaux de ravalement de façades	22 RUE BOISNET	475 €
SCI LAY KANN	Travaux de ravalement de façades	24 RUE BOISNET	1 575 €
M LE FAOU Steven ou Mlle GERMAIN Pauline	Travaux de ravalement de façades	31 RUE DU MAIL	1 428 €
Monsieur Didier BLANCHARD	Travaux de ravalement de façades	4 RUE DE BUFFON	934 €
SCI HEROS PATRIMOINE	Travaux de ravalement de façades	7 PLACE HERAULT	899 €
Monsieur Jacques LE DAUPHIN	Travaux de ravalement de façades	3 RUE DES ZEPHIRS	1 114 €
Montant global accordé	Travaux de ravalement de façades	9ème campagne de ravalement de façades	13 296 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 51 ***(dans l'Ordre du Jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 51 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2016-98***

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Angers - Syndicat Mixte d'études et d'aménagement du Plateau de la Mayenne - Modification des statuts - Avis

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Par délibération du 27 novembre 2015, le Syndicat Mixte Plateau de la Mayenne a sollicité une modification de ces statuts en vue de simplifier le fonctionnement du syndicat et de répartir les participations en fonction des enjeux et des compétences. Ainsi, il est proposé de modifier l'article 6 des statuts « Composition du Comité et du Bureau » et l'article 8 des statuts « Participations financières ».

L'article 6 « Composition du Comité et du bureau » est actuellement ainsi libellé :

*« Le syndicat mixte est administré par un comité qui est composé de **12 membres** répartis de la façon suivante :*

- *communauté urbaine d'Angers Loire Métropole.....4 membres titulaires,*
- *département de Maine-et-Loire.....4 membres titulaires,*
- *ville d'Angers .....2 membres titulaires,*
- *ville d'Avrillé.....2 membres titulaires.*

Il est proposé une nouvelle composition du comité et du bureau, afin de passer à 8 membres et 4 suppléants. Cet article 6 serait ainsi modifié :

*« Le syndicat mixte est administré par un comité qui est composé de **8 membres et 4 suppléants** répartis de la façon suivante :*

- *communauté urbaine d'Angers Loire Métropole.....3 membres titulaires et un suppléant,*
- *département de Maine-et-Loire.....1 membre titulaire et un suppléant,*
- *ville d'Angers .....2 membres titulaires et un suppléant,*
- *ville d'Avrillé..... 2 membres titulaires et un suppléant.*

De plus, l'article 8 « les participations financières » des statuts du syndicat est actuellement ainsi libellé :

« ....Toutes les dépenses du syndicat figurant selon la nomenclature comptable M14, tant à la section de fonctionnement qu'à celle d'investissement, déduction faite des recettes éventuelles, sont compensées par une participation des membres répartis comme suit :

- *un tiers* — *Angers Loire Métropole*
- *un tiers* — *département de Maine-et-Loire*
- *un tiers* — *réparti comme suit :*
  - *1/6ème ville d'Avrillé plafonné à 1 525 000 euros, valeur décembre 2001*
  - *ville d'Angers pour le solde.*

Il est proposé une nouvelle rédaction concernant cet article 8 qui serait ainsi rédigé :

« Les membres du Comité Syndical sont invités à participer aux frais de fonctionnement du syndicat et aux frais d'investissement liés à l'opération d'aménagement, en fonction des enjeux et de leurs compétences ; le plafond de l'éventuelle participation de la ville d'Avrillé étant maintenu à 1 525 000 euros, valeur décembre 2001. »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales article L 1521-1 et suivants ; notamment l'article L 1523-2,4 ;
Vu les articles L 300-4, L 300-5, L311-1 et suivants et R 311-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement du Plateau de la Mayenne ;

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 51 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 17 février 2016

DELIBERE

Approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement du Plateau de la Mayenne telle que définie ci-dessus,

Demande à Madame la Préfète de Maine-et-Loire de modifier les statuts du Syndicat en conséquence.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'a pas pris part au vote: M. Christophe BECHU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 52 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 52 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2016-99***

ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE - Gestion de l'espace commercial

Organisation de la brocante Antiquité du Château - Convention d'occupation précaire du domaine public - Approbation - Redevance.

Rapporteur : Stéphane PABRITZ,

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique d'attractivité du centre-ville, la Ville d'Angers a mis en place, depuis 2012, une brocante antiquité du Château en cœur de ville tous les premiers dimanches de chaque mois sur les places Saint-Eloi, Kennedy et rue Toussaint.

L'organisation de cette brocante a été confiée, par une convention d'occupation du domaine public, à des organisateurs spécialisés disposant du réseau nécessaire à ce type d'événement.

Il en ressort un bilan très positif en termes d'organisation, de fréquentation du public et de participation des commerces sédentaires sur cette journée.

Cet événement contribue ainsi à renforcer le cœur de ville et la Ville d'Angers comme une destination touristique et commerciale. La brocante antiquité du Château vient compléter l'offre culturelle sur ces dimanches de l'ouverture de la bibliothèque Toussaint et du Musée des Beaux-Arts ainsi que des visites gratuites du Château d'Angers en basse saison d'octobre à mars.

La convention d'occupation du domaine public conclue avec les organisateurs prendra effet le 1er mars 2016 jusqu'au 28 février 2017. Elle pourra être renouvelée tacitement 2 fois.

La Ville percevra une redevance pour chaque animation fixée à 1,00 € le mètre linéaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 27 octobre 2014 approuvant la convention d'occupation précaire du domaine public pour l'organisation d'une brocante antiquité du Château du 1er novembre 2014 au 31 octobre 2015,

Vu la demande des organisateurs en date du 12 octobre 2015 de renouveler la convention d'occupation du domaine public,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016

DELIBERE

Abroge la délibération 2014-632 du 27 octobre 2014 ;

Approuve la redevance pour chaque animation et la fixe à 1,00 € le mètre linéaire à partir du 1 mars 2016

Exonère uniquement lors du déroulement de la brocante antiquité du Château les étalages ou terrasses exceptionnelles des commerçants riverains

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 52 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Approuve la convention d'occupation précaire et révocable du domaine public avec Monsieur et Madame COURLIVANT et Monsieur MULLER dans la cadre de l'organisation de la brocante antiquité du Château ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cette convention ;

Impute les recettes au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 53 ***(dans l'Ordre du Jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 53 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2016-100***

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Relations publiques - Protocole

Fédération de Maine-et-Loire des Anciens d'Outre Mer et Anciens Combattants des Troupes de Marine - Acquisition d'un drapeau - Subvention.

Rapporteur : Karine ENGEL,

EXPOSE

La Ville d'Angers soutient les actions des associations d'Anciens Combattants particulièrement actives lors des cérémonies patriotiques.

A cet effet, il est proposé d'attribuer une subvention de 500 € à la Fédération de Maine-et-Loire des Anciens d'Outre Mer et Anciens Combattants des Troupes de Marine, afin de l'aider à l'acquisition d'un drapeau. En effet, ce Comité participe aux événements patriotiques se déroulant à Angers, dans la région et dans toute la France.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016

DELIBERE

Attribue une subvention de 500 € à la Fédération de Maine-et-Loire des Anciens d'Outre Mer et Anciens Combattants des Troupes de Marine

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 54 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 54 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2016-101***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Relations publiques

Commémoration du centenaire de la Bataille de Verdun - Contrat de cession de droits d'auteur - Approbation

Rapporteur : Karine ENGEL,

EXPOSE

Dans le cadre du centenaire de la bataille de Verdun, plusieurs manifestations ont été organisées, du 22 au 27 février 2016, pour célébrer cet anniversaire sur Angers.

L'objectif est de sensibiliser divers publics, des scolaires aux publics adultes, au devoir de mémoire au travers d'expositions dans le jardin du Mail à proximité de la borne de la voie sacrée et dans le hall de l'Hôtel de ville, de conférences à l'Institut Municipal, de la visite du musée du Génie ouverte à des établissements scolaires.

Cette semaine s'est clôturée par une lecture théâtralisée ouverte à tous les publics à l'hôtel des Pénitentes le samedi 27 février 2016.

Pour ce faire, la compagnie angevine 3T, qui a créé un spectacle constitué d'une lecture théâtralisée de plusieurs lettres de soldats et de familles de Maine et Loire au cœur de la guerre 14-18, a été sollicitée pour la présentation de ce spectacle.

Le montant de ce contrat de cession s'élève à la somme de 1200€ (mille deux cent euros).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016

DELIBERE

Approuve le contrat de cession de droits d'auteur avec la compagnie 3T.

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer le contrat de cession de droits d'auteur avec la compagnie 3T.

Impute les dépenses sur le budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 55 ***(dans l'Ordre du Jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 55 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2016-102***

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Relations publiques - Protocole

Action de Commémoration du Centenaire de la Grande Guerre par une exposition itinérante initiée par le Collège Montaigne - Versement d'une subvention

Rapporteur : Karine ENGEL,

EXPOSE

Le Collège Montaigne a souhaité initier une action de Commémoration du Centenaire de la Première Guerre mondiale, afin de favoriser le devoir de Mémoire auprès des collégiens angevins.

Cette action, soutenue par la direction académique de Maine-et-Loire et la mission du Centenaire, s'est concrétisée par la mise en place d'une exposition itinérante ayant pour vocation à être diffusée auprès des écoles d'Angers. Du 22 au 27 février, la Ville d'Angers a commémoré la Bataille de Verdun à travers des conférences, expositions et cérémonies militaires. Dans ce cadre, elle présente depuis le 26 février, dans le hall de l'Hôtel de Ville, l'exposition réalisée par le Collège Montaigne.

Aussi, il est proposé de verser une subvention de 500 € au Collège Montaigne, afin de l'aider à financer en partie l'édition des roll-up indispensables à la réalisation de cette exposition itinérante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016

DELIBERE

Attribue une subvention de 500 € au Collège Montaigne,

Impute la dépense au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 56 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 29 février 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 février 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ avant dossier n°1), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ avant le dossier n°1), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant dossier n°1), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Gilles GROUSSARD, M. Marcel MOULAN, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Jeanne ROBINSON BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET (à partir du dossier n°1)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir du dossier n°1)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir du dossier n°1)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016
N° 56 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2016-103***

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Relations publiques - Protocole

"Challenge d'art Oratoire" organisé par le Lycée Bergson - Remise du Prix de la Ville d'Angers - Dotation.

Rapporteur : Michel BASLÉ,

EXPOSE

La Ville d'Angers a été sollicitée par le Lycée Bergson pour soutenir l'organisation du 2° Challenge d'étudiants intitulé *« Challenge d'art Oratoire »,* qui s'est déroulé le 26 février dernier.

L'objectif de ce Challenge est d'amener de futurs étudiants à se préparer aux oraux des concours d'entrée aux grandes écoles de commerce. De nombreux professionnels de Maine-et-Loire se sont engagés dans cette démarche, en acceptant de parrainer un étudiant en lui apportant, au cours de sa formation, un accompagnement bienveillant.

La Ville d'Angers a également souhaité être partenaire de ce projet, au même titre que la Maison des Professions Libérales du Maine-et-Loire, la Maison des Lycéens du Lycée Bergson, la CGPME, le Festival d'Anjou et le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine.

Le Challenge d'Art Oratoire s'est conclu en récompensant plusieurs étudiants par l'attribution de Prix de chacun des partenaires.

A ce titre, le Prix de la Ville d'Angers a été remis à un jeune angevin afin de lui permettre de financer ses déplacements aux oraux des concours d'entrée aux grandes écoles de commerce. La remise des prix a eu lieu le 26 février au Lycée Bergson.

La Ville d'Angers a attribué une dotation de 400 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 18 février 2016

DELIBERE

Attribue une dotation de 400 € au Lycée Bergson.

Impute la dépense au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ahmed EL BAHRI